

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT  
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ  
DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2014-2015

**DOSSIER : R-3854-2013**

**RÉGISSEURS :** Me LOUISE ROZON, présidente  
Mme FRANÇOISE GAGNON  
Mme LOUISE PELLETIER

AUDIENCE DU 6 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 3

**CLAUDE MORIN**  
**Sténographe officiel**

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN  
Me HÉLÈNE BARRIAULT  
procureurs de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER  
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER  
procureure de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me PIERRE PELLETIER  
procureur de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et de  
Conseil de l'industrie forestière du Québec  
(AQCIE/CIFQ);

Me SOPHIE LAPIERRE  
procureure de l'Association des redistributeurs  
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de la Fédération canadienne de  
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureure de Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER  
procureure de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me ANNIE GARIÉPY  
procureure de Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me RAPHAËL LESCOPI  
procureure de l'Union des municipalités du Québec  
(UMQ);

Me ISABELLE DEMERS  
procureure de Union des producteurs agricoles  
(UPA).

**TABLE DES MATIERES**

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
<b>PREUVE HQD - Présentation de la demande tarifaire (Panel 1)</b>	12
<b>DANIEL RICHARD</b>	14
<b>FRANÇOIS G. HÉBERT</b>	14
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	14
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER	51
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	72
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	104
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	123
INTERROGÉS PAR Mme FRANÇOISE GAGNON	172
INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE	175

---

**LISTE DES ENGAGEMENTS**

**PAGE**

E-1 (HQD) : Indiquer les balisages et leur fréquence réalisés sur la rémunération du personnel par le Distributeur ou Hydro-Québec; vérifier la faisabilité du dépôt d'un tel balisage, distinguant salaire et retraite, pour la prochaine cause tarifaire; indiquer en quoi consiste la vigie, effectuée par HQ pour les différents postes d'emploi dont il était question à la demande de renseignements numéro 3 (demandé par la Régie)

180

---

**LISTE DES PIÈCES**

	<b><u>PAGE</u></b>
B-144 : (HQD-17, Doc.1) Présentation	14

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce sixième (6e) jour du  
2 mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du six (6) décembre  
8 deux mille treize (2013), dossier R-3854-2013,  
9 demande relative à l'établissement des tarifs  
10 d'électricité de l'année tarifaire deux mille  
11 quatorze - deux mille quinze (2014-2015).

12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
13 Louise Rozon, présidente de la formation, de même  
14 que mesdames Françoise Gagnon et Louise Pelletier.

15 Les procureurs de la Régie sont maître Hélène  
16 Barriault et maître Pierre R. Fortin.

17 La requérante est Hydro-Québec Distribution,  
18 représentée par maître Éric Fraser.

19 Les intervenants qui participent à la présente  
20 audience sont :

21 Association coopérative d'économie familiale de  
22 l'Outaouais, représentée par maître Stéphanie  
23 Lussier;

24 Association québécoise des consommateurs  
25 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie

1 forestière du Québec, représentés par maître Pierre  
2 Pelletier;  
3 Association des redistributeurs d'électricité du  
4 Québec, représentée par maître Sophie Lapierre;  
5 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante,  
6 représentée par maître André Turmel;  
7 Groupe de recherche appliquée en macroécologie,  
8 représenté par maître Geneviève Paquet;  
9 Regroupement des organismes environnementaux en  
10 énergie, représenté par maître Pascale Boucher  
11 Meunier;  
12 Regroupement national des conseils régionaux de  
13 l'environnement du Québec, représenté par maître  
14 Annie Gariépy;  
15 Stratégies énergétiques et Association québécoise  
16 de lutte contre la pollution atmosphérique,  
17 représentées par maître Dominique Neuman;  
18 Union des consommateurs, représentée par maître  
19 Hélène Sicard;  
20 Union des municipalités du Québec, représentée par  
21 maître Raphaël Lescop;  
22 Union des producteurs agricoles, représentée par  
23 maître Isabelle Demers.  
24 Je demanderais aux parties de bien s'identifier à  
25 chacune de leurs interventions pour les fins de



1 l'enregistrement. Aussi auriez-vous l'obligeance de  
2 vous assurer que votre cellulaire est fermé durant  
3 la tenue de l'audience. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci, Madame la Greffière. La Régie vous souhaite  
6 à toutes et à tous la bienvenue à cette journée  
7 d'audience qui débute dans le dossier R-3854-2013,  
8 soit la demande relative à l'établissement des  
9 tarifs d'électricité pour l'année tarifaire  
10 2014-2015.

11 Je tiens à vous présenter tout d'abord  
12 l'équipe qui nous assiste dans le traitement de  
13 cette demande. Donc, l'équipe est composée de la  
14 greffière, madame Johanne Lebuis; de la chargée de  
15 projet, madame Denise Montaldo; ainsi que des  
16 spécialistes suivants : messieurs Michel  
17 Archambault, Gaston Bilodeau, Steeves Demers, Simon  
18 Desrochers et Pierre Hosatte. Les procureurs au  
19 dossier sont maître Hélène Barriault et maître  
20 Pierre Fortin.

21 Le vingt-quatre (24) octobre dernier, une  
22 première décision de fond a été rendue dans le  
23 cadre du présent dossier, soit la décision  
24 D-2013-174. Cette décision portait sur la demande  
25 prioritaire du Distributeur relative aux mesures

1 visant les exploitations agricoles.

2 Le trois (3) décembre dernier, la Régie  
3 vous a fait parvenir le calendrier de la tenue de  
4 la présente audience qui porte sur l'ensemble des  
5 autres demandes du Distributeur relatives à sa  
6 demande tarifaire. Ce calendrier a été préparé en  
7 tenant compte de l'ensemble des informations que  
8 vous nous avez transmises. Alors, si tout se passe  
9 bien, nous devrions être en mesure de terminer la  
10 présente audience le dix-huit (18) décembre, soit à  
11 temps pour faire quelques achats pour Noël.

12 Lors de cet envoi, la Régie vous informait  
13 également qu'elle a apporté quelques ajustements en  
14 ce qui a trait à l'ordre de présentation de la  
15 preuve du Distributeur. Elle vous invitait aussi à  
16 être flexible et à vous rendre disponible pour  
17 devancer, si cela s'avère nécessaire en cours de  
18 route, tant la présentation de votre preuve que la  
19 présentation de vos argumentations.

20 À moins d'avis contraire, les journées  
21 d'audience vont débiter à compter de neuf heures  
22 (9 h) pour se terminer à quinze heures (15 h). La  
23 Régie demande également la collaboration de tous  
24 afin de respecter le temps qui a été annoncé dans  
25 vos correspondances de planification de l'audience,

1 et ajusté suite aux réaménagements apportés aux  
2 panels 3 et 4 du Distributeur.

3 Comme on le souligne à chaque année, la  
4 Régie a pris connaissance de l'ensemble de la  
5 preuve au dossier. Nous vous invitons donc tous,  
6 lors de la présentation de votre preuve, à faire un  
7 court exposé afin de nous identifier les points qui  
8 s'avèrent importants pour vous et sur lesquels vous  
9 souhaitez attirer notre attention.

10 Par ailleurs, dans sa décision D-2013-188,  
11 la Régie a convenu de traiter en Phase 2 la demande  
12 de modification relative aux frais liés à l'option  
13 de retrait qui sera déposée par le Distributeur  
14 prochainement. À la suite du dépôt de cette  
15 demande, nous allons fixer l'échéancier de  
16 traitement de cet enjeu. Par conséquent, celui-ci  
17 ne sera pas traité dans le cadre de la présente  
18 phase de l'audience qui débute aujourd'hui.

19 Finalement, un dernier commentaire que l'on  
20 répète également à chaque année, la Régie vous  
21 demande de limiter le téléchargement des fichiers  
22 vidéos ou la consultation de sites Internet non  
23 reliés à la présente audience afin d'éviter de trop  
24 taxer la bande passante disponible. Je peux vous  
25 assurer qu'on fait des efforts pour qu'on soit en

1 mesure d'accueillir davantage de visiteurs sur  
2 notre site. Mais ce n'est pas encore le cas. Donc,  
3 ça va permettre... Ces mesures vont aussi permettre  
4 aux personnes qui désirent nous écouter sur  
5 Internet de pouvoir le faire sans difficulté.

6 Alors, est-ce qu'il y a certains d'entre  
7 vous qui avez des commentaires ou remarques  
8 préliminaires à faire?

9 9 h 08

10 Alors, nous sommes donc prêts, Maître  
11 Fraser, à débiter avec le témoignage de votre  
12 premier panel, inviter les témoins à s'installer.

13

14 **PREUVE HQD - Présentation de la demande tarifaire**  
15 **(Panel 1)**

16

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Oui, on invite les témoins à prendre place. Je vous  
19 remercie, Madame la Présidente. Alors, permettez-  
20 moi tout d'abord de vous... au nom d'Hydro-Québec  
21 et au nom plus particulièrement de toute l'équipe  
22 qui a travaillé très fort sur ce dossier tarifaire  
23 de vous saluer, vous, les régisseurs qui vous  
24 accompagnent ainsi que tout membre du personnel  
25 technique qui va oeuvrer dans le présent dossier.

1 Madame la Greffière, il y aura une présentation,  
2 comme on peut le voir sur l'écran. Je viens de  
3 remettre à madame la greffière la présentation qui  
4 sera faite par monsieur Richard, qui sera déposée  
5 comme nouvelle pièce, je crois, B-130.

6 LA GREFFIÈRE :

7 B-144.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 144. Une chose est certaine, c'est HQD-17, Document  
10 1. En ce qui concerne les curriculum vitae, ils ont  
11 été déposés hier, je crois, en bloc.

12 En attendant madame la greffière, fidèle à  
13 nos habitudes, il s'agira du panel d'introduction  
14 qui sera composé de monsieur Daniel Richard, le  
15 président de la Division Hydro-Québec Distribution,  
16 lequel sera accompagné par monsieur François  
17 Hébert, qui est directeur Affaires réglementaires  
18 d'Hydro-Québec Distribution. Il y aura à votre  
19 droite madame Lise Lefebvre qui n'est pas témoin.  
20 Elle sera la « tourneuse » de pages pour  
21 l'occasion. Et n'ayez crainte, elle a bien meilleur  
22 caractère que le personnage du film du même nom.  
23 Alors, Madame la Greffière, on peut procéder à  
24 l'assermentation des témoins.

25

1 B-144 : (HQD-17, Doc.1) Présentation

2

3 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce sixième (6e) jour de  
4 décembre, ONT COMPARU :

5

6 **DANIEL RICHARD**, président Hydro-Québec  
7 Distribution, ayant sa place d'affaires au 75,  
8 boulevard René-Lévesque Ouest, 22e étage, Montréal  
9 (Québec);

10

11 **FRANÇOIS G. HÉBERT**, avocat, directeur Affaires  
12 réglementaires Hydro-Québec Distribution, ayant sa  
13 place d'affaires au 75, boulevard René-Lévesque  
14 Ouest, Montréal (Québec);

15

16 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
17 solennelle, déposent et disent comme suit :

18

19 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

20 Alors merci, Madame la Greffière.

21 Q. [1] On va maintenant procéder à l'adoption de la  
22 preuve. Monsieur Richard, je m'adresse à vous. Je  
23 fais référence évidemment à votre présentation de  
24 ce matin, votre curriculum vitae et aussi plus  
25 particulièrement aux pièces HQD-1, Document 1 et

1 HQD-2, Document 2, concernant la présentation de la  
2 présente demande. Avez-vous participé à la  
3 préparation de ces documents?

4 M. DANIEL RICHARD :

5 R. Oui.

6 Q. **[2]** Je comprends que vous adoptez le tout pour  
7 valoir comme votre témoignage écrit en l'instance?

8 R. Oui.

9 Q. **[3]** Je vous remercie. Monsieur Hébert, je vous pose  
10 les mêmes questions. Je vais, par contre, une  
11 différence notable, je vais faire référence à  
12 l'ensemble de la preuve du dossier. Je comprends  
13 que le dossier tarifaire a été réalisé et préparé  
14 sous votre supervision et votre contrôle?

15 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

16 R. Oui, avec l'ensemble d'Hydro-Québec qui y a  
17 participé évidemment.

18 Q. **[4]** Et que vous adoptez le tout pour valoir comme  
19 votre témoignage écrit en l'instance?

20 R. Je le fais.

21 Q. **[5]** Je vous remercie, Monsieur Hébert. Alors, sans  
22 plus tarder, Monsieur Richard, je vous cède la  
23 parole.

24 M. DANIEL RICHARD :

25 R. Madame la Présidente, mesdames les régisseuses,

1 mesdames et messieurs. Il me fait plaisir  
2 aujourd'hui de présenter un sommaire du dossier  
3 tarifaire 2014-2015 du Distributeur. Ce sera une  
4 courte présentation. Toutefois, ça me permettra de  
5 donner les faits saillants de notre demande, donc  
6 le contexte d'affaires du Distributeur, les  
7 résultats en termes d'efficience et de qualité de  
8 service, et de brosser aussi les principaux défis  
9 qu'on voit pour l'année deux mille quatorze (2014)  
10 en termes des opérations notamment.

11 Par la suite, évidemment, il me fera  
12 plaisir de répondre à l'ensemble de vos questions.  
13 Si on va à la première planche, je pense qu'on  
14 résume assez bien notre demande tarifaire en termes  
15 de chiffres, donc deux grandes parties. Première  
16 partie qui fait plus référence évidemment aux coûts  
17 de service, des éléments qu'on discutera  
18 aujourd'hui; et une deuxième partie qui réfère  
19 plutôt à la modification qu'on a demandée au niveau  
20 de notre taux de rendement.

21 Donc, le premier bloc constitue un  
22 ajustement tarifaire de trois point quatre pour  
23 cent (3,4 %) qu'on a décomposé en trois éléments.  
24 Le premier, c'est les coûts associés aux nouveaux  
25 approvisionnements qui sont rentrés en service au



1 cours de l'année deux mille treize - deux mille  
2 quatorze (2013-2014) notamment, principalement des  
3 projets éoliens qui eux représentent pour leur part  
4 deux point sept pour cent (2,7 %).

5 9 h 14

6 À ça s'ajoute l'ajustement au bloc patrimonial qui  
7 a été fait, à l'exception du tarif L industriel,  
8 qui lui, pour sa part, représente point huit pour  
9 cent. Et, finalement, un bloc qu'on a identifié  
10 comme étant « Croissance de la demande au Québec »,  
11 bien, essentiellement, les éléments, là, c'est soit  
12 des projets qui avaient été approuvés dans le  
13 passé, qui sont venus en service, soit, encore là,  
14 au cours de deux mille treize (2013) et deux mille  
15 quatorze (2014), et qui rentrent, finalement, dans  
16 notre coût de service. Ça représente un point  
17 quatre pour cent (1.4%).

18 À ça on met, évidemment, à contrario, là,  
19 des gains d'efficience, que j'expliquerai tantôt,  
20 qui sont importants et majeurs pour l'année deux  
21 mille treize (2013) et deux mille quatorze (2014).  
22 Des gains d'efficience de moins un point cinq pour  
23 cent, qui viennent, en quelque sorte, je vous  
24 dirais, diminuer de façon importante ou annuler, si  
25 vous aimez mieux, là, les coûts qu'on pouvait voir

1 au niveau de la croissance de la demande au Québec.  
2 Ça nous porte à trois point quatre pour cent.

3 Et à ça s'ajoute l'impact qu'on a illustré  
4 ici, de la modification du taux de rendement, donc  
5 ça serait, dans ce cas-là, le neuf point deux pour  
6 cent là, qui représenterait, pour sa part, deux  
7 point quatre pour cent qui porterait le tout à cinq  
8 point huit pour cent. Évidemment, on indique, pour  
9 la clientèle industrielle au tarif L, que dans ce  
10 cas-là la hausse serait de cinq pour cent compte  
11 tenu que l'indexation bloc patrimonial, la partie  
12 de... ce tarif-là n'a pas été indexé au bloc  
13 patrimonial.

14 Ça fait suite à des ajustements tarifaires  
15 annuels de point six pour cent au cours des cinq  
16 dernières années, dont deux baisses. Rappelons-  
17 nous, une baisse en deux mille onze (2011), de  
18 moins point quatre pour cent et, en deux mille  
19 douze (2012), de moins point cinq pour cent. Et ça  
20 confère encore des tarifs qui vont demeurer parmi  
21 les plus bas au Canada et en Amérique du Nord.

22 Ce qu'on tente de décrire, là, et c'est  
23 très succinctement, on pourra y revenir de façon  
24 plus détaillée à la suite de la présentation, le  
25 contexte d'affaires du Distributeur, je vous

1        dirais, soit qu'il a été marqué par une poursuite,  
2        en deux mille treize (2013), des efforts importants  
3        en termes d'efficience au niveau de nos opérations,  
4        je vais y revenir tantôt, montrer un peu ce qu'on a  
5        mis en place pour aller chercher ces gains-là.  
6        Combiné à des départs important à la retraite.  
7        Donc, lorsqu'on regarde au niveau de l'entreprise,  
8        on a des chiffres de l'ordre mille (1000) à douze  
9        cents (1200) personnes qui quittent l'entreprise  
10       chaque année. Évidemment, c'est une opportunité et  
11       un défi, là. Lorsqu'on parle de projet  
12       d'efficience, ça peut devenir une opportunité de  
13       faire atterrir nos projets de façon adéquate. Mais  
14       ça demeure aussi un défi en termes de relève et  
15       de... rajeunir l'organisation.

16                    Un contexte également qui est marqué par le  
17       renouvellement des conventions collectives pour une  
18       période de cinq ans. Donc, un contexte d'affaires  
19       qui va être relativement, je vous dirais, plus...  
20       sans dire, plus stable mais je vous dirais, en tout  
21       cas, à tout le moins, avec des choses un peu  
22       derrière nous, notamment les négociations des  
23       conventions. Marqué, comme on le sait aussi, par  
24       une décroissance importante des ventes au secteur  
25       industriel, notamment. Je pense que c'est le fait

1 saillant de deux mille... un des faits saillants de  
2 notre demande deux mille quatorze (2014). Et des  
3 surplus d'approvisionnement qui en découlent.

4 Et, finalement, mentionnons la modification  
5 de la Loi sur la Régie de l'énergie, l'indexation  
6 du coût de l'électricité patrimoniale à partir de  
7 deux mille quatorze (2014), assumée par l'ensemble  
8 des clients, à l'exception de ceux au tarif L, mais  
9 mentionnons activités industrielles et des contrats  
10 spéciaux.

11 Au niveau des approvisionnements, j'ai  
12 mentionné tantôt l'impact, on parlait d'environ  
13 deux point sept pour cent. Mentionnons, comme fait  
14 saillant, là, au niveau du bilan offre/demande, il  
15 y a plusieurs éléments. Le premier c'est les  
16 nouvelles mises en service qui sont arrivées en  
17 deux mille treize - deux mille quatorze (2013-  
18 2014). On parle de vingt-cinq (25) nouvelles mises  
19 en service et qui portent le total des projets,  
20 quarante-sept (47) projets mis en service, en deux  
21 mille quatorze (2014), au-delà du bloc patrimonial  
22 évidemment.

23 Des surplus d'un peu plus de sept  
24 térawattheures (7 TW) en deux mille quatorze  
25 (2014). Et, si on regarde dans notre planification

1 à long terme, évidemment, lorsqu'on parle d'énergie  
2 différée, carrément, là, le contexte c'est encore,  
3 je vous dirais... on peut reprendre les  
4 discussions, là, du dernier dossier tarifaire, mais  
5 la situation s'est amplifiée. On voit un peu les  
6 raisons, là, elles sont de deux natures. Une baisse  
7 additionnelle des besoins de l'ordre de soixante-  
8 cinq térawattheures (65 TW) sur l'horizon deux  
9 mille treize - deux mille vingt-sept (2013-2027).  
10 Essentiellement causée par la clientèle  
11 industrielle, une baisse de l'ordre de quatre-  
12 vingt-six térawattheures (86 TW) sur la période,  
13 compensée en partie par une hausse des autres  
14 clientèles, de l'ordre de vingt et un  
15 térawattheures (21 TW). Donc, en gros, un soixante-  
16 cinq térawattheures (61 TW) au net de baisse de  
17 besoin. Et un accroissement de l'offre de trente-  
18 huit térawattheures (38 TW).

19 Donc, lorsqu'on combine les deux, là, et  
20 qu'on regarde un peu toute la logique de différer  
21 le solde, et caetera, et qu'on se reporte à l'année  
22 deux mille vingt-sept (2027), si on prend juste la  
23 comparaison par rapport au dernier dossier  
24 tarifaire qu'on a présenté l'an dernier, on parle  
25 d'un ajout de cent sept térawattheures (107 TW) sur

1 l'ensemble de la période. Je vais regarder d'autres  
2 chiffres également. Si je regarde depuis deux mille  
3 dix (2010), on parle de l'ordre de deux cents...  
4 deux cents quelques térawattheures qui se sont  
5 ajoutés de la même façon.

6 Donc, des enjeux de disposition de surplus,  
7 évidemment ça va se faire par la réduction du bloc  
8 patrimonial essentiellement, en grande partie. Il y  
9 a un point également que je voudrais peut-être  
10 souligner parce que c'est important aussi, toujours  
11 le même ordre au niveau de l'énergie différée, on  
12 se souviendra que la décision rendue par la Régie  
13 suggérait au Distributeur de différer un térawatt-  
14 heure, il est opportun de faire ça.

15 9 h 20

16 On avait déjà discuté un peu des enjeux  
17 qu'on pouvait voir en termes de baisse de la  
18 demande, je pense, lors des audiences et toutefois  
19 je vous dirais qu'il y a une série d'informations  
20 qui sont apparues, des faits nouveaux sont apparus  
21 dès janvier deux mille treize (2013) donc Hydro-  
22 Québec Distribution apprenait les discussions entre  
23 le gouvernement et les producteurs d'aluminium  
24 Alcoa et Rio Tinto Alcan afin de repousser de trois  
25 ans les projets de modernisation des alumineries de

1 Baie-Comeau et de construction de la nouvelle usine  
2 au Saguenay. Tout ça c'est traduit au cours des  
3 prochaines semaines, des semaines qui ont suivi  
4 plutôt et des mois par des décrets du gouvernement  
5 qui sont venus préciser, qui nous ont confirmé ces  
6 reports-là. Et il va de soi que le Distributeur,  
7 donc, dès janvier, dès février, a pris connaissance  
8 d'un net changement au niveau de son équilibre  
9 offre-demande pour l'horizon couvert par les  
10 ententes d'énergie différée.

11 Évidemment, l'ampleur était telle qu'il  
12 s'avérait impossible de différer cette énergie-là  
13 et je vous dirais qu'au fil des mois, les révisions  
14 jusqu'à ce qu'on dépose notre dossier tarifaire ont  
15 confirmé, au niveau de la demande industrielle  
16 notamment, le net changement qu'on allait connaître  
17 dans les prochaines années et les enjeux que ça  
18 pouvait entraîner notamment au niveau de notre  
19 bilan offre-demande.

20 L'autre point également que je voudrais  
21 apporter à votre attention c'est toutes les  
22 discussions touchant la centrale de TransCanada  
23 Énergie et l'entente de suspension que l'on connaît  
24 déjà, qui est avec nous déjà depuis une couple  
25 d'années. Le plan d'approvisionnement fait état que

1 le Distributeur a entrepris des discussions avec  
2 TransCanada Énergie visant une solution à long  
3 terme, à plus long terme. Donc essentiellement je  
4 vais tenter de résumer l'état de la, je dirais, des  
5 discussions jusqu'à maintenant. L'objectif que l'on  
6 vise c'est de réduire le coût associé à la  
7 réservation du transport de gaz, donc du transport  
8 gazier. Donc lorsqu'on regarde cette logique-là,  
9 toutefois, ce que ça requiert, ça pourrait requérir  
10 un engagement du Distributeur et un préavis plus  
11 long que le six mois que nous avons dans l'entente  
12 actuelle. On se souvient qu'on fait une demande de  
13 suspension à chaque année et dans...

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Je n'entends plus. Est-ce que vous pouvez parler un  
16 peu plus fort?

17 R. Excusez-moi, excusez-moi. Ça va? O.K. C'est bon.

18 Donc dans le cadre de nos discussions, ça pourrait  
19 requérir, comme je le disais, une demande où on  
20 voudrait un avis, ou un préavis de suspension de la  
21 centrale plus long que ce qu'on a présentement.  
22 Présentement, on a une suspension qui est annuelle  
23 avec un avis qu'on donne à TransCanada Énergie de  
24 six mois pour la suspension.

25 On pourrait tomber dans une logique à titre



1 d'exemple, pour illustrer le concept, où on  
2 donnerait un préavis de trois ans, ce qui  
3 permettrait, entre autres, à TransCanada, qui est  
4 propriétaire de la réservation de transport, soit  
5 de transférer cette réservation-là à un nouveau  
6 client, soit carrément de le revendre au niveau du  
7 marché ou simplement, dans notre cas, d'annuler  
8 cette réservation-là. Donc ça pourrait venir  
9 réduire de façon assez importante les coûts de la  
10 suspension au niveau de TransCanada Énergie.

11 Il va de soi que si on a bon espoir  
12 évidemment d'en venir à une entente, si tel est le  
13 cas, dès qu'on aura déterminé une entente, on  
14 reviendra à la Régie pour présenter le dossier et  
15 si c'est un dossier qu'on pense qu'il peut voir le  
16 jour dès deux mille quatorze (2014), on demandera  
17 potentiellement, peut-être demander la demande de  
18 suspension actuelle que nous avons pour l'année  
19 deux mille quatorze (2014) pour la remplacer par  
20 cette nouvelle entente-là. Et j'aime à penser qu'au  
21 début de l'année deux mille quatorze (2014) on  
22 pourrait être en mesure de déposer une telle  
23 demande à la Régie.

24 De la même façon, il a été mentionné dans  
25 les intentions gouvernementales entourant la

1 Politique économique Priorité emploi de regarder  
2 différents programmes d'options tarifaires qui  
3 pourraient aider le développement de nouvelles  
4 ventes au Québec.

5 Donc je vous mentionne que le Distributeur  
6 travaille actuellement évidemment avec le ministère  
7 des richesses naturelles, le ministère des Finances  
8 et Investissement Québec à évaluer la pertinence  
9 d'offrir des options tarifaires afin d'attirer de  
10 nouveaux investissements au Québec. En fonction des  
11 conclusions qui se dégageront de cette évaluation-  
12 là, le Distributeur, de la même façon, demandera à  
13 la Régie d'approuver certains critères, certaines  
14 balises, qui permettront au Distributeur de  
15 consentir les offres tarifaires afin de favoriser  
16 la concrétisation de nouveaux investissements et de  
17 nouvelles ventes d'électricité à long terme. Donc  
18 ça fait partie, en gros, je vous dirais, de  
19 l'essentiel de ce qui se passe au niveau  
20 approvisionnement chez le Distributeur.

21 (9 h 25)

22 Si on regarde maintenant le volet  
23 investissement qui est présent dans notre offre  
24 tarifaire deux mille quatorze (2014), on parle  
25 d'une enveloppe de cinq cent soixante-neuf millions

1 (569 M) composée de trois éléments parce que je  
2 pense qu'il est important de voir la différence  
3 qu'on apporte à chacun de ces éléments-là. Il y a  
4 un élément qui est plus la croissance de la charge,  
5 donc la préparation pour faire face à la pointe  
6 hivernale, des demandes de clients et de tiers,  
7 donc dans ce cas-là, clients, carrément nos clients  
8 qui veulent être raccordés ou voir des changements  
9 au niveau de leur alimentation ou encore les tiers  
10 ça peut être les compagnies de télécommunication  
11 qui veulent poser du câblage après nos  
12 installations et je vous dirais que ces deux  
13 volets-là, la plupart du temps, on les réalise  
14 inévitablement à l'intérieur de l'année donc il y a  
15 un devoir, je vous dirais, d'exécuter promptement  
16 ces deux catégories d'investissement là.

17 Le dernier touche la pérennité du réseau.  
18 Là, c'est un concept qui est un concept je dirais  
19 non pas annuel, plutôt pluriannuel où il est  
20 important de maintenir une cadence qui est adéquate  
21 pour ne pas se retrouver évidemment avec un réseau  
22 dégradé ou un actif qui ne donne pas la performance  
23 qui est supposé donner avec tout ce que ça entraîne  
24 en termes de rattrapage, donc c'est un coût qui est  
25 important. Ce que je veux juste apporter comme

1 nuance, c'est que ce volet-là on peut le déplacer  
2 souvent de quelques mois et je fais référence,  
3 entre autres, aux résultats qu'on a connus en deux  
4 mille treize (2013). Si on regarde l'autorisé et ce  
5 qui a été réalisé, donc l'année de base, on voit  
6 une différence, là, qui est assez importante et  
7 souvent on... de par les questions que j'ai vues,  
8 là, dans les demandes, dans le cadre de la cause  
9 tarifaire on voit qu'il y a souvent un enjeu qui  
10 est associé au fait de ne pas rencontrer les  
11 objectifs d'investissement d'une année à l'autre et  
12 je veux être clair là-dessus, là, les deux premiers  
13 groupes, croissance de la charge pour la pointe et  
14 demande de clients, comme je le mentionne, pour  
15 nous, obligation de les faire à l'intérieur. Termes  
16 de pérennité, on a un volet pluriannuel et ce que  
17 ça a pour effet, à titre d'exemple, c'est qu'il y a  
18 des travaux qu'on pouvait anticiper faire au mois  
19 d'octobre, novembre, qui, pour différentes raisons,  
20 sont reportés de quelques mois puis qui vont être  
21 réalisés au mois de janvier, février ou mars de  
22 l'année qui suit.

23           Donc, lorsqu'on regarde l'impact de ce  
24 déplacement-là, souvent on voit ou on peut  
25 concevoir que c'est un bloc qui est important, mais

1           lorsqu'on regarde un peu l'impact sur les revenus  
2           requis, donc sur nos demandes en termes de coûts,  
3           ça a finalement peu d'impact parce que ce n'est  
4           qu'un report de quelques mois d'amortissement d'une  
5           année à l'autre qu'on a sur souvent des actifs qui  
6           sont amortis sur une très longue période et  
7           j'inviterais notamment le panel numéro 2 peut-être  
8           à aborder ce volet-là pour montrer un peu l'impact  
9           entre souvent, lorsqu'on voit des investissements  
10          qui glissent puis on perçoit un enjeu important,  
11          là, de montrer un peu la juste valeur de ces  
12          chiffres-là.

13                        Donc pourquoi, évidemment, le niveau de  
14          deux mille treize (2013) est un peu plus bas, il y  
15          a différentes raisons pour lesquelles... donc  
16          lorsqu'on regarde les investissements, entre  
17          autres, pour deux mille treize (2013), on voit  
18          qu'il y a eu un changement, là, léger glissement,  
19          ça correspond à trois... un certain nombre de  
20          réalités, la première c'est un nombre d'abonnements  
21          prévus qui a été plus faible, donc lorsqu'on parle  
22          de contexte économique, on anticipait quarante  
23          quelques mille nouveaux branchements, on n'en a eu  
24          que trente-cinq (35)... environ trente-cinq mille  
25          (35 000), on pourra préciser le chiffre exactement,

1 là, mais un recul assez substantiel.

2 L'autre point, c'est qu'on a fait une  
3 révision importante de nos priorisations de  
4 travaux. Il y a différents travaux qui avaient, je  
5 vous dirais, un retard et on peut penser à tout ce  
6 qui était éclairage de rues au niveau des  
7 municipalités, des travaux à faire pour des cablô-  
8 distributeurs, et caetera, et caetera, qu'on a  
9 décidé de mettre en priorité et de ramener  
10 d'éliminer en quelque sorte un genre de backlog ou  
11 de retard qu'on avait au niveau de notre  
12 réalisation et c'est venu un peu changer notre plan  
13 d'investissement.

14 L'autre point, puis je vais en parler  
15 tantôt, on a fait une refonte, aussi, importante de  
16 toute la priorisation de nos interventions sur  
17 notre réseau donc maintenant vous allez le voir  
18 tantôt, notre organisation est fort différente,  
19 beaucoup moins en silo, beaucoup plus centralisée,  
20 ce qui fait en sorte qu'on peut y jeter un regard,  
21 là, beaucoup plus global, là, à l'état de notre  
22 réseau et pour l'ensemble du territoire. Ça on va  
23 le voir tantôt et ça touche même les opérations.  
24 Donc c'est venu toucher un peu les investissements.  
25 Si on regarde deux mille quatorze (2014),

1 maintenant, ce qu'on ramène, là, c'est un niveau  
2 d'investissement, lorsqu'on regarde les projets de  
3 dix millions (10 M) et moins, là, qui est à peu  
4 près en ligne avec ce qu'on a réalisé  
5 historiquement, là, réellement, là, en deux mille  
6 douze (2012), si on regarde en deux mille treize  
7 (2013), donc on était à peu près dans les mêmes  
8 niveaux et ça va être ça en gros qui va être  
9 réalisé donc un léger ajustement.

10 J'ajouterai ici également comme élément de  
11 contexte les pannes sévères qu'on a connues en deux  
12 mille treize (2013). Alors on a eu trois événements  
13 majeurs, je vais y revenir tantôt, là, rappelons-  
14 nous décembre deux mille douze (2012) où on a été  
15 tout près de deux semaines à rétablir nos clients,  
16 juillet également, deux mille treize (2013) et tout  
17 récemment, là encore, au mois d'octobre où des  
18 phénomènes météorologiques ont touché l'ensemble du  
19 territoire, de l'Est à l'Ouest.

20 9 h 30

21 Et ça évidemment ça mobilise beaucoup notre plan de  
22 main-d'oeuvre. Puis il faut comprendre que tous  
23 ceux qui travaillent au niveau du réseau sont des  
24 gens qui prennent quelques années, je dirais, à  
25 former et à rendre apte à travailler sur notre

1           réseau. Donc cette planification de main-d'oeuvre  
2           là, à l'intérieur d'une année, elle est assez  
3           stable. Ce qui fait en sorte qu'on ne peut pas, à  
4           titre d'exemple, parce qu'on a des investissements  
5           réalisés à telle période, penser qu'on va pouvoir  
6           augmenter la voilure ou le nombre d'effectifs qui  
7           vont travailler sur notre réseau en l'espace d'un  
8           mois ou deux, là. C'est des choses qui ne se font  
9           pas aussi simples que ça.

10                    Un autre point également c'est qu'on ne  
11           veut pas tomber dans une logique pour les travaux  
12           qui touchent la pérennité du réseau. On ne veut  
13           surtout pas faire des investissements qui  
14           pourraient être réalisés, à titre d'exemple, en  
15           surtemps. On pense que ces travaux-là, justement en  
16           termes d'investissement, compte tenu qu'ils ont la  
17           possibilité d'être déplacés de quelques mois comme  
18           je le mentionnais tantôt, on est mieux de les faire  
19           en temps régulier lorsque le moment s'y prêtera,  
20           que de tenter, là, de répondre à tout prix au  
21           budget d'investissement qu'on avait déposé. En  
22           faisant ces travaux-là surtemps, ça ne nous  
23           apparaît pas opportun en termes d'efficience et de  
24           gestion.

25                    Si je vais maintenant au niveau de



1 l'efficience du Distributeur. Ça c'est peut-être le  
2 fait saillant du dossier. C'est clair qu'en deux  
3 mille douze (2012) et deux mille treize (2013) on a  
4 entrepris une vaste réingénierie de l'ensemble de  
5 nos processus. Tous les processus y ont passé. Je  
6 vous dirais que ça a touché de façon plus forte les  
7 activités reliées à la vice-présidence, le réseau  
8 de Distribution, donc ceux qui voient à  
9 l'entretien, au maintien, à l'expansion de notre  
10 réseau. Donc ce sont plus ces activités-là qui ont  
11 été touchées de façon importante.

12 Si on regarde les résultats maintenant, en  
13 termes d'ETC. On parle pour deux mille douze  
14 (2012), bon, ETC étant l'équivalent d'emploi à  
15 temps complet, le terme. On parle de sept cent  
16 soixante-cinq (765) ETC qui ont été retirés, sur  
17 deux années, donc quatre cent quatre-vingt-huit  
18 (488) et deux cent soixante-dix-sept (277). Et ce  
19 qu'on propose c'est pour deux mille quatorze (2014)  
20 d'ajouter à ça un autre deux cents (200) ETC, qui  
21 va nous mener à près de neuf cent cinquante-huit  
22 (958) personnes à temps complet, en réduction de la  
23 voilure du Distributeur.

24 Alors vous comprendrez que c'est un nombre  
25 qui est important, qui a des impacts à tous les

1 jours également importants et qui demande, comme je  
2 disais tantôt, une réingénierie, une révision de  
3 nos façons de faire, qui est tout aussi... c'est  
4 très important.

5 Si je veux peut-être plus mettre les points  
6 importants au niveau de cette réingénierie-là, je  
7 vous dirais que essentiellement ce qu'on a fait,  
8 c'est qu'on a vraiment tourné notre organisation  
9 vers les opérations et services aux clients. Donc  
10 de s'assurer que tout le volet, je vous dirais,  
11 support, administration, contrôle et autre, qui  
12 viennent en appui à ceux qui opèrent vraiment notre  
13 réseau soient dans des proportions raisonnables.  
14 C'est souvent le défi, là, de trouver le bon ratio  
15 entre ce que j'appellerais le support et  
16 administration, là, avec les activités d'opération.

17 Ce que ça nous a amené comme - et ça je  
18 vous dirais que la technologie le permet c'est des  
19 pratiques que l'on voit de plus en plus dans  
20 l'ensemble des grands réseaux américains ou  
21 européens - c'est une centralisation complète de  
22 notre planification et de notre gestion quotidienne  
23 de nos activités.

24 Donc centralisation de planification et de  
25 la gestion. Je vais vous donner des exemples, là,

1 en gros pour illustrer un peu le concept. On a donc  
2 créé ce qu'on appelle un centre de gestion des  
3 activités de distribution. Donc un lieu unique où  
4 toutes nos activités terrain vont être pilotées,  
5 pour l'ensemble des territoires.

6 Donc on passe d'une structure qui était une  
7 structure où on avait une organisation qui était,  
8 appelons-la territoriale, cinq ou quatre  
9 territoires selon. Mais plutôt avec une dynamique  
10 en silo, où on passe maintenant à une dynamique qui  
11 est une dynamique ensemble du territoire, toutes  
12 les activités sont centralisées à cet endroit-là et  
13 ça nous donne la possibilité entre autre de jeter  
14 un regard, là, sur oui l'ensemble des activités,  
15 mais s'assurer aussi que nos clients ont un peu la  
16 même qualité de service.

17 Autrement dit, on fait les mêmes priorités  
18 au niveau global et on ne se retrouve pas dans des  
19 situations où on avait antérieurement, où certains  
20 territoires avaient rempli, je vous dirais, des  
21 projets qui étaient très... en plus basse priorité  
22 comparativement à d'autres territoires qui étaient,  
23 eux, qui avaient de la difficulté à faire les  
24 premières priorités. Donc on a réussi évidemment à  
25 donner une meilleure organisation, puis une

1 meilleure façon de faire.

2 9 h 35

3 Ça change beaucoup de choses au niveau de nos gens,  
4 évidemment. À titre d'exemple, gestion des vacances  
5 qui est maintenant centralisée au lieu d'être  
6 décentralisée. La dotation au niveau de nos emplois  
7 métier-ligne, nos emplois d'ingénierie, et caetera,  
8 qui se fait de la même façon, d'un point de vue  
9 centralisé. On peut mentionner maintenant que nos  
10 équipes se déplacent d'un territoire à l'autre.

11 Donc, les gens de Montréal vont supporter  
12 les gens qui sont à Laval. Puis les gens des  
13 Laurentides, s'il y a des retards au niveau des  
14 travaux, ils peuvent venir supporter Montréal et  
15 inversement, et caetera. Donc, vous voyez une  
16 dynamique qui est assez différente et qui amène...  
17 qui amène un certain nombre d'enjeux, disons-le,  
18 là, dans le quotidien de nos opérations. Et je vous  
19 dirais que ça va être un défi de deux mille  
20 quatorze (2014) de stabiliser toute cette  
21 logistique-là. Et on a bon espoir aussi que le  
22 projet qu'on vous a présenté dernièrement, le  
23 projet SOGEM, là, viendra, lui, un peu  
24 cristalliser, là, toute cette organisation-là qu'on  
25 a faite.

1                   Le déficit qu'on a pris, là, c'est de dire,  
2                   on n'attendra pas après le système pour bouger. On  
3                   va placer déjà notre organisation dans le cadre des  
4                   meilleures pratiques et le système viendra nous  
5                   supporter, rendre plus facile l'exécution. Donc,  
6                   c'est le défi qu'on prend. Et je vous dirais, vous  
7                   voyez un peu les résultats, donc neuf cent  
8                   cinquante ou neuf cent soixante ETC (950-960 ETC)  
9                   que l'on propose, donc c'est une réduction qui  
10                  est... qui est très substantielle.

11                  L'autre point, je peux vous assurer  
12                  également, lorsqu'on regarde la composition - et  
13                  c'est souvent... on regarde le groupe comme étant  
14                  un groupe de sept mille quelques personnes. Dans  
15                  les neuf cent cinquante-huit ou neuf cent soixante  
16                  (958-960) qu'on présente aujourd'hui, près de, on  
17                  disait soixante-quinze à soixante-dix-sept pour  
18                  cent (75 %-77 %), là, de l'efficience qui a été  
19                  fait a été fait dans les activités de support et  
20                  d'administration.

21                  Donc, les activités qui sont en lien avec  
22                  nos activités client, pérennité de notre réseau,  
23                  comme métier-ligne, ceux qui s'occupent de notre  
24                  ingénierie pour faire nos... nos travaux, que ce  
25                  soit les releveurs, à titre d'exemple, compte tenu

1 que le projet IMA est en cours, c'est pas complété.  
2 Et je pourrais ajouter également les gens au centre  
3 d'appels. Ces gens-là, en quelque sorte, ne  
4 représentent que vingt-deux ou vingt-trois pour  
5 cent (22 %-23 %), là, de l'efficience qui est  
6 présentée, on a vraiment ciblé là. Et on va voir  
7 tantôt les enjeux qui se présentent au niveau des  
8 opérations.

9 Pour nous, c'est important qu'on fasse de  
10 l'efficience, mais qu'on la fasse au niveau de nos  
11 processus et non pas en baissant l'offre que l'on  
12 veut donner à nos clients ou la fiabilité de notre  
13 réseau, à titre d'exemple. Donc, voilà un peu ce  
14 que ça... ce que ça demande.

15 Évidemment, tout ça s'est fait dans un  
16 contexte, on l'a mentionné tantôt, là, départ à la  
17 retraite. Toutefois, ceux qui quittent, c'est pas  
18 nécessairement les emplois que l'on voulait voir  
19 disparaître. Donc, ça demande là aussi une  
20 logistique importante et une flexibilité de la part  
21 de notre... de nos employés pour aller prendre la  
22 relève sur les postes des gens qui quittent. Donc,  
23 ça aussi ça demande une logistique, là, quotidienne  
24 pour faire les bons appariements et faire les bons  
25 déplacements.

1                   Donc, tout a pu se faire dans un contexte  
2 où on l'a fait, on l'a fait par attrition, hein. On  
3 l'a fait à partir, là, des départs... des départs à  
4 la retraite. Donc, le contexte est favorable pour  
5 ça.

6                   Je mentionnerais des points importants :  
7 disponibilité de nouvelles solutions d'affaires  
8 performantes évolutives à faible coût. Rappelons-  
9 nous, là, que juste le iPad, à titre d'exemple,  
10 pour mentionner un des outils, v'là quatre ans,  
11 c'est un outil qui était à ses tout débuts, là.  
12 Donc, ce sont des outils comme ça qui viennent  
13 changer dans le quotidien la possibilité qu'on  
14 offre, finalement comme je dis souvent, d'amener le  
15 bureau à l'extérieur, de rentrer en communication à  
16 distance et de faire nos travaux à l'extérieur. Ça  
17 change toute la dynamique, la dynamique de travail.  
18 Et, ça, c'est disponible maintenant, là.

19                   Et je vous dirais qu'il y a un bon nombre  
20 aussi d'utilités américaines qui ont bougé de la  
21 même façon que le Distributeur l'a fait, là, dans  
22 les dernières années. Donc, ce sont des choses qui  
23 sont... des pratiques qui sont éprouvées et des  
24 progiciels comme SOGEM, comme je mentionnais  
25 tantôt, là, il en existe un bon nombre partout,

1 dans plusieurs utilités américaines. Puis, comme je  
2 le mentionnais, départ à la retraite.

3 Si on regarde maintenant l'efficience,  
4 évidemment, c'est un volet lorsqu'on parle d'ETC,  
5 j'en ai quatre, quatre indicateurs pour mesurer,  
6 évidemment qu'on n'a pas fait de l'efficience en  
7 baissant la qualité de services. Il y en a un bon  
8 nombre, je pense qu'ils sont présentés au dossier,  
9 qui vont vous être donnés également.

10 Le premier « Satisfaction des clients »,  
11 donc on voit... on se maintient environ dans les  
12 mêmes eaux. « Indice de continuité normalisé »,  
13 encore là, on a bon espoir d'atteindre notre  
14 objectif, là, qu'on avait à cent vingt-six (126)  
15 minutes. Je reviendrai un peu plus tard toutefois  
16 dans les défis deux mille quatorze (2014) quand on  
17 parlait d'événements climatiques sévères, ça va  
18 devenir un enjeu pour le Distributeur.

19 Non pas l'indice de continuité normalisé  
20 parce que, lorsqu'on le normalise, on enlève les  
21 événements extrêmes. Mais, lorsqu'on le regarde  
22 avec la lunette de nos clients, ce que nos clients  
23 vivent, c'est l'indice de continuité brut. Et là je  
24 vous dirais qu'il y a vraiment des enjeux, là, qui  
25 vont devoir être adressés en deux mille quatorze



1 (2014).

2 « Délai moyen de réponse téléphonique », on  
3 a vu une dégradation au cours de deux mille... deux  
4 mille treize (2013), on est maintenant deux cent  
5 quarante et une (241) secondes, chose que l'on a  
6 corrigée en octobre, en augmentant le nombre de  
7 représentants.

8 (9 h 41)

9 Toutefois, je vous dirais que l'année deux mille  
10 treize (2013) a été un peu perturbée, là, avec la  
11 mise en place de nouveaux... d'un nouveau progiciel  
12 pour la réponse vocale interactive, qui s'avère  
13 plus simple pour notre clientèle mais je vous  
14 dirais qu'à contrario, un peu plus compliqué pour  
15 nous à opérer avec nos représentants. Donc,  
16 évidemment, tout le défi là-dedans c'est de faire  
17 la bonne allocation entre la demande du client au  
18 niveau... la demande client et la compétence ou  
19 l'habilité du représentant pour faire le bon  
20 appariement. Et ça c'est un nouvel engin et je vous  
21 dirais que ça nous a pris quelques mois, là, avant  
22 de stabiliser nos façons de faire.

23 J'illustre délais moyens de raccordement,  
24 ça demeure toujours un défi. Ici, on vous présente  
25 les délais de raccordement simple. Donc, les délais

1 de raccordement qui ont la plus grande volumétrie,  
2 on parle d'environ trente mille... trente mille  
3 (30 000) par année. Et là on voit le net  
4 redressement qu'on a fait de la même façon, bien  
5 qu'on ait fait de l'efficience, on a pu augmenter  
6 de façon significative notre indicateur en termes  
7 de délais moyens de raccordement. Au niveau des  
8 raccordements, il demeure encore toutefois des  
9 enjeux avec notre clientèle. Et je vous dirais que  
10 c'est... il reste, c'est sûr, un volet de... au  
11 niveau de l'exécution mais des enjeux également de  
12 communication entre nous et notre clientèle.  
13 Souvent, là, ce qu'on voit dans les articles de  
14 journaux, entre autres, ce qu'on oublie trop c'est  
15 qu'un raccordement, qui n'est pas un raccordement  
16 simple, c'est une course à relais entre nous et le  
17 client. Le client aussi a des devoirs à faire, je  
18 vais le dire comme ça. Et souvent cette  
19 communication-là est inefficace, ce qui fait en  
20 sorte qu'on peut se retrouver, par exemple, avec  
21 des délais au niveau des servitudes qu'on devrait  
22 avoir, qu'on n'a pas eues, et caetera, et caetera.  
23 Qui font en sorte que les délais s'étirent, hein,  
24 et dépassent, là, des délais raisonnables. Et ça,  
25 là-dessus, l'année prochaine, on va faire des

1 ajustements importants pour, justement, rendre  
2 compte, de façon plus efficiente, là, à notre  
3 clientèle au niveau des devoirs et obligations de  
4 chacun pour que les engagements soient beaucoup  
5 plus clairs au niveau de nos délais pour les  
6 raccordements un peu plus complexes.

7 Si on met ça en chiffres maintenant. Au-  
8 delà des ETC, il y a des... les ETC, évidemment,  
9 traduisent un impact sur, je dirais, les revenus  
10 requis, il va de soi. Il y a une partie qui s'en va  
11 aux invest, une partie aux charges, mais si on  
12 regarde vraiment l'impact de l'efficience, on parle  
13 d'environ cent cinq millions (105 M) de réduction  
14 par rapport à deux mille treize (2013) au niveau du  
15 Distributeur. Donc, on a l'efficience  
16 opérationnelle récurrente deux mille douze - deux  
17 mille treize (2012-2013), de quatre-vingts millions  
18 (80 M). On aura les actions récurrentes de deux  
19 mille quatorze (2014) de dix millions (10 M). Et on  
20 a indiqué également les actions structurantes, qui  
21 viennent avec le projet LAD, on parle de cent  
22 quelques personnes, cent soixante (160), de  
23 mémoire, là. L'impact de la réduction des routes,  
24 de treize millions (13 M). Ça nous mène à huit  
25 point cinq, si on exclut le treize millions (13 M);

1 si on l'intègre, on parle de dix pour cent  
2 (10 %) ... près de dix pour cent (10 %) de nos  
3 réductions de charges, donc de gains d'efficience.  
4 Donc, comme vous le voyez, c'est substantiel. Et,  
5 si on cumule deux mille treize (2013) et deux mille  
6 quatorze (2014), on parle de près de cent cinquante  
7 millions (150 M), donc plus de la moitié de notre  
8 efficience dans les deux dernières années,  
9 comparativement au total depuis deux mille huit  
10 (2008), là. Donc, c'est... ce n'est pas un pour  
11 cent, deux pour cent, on parle de dix pour cent  
12 (10 %) lorsqu'on inclut, là, le fameux... des  
13 actions structurantes.

14 Au niveau de l'efficacité énergétique.  
15 Brièvement, un budget de cent trente-cinq millions  
16 (135 M) en deux mille quatorze (2014). On est  
17 toujours un peu dans la même dynamique, dynamique  
18 de transformation de marché où je vous dirais que  
19 notamment pour les secteurs résidentiels ou  
20 l'époque des... où on donnait des réductions des  
21 coûts pour les appareils, je dirais qu'on est dans  
22 une dynamique qui est toute autre. Ce qui est plus  
23 important maintenant c'est beaucoup plus de  
24 soutenir notre clientèle au niveau de  
25 l'information, les envoyer au niveau des bonnes

1 solutions et leur donner des conseils. Et c'est  
2 vraiment là-dessus que l'on se dirige. Il va de soi  
3 que dans les autres marchés il y a encore une part  
4 importante, là, puis les gens du panel 3 seront  
5 plus bavards que moi, là, mais ils indiqueront  
6 la... la composition des différents programmes.  
7 Mais si je veux résumer la logique, quand même, de  
8 l'efficacité énergétique, je vous dirais qu'on se  
9 dirige de plus en plus vers une logique  
10 d'information, sensibilisation et guide au près de  
11 notre clientèle. Et la cible de huit térawattheures  
12 du PGEÉ est en voie d'être atteinte. On est  
13 confiant, là, d'atteindre le huit térawattheures à  
14 l'horizon deux mille quinze (2015).

15           Finalement, si je veux résumer les défis  
16 deux mille quatorze (2014), j'en ai illustré un  
17 certain nombre, que je veux apporter à votre  
18 attention. Le premier, on l'a mentionné d'entrée de  
19 jeu, le maintien et le développement des ventes au  
20 secteur industriel. Donc, comme on l'a mentionné,  
21 avec la politique économique et soutien à l'emploi,  
22 là, on va faire des... l'accroissement des efforts  
23 de prospection, des offres tarifaires ciblées pour  
24 aller chercher des nouveaux créneaux et supporter  
25 nos ventes industrielles au Québec pour des

1 additions de nouvelles charges.

2 (9 h 48)

3 Au niveau opérationnel, stabilisation de  
4 l'organisation en deux mille quatorze (2014). On  
5 l'a vu, des changements importants qui touchent  
6 l'ensemble des employés donc un besoin de  
7 consolidation de nos façons de faire,  
8 automatisation de nos outils aussi, donc, là, on  
9 travaille, je vous dirais, comme je le dis, sans  
10 système, donc ça demande une logistique et un  
11 effort à chaque jour - on a bon espoir que, entre  
12 autres, que le progiciel SOGEM, comme je le  
13 mentionnais va venir un peu stabiliser tout ça - et  
14 la gestion du changement.

15 Il faut que tous les changements que nos  
16 employés ont connus dans les dernières années, ça  
17 fasse du sens pour eux. Et ça, là-dessus, je vous  
18 dirais qu'on a un défi de communication important  
19 pour aller donner ce sens-là à chacune des  
20 personnes et voir un peu quelle est la direction  
21 que prend le Distributeur, le rôle des nouvelles  
22 technologies, le rôle propre, le rôle des  
23 opérations, et cetera. Il faut travailler ça et je  
24 vous dirais qu'on va mettre beaucoup de temps, en  
25 deux mille quatorze (2014), pour justement faire en

1 sorte qu'on soit tous à la même année au niveau de  
2 notre organisation.

3 Je l'ai mentionné également tantôt,  
4 adaptation aux événements climatiques. Le  
5 Distributeur a été frappé par trois événements  
6 climatiques d'importance dans la dernière année.  
7 Donc décembre dernier, deux mille douze (2012),  
8 juillet et novembre, comme je le mentionnais. Des  
9 phénomènes qui touchent non pas une région, un  
10 endroit, mais qui souvent typiquement viennent du  
11 sud et s'en vont vers l'est ou partent de l'ouest  
12 complètement et s'en vont jusqu'en Gaspésie et qui  
13 nous demandent, évidemment, une logistique globale  
14 au niveau du rétablissement de service et de la  
15 réparation de ces pannes-là.

16 La mise en place du centre de gestion des  
17 activités de distribution est un plus, assurément,  
18 donc ça nous rend beaucoup plus véloces, agiles,  
19 beaucoup plus précis dans ce qu'on fait mais on a  
20 encore beaucoup d'enjeux.

21 Les enjeux, entre autres, je le mentionne,  
22 maîtrise de la végétation, rien n'est changé au  
23 niveau du dossier, on navigue à peu près dans les  
24 mêmes eaux, des budgets importants de l'ordre de  
25 soixante millions (60 M) par année. De plus, on

1           constatera que depuis les deux, ou trois dernières  
2           années même, on a comme un compte pour les  
3           événements extrêmes qui a été dépassé largement à  
4           cause de ces phénomènes-là.

5           Donc ça nous amène, je vous dirais, à  
6           préciser avec les milieux, les élus, les  
7           municipalités, le rôle de la maîtrise de la  
8           végétation. L'année prochaine, c'est clair qu'on va  
9           être très présents pour aller s'expliquer au niveau  
10          de la maîtrise de la végétation. Je profite de la  
11          tribune aujourd'hui parce que, somme toute, du vent  
12          qui fait tomber nos poteaux, ça existe peu, ou qui  
13          décroche nos fils. Ce qu'on voit surtout, c'est des  
14          arbres, évidemment, qui tombent ou des branches qui  
15          viennent tomber sur notre réseau, qui l'endommagent  
16          puis qui amènent des délais de raccordement aussi  
17          qui sont longs et on comprend aussi notre  
18          clientèle, le rétablissement est toujours trop long  
19          et je vous dirais qu'il y a une logique là-dedans  
20          qu'il va falloir qu'on soit plus précis pour  
21          montrer l'importance de la maîtrise de la  
22          végétation sur le rétablissement et sur les pannes.  
23          Et ça, ça va faire partie des enjeux de deux mille  
24          quatorze (2014).

25                 L'autre point, quand je parle de



1 rétablissement évidemment, toute la poursuite de  
2 nos programmes d'automatisation du réseau. Je le  
3 mentionnais tantôt, tout ce qui est Wi-Fi, tout ce  
4 qui est télécom fait en sorte qu'on peut maintenant  
5 avoir des engins de rétablissement et  
6 d'automatisation de notre réseau au niveau du  
7 Distributeur qui sont d'une toute autre génération  
8 et on va poursuivre pour justement réduire au  
9 maximum les délais de rétablissement de notre  
10 clientèle, tout notre programme d'automatisation du  
11 réseau et le rendre, là aussi, plus moderne.

12 Dernier point, gestion du bilan de  
13 puissance. On parle depuis ce matin de surplus  
14 énergétique. Lorsqu'on regarde toutefois notre  
15 bilan en puissance, je vous dirais qu'il faut être  
16 un planificateur responsable, et dans ce sens-là,  
17 je vous dirais que on va mettre en place l'ensemble  
18 des moyens qui vont nous permettre d'augmenter le  
19 nombre d'outils qu'on a pour faire une gestion de  
20 la puissance annuelle à la pointe.

21 Je voyais les résultats récemment au niveau  
22 des clients industriels, au niveau de l'électricité  
23 interruptible, on va atteindre, je pense, quelque  
24 chose d'intéressant cette année en termes de  
25 quantité, c'est important. Mais il faut aller

1 beaucoup plus loin que ça. Il faut penser à des  
2 chauffe-eau à la limite qu'on pourra délester à  
3 distance, où le client pourra choisir. Il faut  
4 aller dans ces types de produits-là où on fera une  
5 gestion de la consommation avec des outils là aussi  
6 qui va nous permettre d'aller chercher les  
7 nouvelles technologies et d'avoir plus de capacité  
8 de réduire les besoins de puissance.

9 Je mentionne également la campagne de  
10 sensibilisation qu'on a faite l'année dernière au  
11 niveau de la consommation en période d'hiver et  
12 notamment en période de pointe. C'est des choses  
13 qu'on va répéter également cette année. Ça complète  
14 donc la présentation du Distributeur, voilà.

15 (9 h 53 )

16 Q. [6] Je vous remercie Monsieur Richard. Alors Madame  
17 la Présidente, les témoins sont disponibles pour  
18 être interrogés par la Régie et les intervenants  
19 bien évidemment. Je vous remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Merci Monsieur Richard. Alors, est-ce qu'il  
22 y a des intervenants qui désirent contre-interroger  
23 le Distributeur? Est-ce que vous préférez que j'y  
24 aille par ordre parce que... bien d'habitude il n'y  
25 en a pas beaucoup qui contre-interrogent. Oui,

1 Maître Pelletier? Allez-y.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE PELLETIER :

3 Bonjour Mesdames les régisseurs, bonjour aux  
4 membres du panel, Pierre Pelletier pour l'AQCIE et  
5 le CIFQ, j'ai quelques questions qui ne sont pas  
6 des questions pointues, simplement pour que vous  
7 ayez l'opportunité de développer un petit peu plus  
8 sur certains des points que vous avez traités,  
9 Monsieur Richard.

10 Q. [7] Première question que me suscitait l'examen de  
11 votre document HQD-17, Document 1, là, à la  
12 première page, vous faites état des chiffres  
13 importants, là, qui amènent l'ajustement tarifaire  
14 pour deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-  
15 2015) et notamment, vous avez un petit bloc qui est  
16 plus un virgule quatre pour cent, qui représente  
17 l'effet de la croissance de la demande au Québec.  
18 J'aimerais que vous élaboriez un peu sur la  
19 problématique suivante. Évidemment, quand on voit  
20 une croissance de la demande au Québec, on voit en  
21 principe des revenus qui en résultent, de sorte  
22 qu'on pourrait imaginer de prime abord que ça se  
23 ferait sans affecter le niveau tarifaire. Et  
24 j'aimerais que vous nous exposiez en quoi, dans ce  
25 cas-ci, la croissance de la demande au Québec

1 entraîne l'augmentation tarifaire au lieu de  
2 simplement augmenter les revenus.

3 M. DANIEL RICHARD :

4 R. Comme j'ai dit tantôt, là, on voulait illustrer,  
5 donc c'est des blocs, vous comprendrez, qui sont  
6 composés de plusieurs éléments, surtout le dernier,  
7 entre autres, là, qui lui a plusieurs... je pense  
8 que le panel 2 va être en mesure de vous donner,  
9 là, le détail. Mais juste pour illustrer ce que ça  
10 pourrait être, à titre d'exemple.

11 Une conversion 12-25 kV à Montréal, qui est  
12 en cours présentant, qui touche l'ensemble de notre  
13 clientèle, qui touche des postes de distribution et  
14 qui touche également tout un redéploiement de nos  
15 lignes, là, où on les fait passer, les transfos  
16 puis l'ensemble de nos équipements dans notre  
17 réseau de distribution pour la Ville de Montréal.  
18 Ça touche même les installations des clients qui  
19 doivent être en mesure eux aussi, les clients  
20 industriels, de recevoir s'ils ont leur propre  
21 poste maintenant, l'alimentation en 25 kV au lieu  
22 de 12 KV, donc ces investissements-là vous les avez  
23 vus passer dans les années précédentes, là. On a  
24 sûrement présenté ici à la Régie un des projets qui  
25 touchait soit un poste quelconque mais également

1 des travaux qui sont associés au fait qu'on change  
2 de niveau de voltage au niveau de cette  
3 alimentation-là.

4 Ça, ça fait partie du coût de service et  
5 c'est des projets qui rentrent en service, qui sont  
6 rentrés soit l'année passée ou qui vont rentrer en  
7 service cette année qui viennent maintenant aux  
8 charges et c'est ça qu'on retrouve, là, dans cette  
9 logique-là.

10 Après ça, toute la mécanique que vous  
11 décrivez au niveau des revenus, bien ça c'est  
12 l'arbitrage que l'on fait entre le coût de service  
13 qu'on présente ici et les revenus requis. Lorsqu'on  
14 établit nos revenus requis, bien on dit: « Voilà,  
15 notre prévision des ventes ou d'augmentation des  
16 revenus fait en sorte que nous aurons plus de  
17 kilowattheures », et caetera, et caetera puis on  
18 définit l'impact tarifaire. Exactement la même  
19 logique que vous mentionnez.

20 Donc, les projets qu'on a typiquement là-  
21 dedans, c'est des projets d'ajouts. Il n'y a pas  
22 juste ça, là, on fera le détail dans le panel 2,  
23 mais ça peut être des ajouts qui font référence à  
24 ce projet-là, la conversion 25-12... 12-25 est un  
25 bel exemple, là, des coûts qui font partie de cet

1 élément-là.

2 Q. **[8]** O.K. Je comprends qu'en somme, pour avoir plus  
3 d'information là-dessus, c'est plutôt le panel 2  
4 qui sera en mesure de le faire?

5 R. Le panel 2, c'est sûr, va vous donner le détail,  
6 là, de tout ce bloc-là, comme je l'ai dit tantôt,  
7 je prends un élément, là, mais je pense qu'il y en  
8 a un bon nombre, là, lorsqu'on reprend l'ensemble  
9 des éléments financiers puis qu'on les regroupe en  
10 trois éléments, là, comme ça c'est sûr qu'il y a  
11 plusieurs composantes. Mais de façon générique,  
12 disons que c'est des projets qu'on a approuvés ici  
13 à la Régie, là, l'année passée, et caetera. Je  
14 pense même, j'imagine, qu'il peut peut-être y avoir  
15 un projet comme SOGEM à titre d'exemple, qu'on  
16 pourrait retrouver là-dedans, qui sera donc un  
17 projet d'investissement qui va passer aux charges  
18 éventuellement, donc au fil des ans, donc c'est ça  
19 qu'on a dans cet élément-là. Vous allez le  
20 retrouver, on va vous donner le détail de ça.

21 Q. **[9]** Oui, je comprends qu'en somme, c'est un... le  
22 un virgule quatre pour cent en question a été  
23 présenté sous le titre « Croissance de la demande  
24 au Québec », mais qu'en réalité, c'est le résultat  
25 de beaucoup d'éléments qui ne sont pas tous

1 nécessairement reliés?

2 R. Bien ça peut être des éléments de pérennité aussi.

3 Q. **[10]** Oui, je comprends.

4 R. Ça peut être des éléments de pérennité, comme je  
5 disais tantôt, est-ce que le 12-25, la conversion  
6 12-25 est un élément de pérennité ou ne nouvelle  
7 réduction de charge, on peut en débattre, là, mais  
8 c'est des éléments comme ceux-là.

9 (9 h 58)

10 Q. **[11]** Le deuxième sujet sur lequel j'aimerais que  
11 vous élaboriez un peu c'est celui qui se rapporte à  
12 TCE. Évidemment TCE, c'est un problème qui dure et  
13 perdure et je sais que la Régie à quelques reprises  
14 d'ailleurs vous a invité, le Distributeur, à  
15 essayer de faire quelque chose, si je peux le  
16 mettre en guillemets. Et j'ai compris que vous vous  
17 étiez attaqué récemment et que vous avez espoir de  
18 voir aboutir quelque chose sur un aspect  
19 particulier qui est celui de l'utilisation de la  
20 capacité de transport de TCE. Est-ce que vous  
21 pourriez élaborer un peu sur ce dont il s'agit?

22 R. Oui. Donc pour alimenter la centrale - gaz naturel  
23 qui nous vient, je veux dire, typiquement de  
24 l'Ouest, là - donc il y a une réservation sur TCPL.  
25 Donc au niveau du transport pour approvisionner. Si

1 vous regardez au niveau de notre contrat, je pense  
2 que le point de livraison, là, qu'on a c'est Dawn,  
3 jusqu'au Québec, donc il y a un tronçon, qui est un  
4 tronçon qui est tarifé année après année pour une  
5 capacité, une réservation de capacité de transport  
6 qui est là. Et par la suite, on embarque évidemment  
7 sur le réseau de Gaz Métro, qui s'en va  
8 éventuellement jusqu'à notre centrale. Ce qu'on  
9 adresse...

10 Comprenons aussi qu'au niveau du contrat,  
11 cette réservation-là ou ce transport-là appartient,  
12 il est sous la responsabilité de TransCanada  
13 Énergie. Donc TransCanada, au niveau du contrat  
14 était tenue d'aller chercher une réservation de  
15 transport pour faire en sorte d'alimenter la  
16 centrale. Et le Distributeur, je vous dis ça de  
17 mémoire, là, avait le loisir de choisir le point de  
18 livraison. Dans la première partie de notre  
19 réservation, le point de livraison c'est Dawn en  
20 Ontario.

21 Donc c'est cette... le coût associé à cette  
22 réservation-là qu'on est en train de regarder si on  
23 ne pourrait pas, à toute fin pratique, le réduire,  
24 l'éliminer. Un coût fixe, là. Puis là je vous dis  
25 ça... Chaque année ça bouge. Vous connaissez les



1       tarifs, là, de... Ou en tout cas, vous pouvez les  
2       trouver les tarifs de TCPL. On parle typiquement,  
3       là, d'une vingtaine de millions. Coût de transport  
4       qui est associé à cette réservation-là. C'est ça  
5       qu'on est en train d'adresser.

6               Et ce qu'on aimerait regarder c'est s'il  
7       n'y a pas la possibilité, si on donne un délai qui  
8       est assez long, permettrait donc de reprendre cette  
9       capacité-là et de soit la remettre ou de la  
10      proposer à un client qui prendrait notre place.  
11      Soit de la remettre dans le marché, il y a un  
12      marché évidemment pour retourner ce transport-là.  
13      Ou carrément lorsqu'on arrivera à la fin, nous, de  
14      notre réservation qui est en deux mille dix-huit  
15      (2018), de complètement annuler notre réservation,  
16      toujours en ayant un concept, là : est-ce qu'on  
17      veut maintenir l'option de trois ans roulant pour  
18      donner assez de temps à TransCanada Énergie pour  
19      remettre, au besoin, le coût de transport?

20              Donc au lieu d'avoir typiquement une  
21      demande de suspension, tel qu'on l'a actuellement,  
22      où on compare strictement l'intérêt économique de  
23      mettre du gaz naturel et de faire fonctionner la  
24      centrale et tenter de l'exporter et comparer une  
25      situation où on paie les frais fixes et on n'a pas

1 de gaz naturel - qui est essentiellement l'entente  
2 qu'on a actuellement - là on extensionnerait le  
3 délai. Et ça pourrait nous permettre d'intégrer, en  
4 termes de réduction de coûts, ce transport gazier-  
5 là. Donc c'est ça essentiellement qu'on est en  
6 train de regarder. Donc c'est une partie quand même  
7 qui est non négligeable.

8 Q. **[12]** Mais sur cette question de coûts de transport-  
9 là en particulier, est-ce qu'il n'y a pas déjà des  
10 ententes qui interviennent chaque année depuis  
11 quelques années pour faire en sorte d'en réduire  
12 l'impact sur Hydro-Québec? À savoir que la capacité  
13 de transport qui vous est réservée soit en réalité  
14 mise à la disposition de tiers.

15 R. Non.

16 Q. **[13]** Et puis qu'on vous...

17 R. Non.

18 Q. **[14]** ... crédite en conséquence. Non?

19 R. Non. Il n'y a pas d'entente à ce niveau-là. Si vous  
20 regardez l'entente que l'on a avec TransCanada, il  
21 n'y a pas d'entente à ce niveau-là et c'est ça  
22 qu'on est en train d'adresser.

23 Q. **[15]** Alors pour l'instant, la capacité de transport  
24 est là, elle vous est réservée, vous la payez, mais  
25 vous ne pouvez pas la sous-contracter.

1 R. Oui, effectivement.

2 Q. **[16]** Élément additionnel qui est suscité par votre  
3 affirmation. Vous dites qu'en principe cette  
4 capacité, cette réservation de transport-là prend  
5 fin en deux mille dix-huit (2018). C'est ce que  
6 vous avez dit?

7 R. Oui, toutefois dans le contrat - et là je vous dis  
8 ça, là, de mémoire - en deux mille dix-huit (2018)  
9 on a le loisir de choisir un nouveau point de  
10 livraison. Normalement, d'un point de vue  
11 contractuel, mais ça on pourrait valider, là, le  
12 transport continue. TransCanada est toujours tenue  
13 dans l'entente actuelle telle qu'on l'a, d'aller  
14 chercher une réservation de transport.

15 Q. **[17]** Là je ne suis pas certain de vous suivre. Moi  
16 j'avais compris tantôt que votre obligation, en  
17 termes de...

18 R. Oui.

19 Q. **[18]** ... d'assumer le coût de transport prenait fin  
20 en deux mille dix-huit (2018).

21 R. Oui.

22 Q. **[19]** Est-ce que j'ai mal saisi?

23 (10 h 04)

24 R. Soyons clairs, là. La réservation actuelle que nous  
25 avons, c'est deux mille dix-huit (2018). Toutefois,

1 en deux mille dix-huit (2018), il va falloir qu'on  
2 ait une nouvelle réservation de transport, si on  
3 garde le contrat de base. Ce que nous sommes en  
4 train de regarder, c'est : est-ce qu'on ne pourrait  
5 pas négocier d'autres modalités qui feraient en  
6 sorte qu'en deux mille dix-huit (2018) on pourrait  
7 toujours, dans un concept trois ans d'avis que l'on  
8 révise à chaque année, revoir cette réservation-là  
9 et faire en sorte que finalement on pourrait, pour  
10 des blocs de trois ans, annuler ce coût-là. C'est  
11 ça qu'on est en train de regarder.

12 Q. **[20]** Alors, la réponse à la question que je me  
13 posais, à savoir quand est-ce que prend fin ou  
14 prennent fin vos obligations...

15 R. Deux mille... deux mille vingt-sept (2027) dans le  
16 contrat actuel, bien, là, je vous dis ça de  
17 mémoire, là, mais avec la fin de... avec la fin du  
18 contrat avec TransCanada Énergie qui est en deux  
19 mille vingt-sept (2027). Il y a des frais fixes  
20 évidemment qui sont au contrat et ce sont ces  
21 modalités-là qu'on est en train de regarder.

22 Q. **[21]** Et est-ce qu'actuellement les termes du  
23 contrat vous empêchent de disposer de cette  
24 capacité de transport?

25 R. Oui. Oui.

1 Q. **[22]** Oui?

2 R. Oui. TransCanada Énergie est propriétaire du  
3 transport, ce n'est pas Hydro-Québec si vous  
4 regardez le contrat, il y a une formule de prix qui  
5 vient avec, qui indique les différents éléments,  
6 mais le propriétaire du transport, c'est  
7 TransCanada Énergie.

8 Q. **[23]** Bon. Là, on a parlé de capacité de transport  
9 seulement. J'avais cru devoir conclure, des  
10 observations faites dans des dossiers antérieures  
11 de la Régie, qu'on s'attendait à ce qu'Hydro-Québec  
12 fasse un examen « at large », entre guillemets, de  
13 la problématique, pas seulement le transport, mais  
14 l'ensemble de l'oeuvre. Et la question que je me  
15 pose, c'est : est-ce que pour l'instant il y a des  
16 travaux qui se font à cet égard-là? Soit à  
17 l'interne du côté d'Hydro-Québec pour essayer  
18 d'établir des propositions qui pourraient être  
19 faites à TCE ou est-ce que, encore, il y aurait  
20 déjà des discussions avec TCE pour en venir à  
21 quelque chose autre que les reports annuels qui ne  
22 sont pas bon marché, on en conviendra?

23 R. Écoutez, je vous dirais que, oui, il y a beaucoup  
24 de choses, mais encore faut-il comprendre qu'il y a  
25 un contrat qui est un contrat existant qui lie les

1 deux parties. On semble banaliser un peu, là, ce  
2 qu'on est en train de parler en termes de  
3 réservation de transport, je le mentionne, là. On  
4 parle quand même de vingt millions (20 M\$) par  
5 année, là. Si vous faites ça pour l'ensemble de  
6 l'horizon, vous allez vous retrouver avec un  
7 montant qui est non négligeable, là. Donc, ça fait  
8 partie, nous on pense, d'une des solutions. Un coup  
9 qu'on a dit ça, il y a quand même des frais fixes  
10 qui ont été encourus par cette centrale-là qu'on  
11 retrouve dans le contrat de base et qui sont là  
12 pour demeurer.

13           Donc, penser qu'on pourra arriver à un...  
14 une option qui ferait en sorte que l'ensemble des  
15 coûts disparaisse, je peux déjà vous donner la  
16 réponse. La réponse à ça, c'est « non ». Donc, je  
17 vous dirais que, jusqu'à maintenant, l'aspect  
18 transport de gaz nous apparaît, là, une piste qui  
19 n'est pas simple non plus, je vous dirais, à  
20 décliner, là, parce qu'il y a plusieurs enjeux.  
21 Elle nous apparaît une piste porteuse et qui est  
22 non négligeable.

23 Q. **[24]** À la page 5 de votre présentation, il y a un  
24 tableau, là, qui montre quels ont été les  
25 investissements réels en deux mille douze (2012),

1 autorisés en deux mille treize (2013), pour le  
2 moment prévu en deux mille treize (2013) et puis  
3 également ceux qui sont prévus pour deux mille  
4 quatorze (2014). D'abord, dites-moi, est-ce que  
5 j'ai raison de... de croire que, pour deux mille  
6 douze (2012), le réel était passablement inférieur  
7 à l'autorisé, qui n'apparaît pas dans le tableau,  
8 là?

9 R. Vous m'excuserez, mais je suis pas capable de vous  
10 donner cette réponse-là. Peut-être qu'on pourrait  
11 le prendre... Écoutez, je n'ai pas... je n'ai pas  
12 le...

13 Q. **[25]** Vous êtes comme moi, vous n'avez pas ça par  
14 coeur.

15 R. Non, non. Il y a un certain nombre de chiffres à  
16 retenir, là, j'avoue que...

17 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

18 R. Le panel 2 va s'y adresser, Maître Pelletier.

19 Q. **[26]** D'accord. Est-ce qu'il y a des modifications  
20 qui ont présentement cours relativement à la  
21 manière dont les prévisions d'investissements sont  
22 faites. J'ai compris... j'ai compris de vos  
23 explications tantôt, évidemment, que pour deux  
24 mille treize (2013), il y a un certain nombre de  
25 facteurs qui ont fait que les investissements qu'on

1           avait prévu faire ne se sont pas faits. Je pense,  
2           même si notre mémoire à ni un ni l'autre n'est  
3           parfaitement fidèle, je pense que si on regardait  
4           deux mille douze (2012), deux mille onze (2011),  
5           deux mille dix (2010), deux mille neuf (2009), on  
6           verrait une situation de même nature.

7           M. DANIEL RICHARD :

8           R. Oui.

9           Q. **[27]** Et la question que je me pose, c'est : est-ce  
10          qu'il y a quelque chose qui est fondamentalement  
11          changée chez Hydro-Québec Distribution dans la  
12          façon de faire la prévision qui nous amènerait à  
13          croire que, pour deux mille quatorze (2014), bingo,  
14          on l'aurait, ce serait bon ou encore même que  
15          les...

16          R. Oui.

17          Q. **[28]** ... les investissements seraient supérieurs à  
18          la prévision?

19          (10 h 10)

20          Q. **[29]** Ma réponse c'est oui. Si vous regardez le  
21          niveau, juste regarder le niveau, cinq cent  
22          soixante-neuf (569), un million cinq cent cinquante  
23          et un (1 551 000), là je prends les réels des  
24          années précédentes. Un cinq cent soixante-neuf  
25          (1569) proposés, cinq cent cinquante et un (551),



1       cinq cent quatre-vingt-un (581), donc on est à peu  
2       près dans les mêmes... dans les mêmes eaux. Je vous  
3       dirais également que le plan de main-d'oeuvre,  
4       lorsqu'on regarde le plan de main-d'oeuvre des  
5       personnes associées à ces activités-là, qui sont  
6       essentiellement, là, des métiers lignes et des  
7       jointeurs et nos gens d'ingénierie, hein, les gens  
8       de réseau. Je vous dirais que, ça aussi, je l'ai  
9       mentionné tantôt, une assez bonne stabilité en  
10      termes de capacité de réalisation. Donc, ce que je  
11      vous dirais, là, moi, quand je regarde le cinq  
12      soixante-neuf (569), je suis confiant de pouvoir le  
13      réaliser.

14                Le grand changement maintenant au niveau de  
15      l'appréciation en mode planification de nos  
16      investissements, c'est ce que j'ai mentionné  
17      tantôt, la façon dont on planifie, pas juste la  
18      planification des inves, la planification également  
19      de la réalisation de nos travaux a une vision  
20      maintenant qui, au lieu d'être une vision silo...  
21      typiquement, je vais vous dire, imagé, là, ce n'est  
22      jamais si simple qu'on peut le faire, là, mais je  
23      vous dirais que le six cinq six (656), à titre  
24      d'exemple, peut provenir d'un processus qui fait en  
25      sorte... où on collige, pour chacun des

1 territoires, la planification des investissements  
2 qui est prévue dans chacun... dans chacun de ces  
3 éléments-là, on fait la somme, on fait un peu  
4 d'arbitrage. C'est fort différent que d'avoir une  
5 vision qui est une vision unique, à un endroit, où  
6 on définit l'ensemble du territoire, les priorités  
7 qu'on veut voir, bon, il y a toutes sortes de  
8 natures, là, qu'on peut... on veut faire les  
9 natures, exemple, qui sont reliées plus aux travaux  
10 de pérennité, et caetera, mais pour l'ensemble du  
11 territoire, ça nous amène dans quelque chose qui  
12 est beaucoup plus juste et précis en termes de  
13 niveau d'investissement. Donc, le grand changement,  
14 là, c'est une planification qui est centralisée au  
15 lieu d'être décentralisée, où on fait la somme.  
16 C'est ça la grande différence.

17 Q. [30] Cette vision différente là, vous nous indiquez  
18 qu'elle a des impacts dans la prévision, la  
19 planification des investissements. Vous nous avez  
20 indiqué tantôt qu'elle a des impacts, en réalité,  
21 un peu partout. Est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y  
22 a eu un facteur déclenchant qui vous a amenés à  
23 complètement changer votre façon de faire?

24 R. Je vais vous dire... et là je pourrais parler plus  
25 au niveau des... les opérations, je trouve, sont un

1 beau reflet pour illustrer le concept de  
2 centralisation. Je dirais qu'essentiellement aussi,  
3 on a des capacités de communiquer, d'agréger  
4 l'information qui n'existait voilà à peine quelques  
5 années. Je vais vous donner plein d'exemples, là.  
6 On n'avait pas, nous, de GPS au niveau de nos  
7 véhicules à Hydro-Québec. Bon. Là je peux vous  
8 assurer que, depuis six mois, l'ensemble de nos  
9 véhicules sont géoréférenciés. Les engins  
10 maintenant, pour capter cet ensemble d'information  
11 là, puis placés sur notre réseau, l'ensemble des  
12 équipes, là, je vous dirais qu'aujourd'hui, ce  
13 n'est pas un enjeu technologique. Hein. La  
14 possibilité qu'on peut avoir à... de prendre une  
15 charge de travail et de se demander : « Maintenant,  
16 dans les opérations, comment on va allouer...  
17 allouer ces travaux-là au niveau des équipes, le  
18 quand, le comment, le où, quelle équipe va le  
19 faire? » C'est sur l'ensemble du territoire,  
20 aujourd'hui, ce n'est pas vraiment un enjeu. Par  
21 contre, je vous dirais que, voilà à peine quelques  
22 années, c'était plutôt des choses qui voyaient le  
23 jour. Je vais donner un autre exemple. Nos  
24 monteurs, à titre d'exemple, vont être en mesure  
25 maintenant, dans nos systèmes, là, puis j'entre un

1 peu... dans nos systèmes informatiques, ouvrir et  
2 fermer des ordres de travail. Ça consiste à quoi, à  
3 titre d'exemple? Moi, je me déplace, je vois un  
4 bris sur le réseau, je suis en mesure, avec une  
5 tablette, prendre une photo, écrire un mot, peser  
6 sur un bouton puis faire en sorte qu'il y a un  
7 ordre de travail qui rentre dans nos systèmes  
8 d'entreprise. Hein. Et le jour T plus deux, T plus  
9 trois, là, il va y avoir un engin qui va faire en  
10 sorte que ce qu'on a vu va être alloué à une  
11 équipe. Toute cette logique-là, là, que je décris,  
12 qui est une logique centralisée, qui fait en sorte,  
13 comme je le disais tantôt, on a sorti du bureau,  
14 là. Anciennement, bout de papier, on a vu quelque  
15 chose, on l'amène à quelqu'un qui fait le commis,  
16 qui rentre ça dans les systèmes de l'entreprise, et  
17 caetera, et caetera, là. Toute cette dynamique-là.  
18 Maintenant, je peux vous dire qu'on est rendu...  
19 Bien, nous, on est en train d'implanter le système,  
20 mais beaucoup d'organisations, beaucoup de grandes  
21 utilités dans le monde, américaines et européennes,  
22 sont rendues maintenant à ce niveau-là.

23 (10 h 14)

24 Donc, ce qu'on voit, je vous dirais,  
25 disparaître, là, c'est des emplois un peu cléricaux

1           qui étaient une grande part de notre organisation.  
2           Donc, là, maintenant, on ramène d'un point de vue  
3           centralisé. On a une meilleure justesse dans  
4           l'organisation de notre travail. Ce qu'on doit  
5           faire, bien, ça a des répercussions aussi, parce  
6           qu'on fait la même chose au niveau de notre  
7           planification des travaux, puis le plan  
8           d'investissement, de la même façon. Donc, on a une  
9           vision maintenant. On a un centre d'ingénierie  
10          centralisé qui ne regarde pas strictement son  
11          territoire, mais qui regarde l'ensemble des  
12          activités à réaliser en ingénierie. Donc, ça  
13          change. C'est une logique qui est fort différente.  
14          Et ça change beaucoup de choses.

15        Q. **[31]** Les exemples que vous donnez là sonnent  
16          familiers à mon oreille, parce que je pense avoir  
17          entendu la même chose lors de l'audition de l'an  
18          dernier.

19        R. Oui.

20        Q. **[32]** Et je me demandais, est-ce que ces choses-là  
21          étaient déjà en opération cette année ou si ce sont  
22          des choses qu'on prévoit pour plus tard?

23        R. Non. Regardez, je l'ai mentionné un peu tantôt. Ce  
24          qu'on a décidé... Il y a deux façons de faire les  
25          choses. On fait un avant-projet, on prévoit qu'un

1 système va arriver, on l'implante. Ça prend un bon  
2 bout de temps. Par la suite, on fait une étape de  
3 gestion de changement avec nos équipes. Puis  
4 lorsqu'on regarde le temps total qu'on a consacré à  
5 ça, c'est un temps qui est drôlement important. Ma  
6 prétention, moi, c'est que... Et l'organisation, on  
7 pense qu'on est en mesure d'aller chercher les  
8 bonnes pratiques qui découlent de ce qu'on vient de  
9 décrire. Il y a des bonnes pratiques derrière ça.  
10 On centralise. On visualise. On a une vision  
11 globale, et caetera, et caetera.

12 On le décline en premier et le système  
13 viendra plus tard. Donc, si vous me posez la  
14 question : Est-ce qu'on travaille maintenant comme  
15 ça même si on n'a pas de système? La réponse, c'est  
16 oui. Donc, je vais vous donner des exemples.  
17 L'ingénierie est virtualisée. L'ingénierie qu'on a  
18 à faire à Québec, oui, il y a des gens de Québec  
19 qui participent à l'ingénierie de Québec. Mais s'il  
20 y a une surcharge de travail pour différentes  
21 raisons à Québec en termes d'ingénierie, ces  
22 travaux-là vont être envoyés à d'autres équipes qui  
23 sont ailleurs sur le territoire, puis c'est eux qui  
24 vont faire les travaux d'ingénierie, vous  
25 comprenez. Donc, on est déjà en mouvance là-dessus.

1                   Je parlais du centre de gestion des  
2 activités de distribution. Donc, on a mis en place  
3 un groupe qui regarde l'ensemble des opérations. Il  
4 est au Complexe Desjardins. Et c'est de là qu'on a  
5 une vision des opérations, tant de pannes, bien,  
6 pour l'ensemble du territoire. Je vous dirais qu'à  
7 terme, notre prétention, c'est qu'on va être  
8 capable de faire la même chose qu'on retrouve, si  
9 vous allez au Transporteur, il y a un grand centre  
10 qui gère l'ensemble des activités du territoire; si  
11 vous allez au Producteur, de la même façon, vous  
12 allez voir un endroit où on gère l'ensemble des  
13 réservoirs au niveau de notre parc. On va faire la  
14 même chose au niveau du Distributeur.

15                   Ça, c'est déjà, c'est déjà en place. Et  
16 lorsque je parle de neuf cent cinquante-huit (958)  
17 ETC, on s'entend, on parle de mille (1000)  
18 personnes temps complet. Donc, on n'obtiendra  
19 sûrement pas les résultats qu'on a illustrés ici si  
20 nos processus ne sont pas modifiés, puis qu'il n'y  
21 a pas une réingénierie d'importance qui est faite.  
22 On a enlevé mille (1000) personnes. Donc, vous  
23 voyez que ça s'accompagne. Ce que je prétends  
24 toutefois, c'est que notre système qu'on aura va  
25 rendre tout ça plus facile.

1 Q. **[33]** Ça fait le tour des questions que j'avais. Je  
2 vous remercie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Pelletier. On va donc prendre une  
5 pause de quinze (15) minutes avant de poursuivre le  
6 contre-interrogatoire du panel numéro 1. Donc de  
7 retour à dix heures trente-cinq (10 h 35).

8 SUSPENSION

9 REPRISE

10 (10 h 02)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Nous allons donc poursuivre le contre-  
13 interrogatoire du panel numéro 1. Maître Turmel de  
14 la FCEI.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

16 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, mesdames  
17 les régisseuses. André Turmel pour la Fédération  
18 canadienne de l'entreprise indépendante. Bonjour au  
19 panel : Monsieur Richard, Monsieur Hébert.

20 Q. **[34]** Alors, d'entrée de jeu donc, je profite du  
21 fait que, Monsieur Richard, vous êtes présent comme  
22 gestionnaire d'HQ pour poser quelques questions  
23 relativement à l'entente récente reliée au  
24 renouvellement des conventions collectives qu'HQ a  
25 annoncé par communiqué de presse le quinze (15)



1 novembre deux mille treize (2013). Je vais vous  
2 demander de peut-être... On va travailler avec le  
3 communiqué de presse que vous avez, je pense, entre  
4 les mains. J'avais pris la peine durant la pause de  
5 vous... par le biais de votre procureur, de vous  
6 signifier que je voulais poser des questions là-  
7 dessus. Vous ne l'avez pas?

8 Me ÉRIC FRASER :

9 Ça nous prendrait une copie, s'il vous plaît,  
10 Maître Turmel.

11 R. Nous, on a l'extrait du communiqué de presse qui  
12 était... qui a été donné par la Régie à l'appui de  
13 sa question.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. [35] O.K., ils l'ont. Voilà, ça vient de se rendre.

16 Me ÉRIC FRASER :

17 Merci. Alors, si mon confrère dépose le communiqué  
18 de presse, je ne crois pas que le communiqué de  
19 presse en tant que tel soit déposé au dossier, il  
20 faudrait peut-être le coter.

21 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

22 R. Oui, puis on aimerait en prendre connaissance, s'il  
23 vous plaît.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Je crois que vous le connaissiez, mais pas de

1 problème, prenez votre temps.

2 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

3 On va se rafraîchir la mémoire, Maître Turmel.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce que vous en avez une copie pour...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Bien, écoutez, honnêtement, je croyais qu'il était  
10 versé au dossier par la référence, parce que la  
11 Régie a posé des questions dans sa DDR numéro 4, en  
12 date d'il y a quelques jours, et elle y est  
13 indirectement. Je n'en ai pas apporté des copies  
14 mais je vais faire référence aux quatre éléments,  
15 c'est trois paragraphes, Madame la Présidente. Mais  
16 je pourrai, tout à l'heure, après mon contre-  
17 interrogatoire, le déposer formellement au dossier.

18 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

19 R. C'est bien, Maître Turmel.

20 Q. **[36]** Alors, simplement pour mettre dans le  
21 contexte, c'est un communiqué de presse daté du  
22 quinze (15) novembre, dans lequel HQ annonce le  
23 renouvellement des conventions collectives.

24 Monsieur Richard, vous êtes au courant... vous êtes  
25 informé de cette situation, de cette annonce?

1 M. DANIEL RICHARD :

2 R. Oui.

3 Q. **[37]** D'accord. Et je vais... il y a quatre points  
4 relativement aux principaux éléments de l'entente.  
5 Alors, je veux simple, moi, comprendre avec vous  
6 les principaux éléments. Le premier élément de  
7 l'entente, de quatre, on parle du gel de la  
8 rémunération pour deux mille quatorze - deux mille  
9 quinze (2014-2015). Alors, ma première question  
10 c'est : Lorsque vous parlez du gel de rémunération,  
11 est-ce que c'est le gel du coût total de la  
12 rémunération ou si c'est le gel... on parle du coût  
13 poste par poste, là, ou employé par employé et si  
14 ça inclut les cadres également?

15 R. Regardez, pour être franc, je vais vous donner  
16 l'esprit. Je vais demander au panel 2 de vous  
17 donner le fin détail de chacun des éléments parce  
18 que là, si on rentre dans cadre et non-cadre, et  
19 caetera, là. Lorsqu'on parle de gel de  
20 rémunération, et on me corrigera si... deux mille  
21 quatorze - deux mille quinze (2014-2015), ça veut  
22 dire gel des échelles deux mille quatorze - deux  
23 mille quinze (2014-2015).

24 Q. **[38]** O.K. Quand on dit, gel des échelles, c'est  
25 que... bien, je comprends que, disons, je ne sais

1 pas combien il y a d'échelles, prenons l'exemple  
2 qu'il y a dix (10) échelles, chaque échelle  
3 comporte un minimum et un maximum et ces échelles-  
4 là ne sont pas... donc, demeurent les mêmes,  
5 évidemment les employés, eux, progressent à travers  
6 ces échelles...

7 R. Il y aura une forme de progression à l'intérieur de  
8 chacune des échelles. Évidemment, on s'entend, qui  
9 est évidemment gérée aussi, là.

10 Q. **[39]** Oui.

11 R. On s'entend.

12 Q. **[40]** Oui, effectivement. O.K. Cette progression-là,  
13 habituellement, elle est basée sur quoi, sur  
14 l'ancienneté, de manière générale?

15 R. Oui, à un niveau évidemment de performance aussi,  
16 hein, qui est associé à l'atteinte ou pas de...

17 Q. **[41]** Parfait. Merci. Deuxième élément de quatre de  
18 l'entente mentionnée au communiqué, on parle de la  
19 mise en place d'un partage cinquante-cinquante  
20 (50-50) du coût de service courant du régime de  
21 retraite. Et est-ce que je comprends que cette mise  
22 en place d'un partage cinquante-cinquante (50-50)  
23 ce n'est qu'à la fin du terme de cinq ans qu'il  
24 sera mis en place, ce n'est pas immédiat, en deux  
25 mille quatorze (2014)? C'est ce que j'ai lu mais,

1       comme gestionnaire, vous devez avoir l'information,  
2       peut-être.

3       R. Ça va prendre une certaine période de temps, comme  
4       on peut s'y attendre, pour atteindre le cinquante-  
5       cinquante (50-50), mais c'est l'objectif à la fin.  
6       Mais je n'ai pas l'année précise, pour être franc,  
7       où on prétend qu'on aura un partage de cinquante-  
8       cinquante (50-50).

9       Q. **[42]** Et si je vous suggère qu'on partait soit d'une  
10       proportion soixante-huit pour cent (68 %), trente-  
11       deux pour cent (32 %), où l'employeur contribuait à  
12       soixante-huit pour cent (68 %), l'employé à trente-  
13       deux pour cent (32 %), et je comprends que vous...  
14       on va voguer vers l'atteinte...

15       R. Oui.

16       Q. **[43]** ... du cinquante-cinquante (50-50) à la fin de  
17       deux mille dix-huit (2018), dix-neuf (19). C'est  
18       l'esprit du...

19       R. Votre point de départ, là, me semble... et je dis  
20       ça, encore là, avec toutes les réserves qui vont  
21       être confirmées par le panel 2, là, semble être le  
22       bon ordre de grandeur. Et, effectivement, on ira  
23       vers cinquante-cinquante (50-50) à terme.

24       Q. **[44]** J'avais cru comprendre de quelques autres fils  
25       de presse dans les dernières semaines que

1 c'était... on allait jusqu'à quarante-huit pour  
2 cent (48 %). Et j'avais interrogé votre collègue  
3 présent, de HQT, dans l'autre dossier il y a  
4 quelques semaines, et me semblait-il qu'on avait  
5 discuté jusqu'à quarante-huit pour cent (48 %).  
6 Mais vous me dites c'est bel et bien... il y aura  
7 parité, là, à la fin du terme, c'est cinquante  
8 (50)...

9 R. C'est l'objectif, oui.

10 Q. **[45]** O.K. D'accord. Merci. Bon, le troisième  
11 élément de quatre parle d'une augmentation de  
12 salaire de trois pour cent en deux mille seize  
13 (2016), deux virgule soixante-quinze pour cent en  
14 deux mille dix-sept (2017) et deux virgule cinq  
15 pour cent en deux mille dix-huit (2018).  
16 Évidemment, comme il y a un gel en deux mille  
17 quatorze - deux mille quinze (2014-2015), il n'y a  
18 pas d'augmentation de pourcentage. Et, encore là,  
19 quand on parle de cette augmentation de salaire là,  
20 c'est relativement aux échelles, c'est exact?

21 R. Effectivement. Oui, c'est exact.

22 Q. **[46]** O.K. Parfait. Enfin, le quatrième élément de  
23 quatre, on parle de l'élimination de régime  
24 d'intéressement en deux mille quatorze (2014) et  
25 intégration partielle à quatre point deux pour cent

1 (4,2 %) dans les échelles salariales au premier  
2 (1<sup>er</sup>) janvier deux mille quinze (2015). Pouvez-vous  
3 donner un peu plus d'information sur... bon, je  
4 comprends qu'on élimine le régime d'intéressement,  
5 c'est un peu les bonis, là, qu'on parle... je  
6 comprends qu'ils sont intégrés aux salaires, c'est  
7 ça la philosophie?

8 R. Je vais apporter une nuance, là, évidemment.

9 Q. **[47]** Oui.

10 (10 h 47)

11 R. Pour deux mille quatorze (2014), si on parle le  
12 dossier auquel on fait référence aujourd'hui...

13 Q. **[48]** Oui.

14 R. ... on n'a pas cette mécanique-là. Ce versement-là,  
15 qu'on mentionne ici, le quatre point deux pour  
16 cent, ne sera présent qu'en... à partir de l'année  
17 prochaine. O.K. Et est-ce que c'est pour ça que  
18 vous mentionnez l'intégration partielle?

19 R. Non.

20 Q. **[49]** O.K.

21 R. On l'élimine en deux mille quatorze (2014).

22 Q. **[50]** Oui.

23 R. Il y aura une intégration partielle donc ce n'est  
24 pas la totalité, je vous dirais, du régime  
25 d'intéressement. Il y a un chiffre qui est un

1           partiel par rapport au maximum, je n'ai pas de  
2           mémoire le pourcentage, mais un peu plus haut que  
3           quatre point deux (4,2) donc on intégrera à partir  
4           de deux mille quatorze (2014), le, deux mille  
5           quinze (2015), excusez-moi, le premier (1<sup>er</sup>) janvier  
6           deux mille quinze (2015) le quatre point deux  
7           (4,2). Donc si on regarde cette année, d'ailleurs  
8           il y a une question qui nous a été...

9           Q. **[51]** Oui.

10          R. ... je pense, adressée, sur la question. Pour deux  
11          mille quatorze (2014), ce n'est pas présent dans le  
12          dossier deux mille quatorze (2014).

13          Q. **[52]** O.K. Parfait. Et ce quatre point deux (4,2),  
14          l'intégration de quatre point deux pour cent  
15          (4,2 %), est-ce qu'elle sera également progressive  
16          ou elle sera immédiate en deux mille quinze (2015)?  
17          Si vous avez l'information?

18          R. Ma compréhension, puis encore là, je vais demander  
19          au panel 2 de confirmer que ça sera une intégration  
20          totale.

21          Q. **[53]** D'accord.

22          R. Du quatre point deux (4,2).

23          Q. **[54]** O.K. Lorsque le dossier tarifaire a été  
24          présenté au mois d'août, évidemment, c'était  
25          nécessairement avant le dépôt ou l'entente, je



1           comprends que votre offre, votre dossier tarifaire  
2           a été présenté sur la base de vos positions  
3           patronales initiales. Est-ce que c'est correct de  
4           comprendre ça comme ça?

5           R. Oui. C'est un ensemble d'hypothèses effectivement  
6           qu'on avait au mois de, disons-le, au mois de mai,  
7           là. Oui.

8           Q. **[55]** Et les hypothèses, ces hypothèses-là, est-ce  
9           qu'elles étaient basées sur la position patronale  
10          que l'entreprise avait au point de départ, avant la  
11          négociation?

12          R. Je m'excuse, je vais demander au panel 2 de prendre  
13          la question.

14          Q. **[56]** D'accord. Toujours en préparation de cette  
15          position patronale-là, si vous avez l'information,  
16          le gouvernement du Québec étant votre actionnaire,  
17          est-ce que vous recevez des directives pour les  
18          paramètres à l'égard des négociations de la part du  
19          Conseil du trésor ou de l'actionnaire, quiconque,  
20          du ministère des Finances ou de quelconque...

21          Me ÉRIC FRASER :

22          Madame la Présidente, je vais m'objecter à ce type  
23          de question-là qui déborde vraisemblablement du  
24          dossier. Ce qui est important dans le dossier c'est  
25          le coût de service et les paramètres sur lesquels

1 les paramètres de négociation du Distributeur  
2 débordent et ses relations avec son actionnaire  
3 également, j'aimerais ça que mon confrère s'en  
4 tienne vraiment aux faits du dossier. Évidemment,  
5 on a ici le président d'Hydro-Québec Distribution  
6 donc, et la question des conventions collectives  
7 est récente, il l'a abordé dans sa présentation,  
8 mais j'aimerais ça que ça reste quand même dans un  
9 contexte où c'est pertinent à l'exercice de  
10 fixation des tarifs. Je vous remercie.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Q. **[57]** Je vais reposer ma question autrement.

13 Monsieur Richard, donc, Hydro-Québec Distribution  
14 est-elle une entreprise commerciale?

15 R. Oui, avec un actionnaire que vous connaissez, le  
16 gouvernement du Québec.

17 Q. **[58]** D'accord. Vous êtes une entreprise commerciale  
18 mais avec un actionnaire. Mais je reviens donc à ma  
19 question, puis je ne veux pas avoir les paramètres  
20 que vous avez eus au mois d'août, ce n'est pas ça,  
21 je veux comprendre, première question initiale :  
22 recevez-vous, quand vient le temps de négocier pour  
23 cinq ans les termes, des paramètres de la part de  
24 votre actionnaire? Et je n'irai pas plus loin quand  
25 aux paramètres pour le moment. Je veux savoir si on

1           reçoit ou pas une directive.

2           Me ÉRIC FRASER :

3           Je viens tout juste de m'objecter à ce type de  
4           question-là, Madame la Présidente. Donc...

5           Me ANDRÉ TURMEL :

6           Bien écoutez, oui.

7           Me ÉRIC FRASER :

8           ... je réitère mon objection.

9           Me ANDRÉ TURMEL :

10          Oui. Bien, écoutez, moi je... Écoutez, ça  
11          m'apparaît tout à fait pertinent. Dans les dossiers  
12          tarifaires, que ce soit avec Gaz Métro ou avec  
13          Hydro-Québec, lorsque la question est de savoir  
14          quels sont les risques ou pas que prend  
15          l'actionnaire, qu'est-ce que l'actionnaire demande  
16          ou pas, il y a une influence sur le coût, le coût  
17          de service. Si l'actionnaire, par exemple, ne donne  
18          pas d'instructions à l'égard des coûts de retraite,  
19          à l'égard des régimes de prestations déterminées ou  
20          autres, et que Hydro-Québec, comme société  
21          commerciale décide de faire ce qu'elle pense devoir  
22          faire, il y a un impact sur les coûts, les coûts de  
23          retraite, il y a un important déficit actuariel,  
24          les coûts de retraite sont payés par, sont inclus  
25          dans les coûts de service et c'est les

1 consommateurs qui paient pour.

2 Alors, globalement, moi je veux savoir la  
3 question du coût de retraite en ce moment est une  
4 question pertinente, le rapport D'Amours en a  
5 parlé, a été déposé il y a un an, cette question  
6 fait l'objet de nombreux débats en ce moment  
7 justement dans le monde des municipalités et si  
8 vous regardez la preuve de la FCEI, je n'ai pas vu  
9 d'objection à la preuve présentée jusqu'à  
10 maintenant par Hydro-Québec à la, attendez un  
11 instant, à la page 65 de la FCEI, je vais juste  
12 vous lire trois lignes. Page 65 du mémoire de la  
13 FCEI,

14 La FCEI estime que si l'actionnaire  
15 d'Hydro-Québec décide d'octroyer des  
16 conditions salariales, régimes de  
17 retraite et autres avantages sociaux  
18 plus avantageux que ce qui prévaudrait  
19 dans un marché concurrentiel, c'est ce  
20 même actionnaire qui devrait en  
21 assumer les coûts.

22 Alors je termine ma citation de la preuve, cette  
23 question-là de savoir si on reçoit ou pas un  
24 encadrement ou des paramètres m'apparaît  
25 pertinente. Je veux savoir si son actionnaire lui

1 demande ou pas d'agir dans un cadre donné. Je n'ai  
2 pas le goût d'aller dans les cadres qui ont été  
3 donnés, ce n'est pas le but de mon interrogation ce  
4 matin, simplement d'avoir l'information, reçoivent-  
5 ils ou pas des paramètres de la part du conseil du  
6 trésor.

7 (10h54)

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 Avec votre permission, Hélène Sicard pour l'Union  
10 des consommateurs, le Gouvernement du Québec qui  
11 est actionnaire d'Hydro-Québec prend de nombreuses  
12 décisions depuis plusieurs années qui ont un impact  
13 sur le revenu requis, sur les décisions qui s'en  
14 suivent, qui sont mises en oeuvre par le  
15 Distributeur et tout ça, ça a un impact non  
16 négligeable sur les tarifs que paient les  
17 consommateurs. Mais sur le revenu requis que vous  
18 allez devoir déterminer, je pense toutes les  
19 circonstances qui entourent les dépenses encourues  
20 par notre Distributeur, Hydro-Québec, qu'elles  
21 viennent de son actionnaire ou qu'elles viennent de  
22 décisions de gestion interne, vous avez le droit et  
23 vous avez le devoir de les examiner parce que le  
24 Distributeur gère, mais à partir de quel moment et  
25 s'il abdique une partie de sa gestion parce que, et

1 qu'il doit le faire parce que le gouvernement a  
2 pris des décisions et le force à les implanter, ce  
3 qu'il a fait, soit pour les discuter ou soit pour  
4 voir avec son actionnaire qu'est-ce qu'on peut  
5 faire, je pense que c'est très pertinent au dossier  
6 parce qu'il a au bout de ligne... en bout de ligne,  
7 là, la gestion de l'entreprise elle n'appartient  
8 pas à l'actionnaire, elle appartient au  
9 Distributeur.

10 Alors, ce qu'il fait et tout le contexte de  
11 ces discussions-là, je vous soumets qu'elles sont  
12 pertinentes et nous aurons des questions  
13 évidemment, vous avez lu nos preuves à ce sujet  
14 alors je vous demanderais de permettre la question  
15 de Maître Turmel et de permettre cet examen. On ne  
16 veut pas rentrer nous non plus dans le fin détail,  
17 mais l'examen global de ce qui se passe à l'interne  
18 dans la gestion des frais que nous, on doit payer.  
19 Je vous remercie, c'est tout ce que j'ai à dire.

20 Me ÉRIC FRASER :

21 Si vous me permettez, Madame la Présidente, je  
22 crois que mes deux... ma consoeur et mon confrère  
23 sont totalement dans l'erreur. En ce qui concerne  
24 leur compréhension du cadre réglementaire, ce qui  
25 est important ici, c'est le coût de service que le

1 Distributeur a mis en preuve et ce coût de service-  
2 là doit être jugé à la lumière de ces résultats. Ce  
3 qui est préalable à la présentation du coût de  
4 service n'est pas pertinent. Donc, les stratégies  
5 du Distributeur, les relations du Distributeur avec  
6 son actionnaire, ce n'est pas pertinent. Ce qui est  
7 pertinent, c'est ce qu'on dépose et ce qu'on dépose  
8 sera jugé à la lumière de la preuve qu'on fait et à  
9 la lumière de la gestion que fait le Distributeur.  
10 Alors le dossier, il est complet et ce qui est  
11 important c'est de juger les résultats obtenus qui  
12 rentrent dans le calcul du coût de service et ce  
13 n'est non pas de juger les stratégies de  
14 négociation pour arriver à ces résultats-là. Et je  
15 m'y oppose, c'est une espèce... on entre ici dans  
16 une espèce de contexte, je crois, de voyeurisme qui  
17 n'est pas pertinent et en ce qui concerne ma  
18 consoeur, Maître Sicard, si elle a des questions à  
19 poser sur les actes du gouvernement qui ont des  
20 conséquences sur le coût de service et on sait très  
21 bien là où elle veut en venir, ces actes-là sont  
22 consignés, le gouvernement agit par décret  
23 lorsqu'il s'agit de la réglementation, il agit par  
24 règlements qui sont pris en vertu de la loi et  
25 c'est clair, c'est au dossier, c'est public. Alors,

1 je vous demanderais de bien vouloir accueillir  
2 cette objection.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Madame la Présidente, je ne peux pas laisser passer  
5 le dernier commentaire de mon confrère. Dire que  
6 les consommateurs, l'électricité, qui paient les  
7 coûts reliés au travail, reliés au coût de retraite  
8 dans le cadre du dossier où Hydro-Québec a un  
9 régime à prestations déterminées, de se faire dire  
10 que les consommateurs veulent faire du voyeurisme,  
11 je pense que certainement que cette analogie est  
12 certainement boiteuse.

13 Écoutez, les consommateurs d'électricité,  
14 ce sont eux qui paient les coûts de service. Le  
15 coût de service, si HQD décide d'avoir une  
16 stratégie A, B ou C décide d'être tellement  
17 généreux pour faire plaisir à... pour rendre ses  
18 travailleurs heureux, soit, mais ce n'est pas un  
19 bar ouvert, ce dossier-ci doit être limité, qui va  
20 limiter? Si j'écoutais mon confrère, les  
21 consommateurs ne pourront jamais, devront toujours  
22 prendre pour acquis la convention collective.  
23 Évidemment, elle est signée, elle est là pour cinq  
24 ans.

25 La question qui va se poser puis je vous



1 dis que la FCEI va revenir cette année, l'année  
2 prochain, encore là, cette année il est trop tard,  
3 manifestement, on est... les cinq prochaines années  
4 sont devant nous. Mais la question, elle est  
5 légitime. Sinon, la Régie abdique la juridiction  
6 sur un ensemble important des coûts, du coût de  
7 service du Distributeur et on va voir passer les  
8 coûts, HQD pourra faire ce qu'il voudra à l'égard  
9 du coût de service, à l'égard du coût de travail et  
10 ça apparaît totalement inacceptable.

11 (10 h 59)

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Si vous permettez, Madame la Présidente, je vais  
14 juste ajouter quelque chose pour les fins des notes  
15 sténographiques. C'est faux de prétendre que cette  
16 question-là n'est pas importante pour le  
17 Distributeur, d'ailleurs, je crois qu'il l'a  
18 négociée; pour le Distributeur et pour Hydro-  
19 Québec, cette question-là a été négociée  
20 sérieusement et les résultats sont probants.

21 Et le Distributeur est prêt à être  
22 questionné sur les résultats. Il n'a... et c'est  
23 faux de prétendre, comme mon confrère, qu'on tente  
24 de dissimuler. Nous sommes prêts à être jugés sur  
25 les résultats et les résultats sont au dossier. Et

1 ça c'est très important. Et ça c'est la règle de  
2 base de la réglementation. Ce qui est important,  
3 c'est les résultats. Qu'est-ce que l'entreprise  
4 réglementée livre? Et à ce moment-là les  
5 intervenants ont tout le loisir de questionner, de  
6 tester les résultats, de tester la preuve.

7 Et ça, je ne m'opposerai jamais à  
8 l'exercice auquel on est conviés et je ne  
9 m'opposerai jamais à ce que des intervenants  
10 testent notre preuve. Il faut bien comprendre que  
11 ce à quoi je m'oppose ce n'est pas la preuve et les  
12 résultats, c'est tout ce qui est préalable. Et vous  
13 comprendrez que dans un contexte d'affaires ce qui  
14 est préalable demeure commercial, demeure... n'est  
15 pas pertinent lorsqu'on a les résultats concrets  
16 qui sont au dossier.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Turmel, j'aurais peut-être juste...

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 ... une question. Il est clair que les coûts de  
23 retrait font l'objet d'un examen dans le cadre du  
24 présent dossier, qui a été questionné par la Régie,  
25 qui a été questionné par d'autres intervenants.

1 J'aimerais juste comprendre en quoi le fait que  
2 l'actionnaire ait eu des discussions ou non avec  
3 les gestionnaires pour la conclusion des nouvelles  
4 conventions collectives peut avoir un impact sur la  
5 raisonnabilité des coûts qui sont demandés en ce  
6 qui a trait à la rémunération et aux avantages qui  
7 y sont associés.

8 Si les coûts sont jugés trop élevés, la  
9 Régie a la possibilité de les réduire. Qu'ils aient  
10 été, là, qu'ils aient fait l'objet d'une discussion  
11 ou non avec l'actionnaire. Donc j'essaie vraiment  
12 de comprendre la logique, là, derrière cette  
13 préoccupation-là qui est tout à fait légitime, là.  
14 Est-ce que les clients doivent assumer tous ces  
15 coûts-là? Est-ce qu'ils sont raisonnables  
16 comparativement à d'autres... à d'autres  
17 entreprises similaires? Etc.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 O.K. Je vais vous dire où je m'en vais avec ça. La  
20 logique est la suivante. Nous cherchons à savoir si  
21 la... et j'en suis pas à : est-ce que le  
22 gouvernement leur a demandé huit pour cent (8 %) ou  
23 trois pour cent (3 %) ou six pour cent (6 %)? C'est  
24 pas ça que je cherche. Est-ce que... dans... parce  
25 que quand on regarde le contexte actuel au Québec

1 la question du coût de retraite et des déficits  
2 actuariels reliés au coût de retraite est légiti...  
3 est importante, pertinente, de tous les débats.

4 Et on nous arrive ici, à trois semaines du  
5 début de l'audience, avec une entente ficelée. Tant  
6 mieux. Tant mieux pour les relations de travail,  
7 patronales et syndicales chez HQ, on n'en  
8 disconvient pas. Quand c'est fait et tous les gens  
9 s'entendent c'est tant mieux. Mais ce faisant, on  
10 est privé de faire un débat légitime. Et où fait-on  
11 ces débats légitimes?

12 Alors si on va au gouvernement ou à  
13 l'Assemblée nationale, on va nous dire : bien allez  
14 à la Régie, c'est une question de coûts. La  
15 question de ce que HQ permet ou pas, elle doit être  
16 discutée à la Régie et les coûts qui sont associés.  
17 Alors le fait de savoir si le gouvernement ou pas  
18 est vraisemblable... - et peut-être que oui, peut-  
19 être que non - de savoir si la question des coûts  
20 de retraite et la question du régime de  
21 prestation... à prestation déterminée a été  
22 abordée, nous intéresse. Est-ce que l'actionnaire a  
23 eu des demandes à cet égard ou pas? Ça nous  
24 apparaît pertinent parce que le gouvernement lui-  
25 même se pose la question en ce moment sur les

1 tribunes. Les municipalités elles-mêmes se posent  
2 des questions sur les tribunes.

3 Encore cette semaine, on voyait que les  
4 régimes les plus généreux sont ceux des  
5 municipalités, semble-t-il, et des utilités  
6 publiques. Or, on ne peut pas être enceinte à  
7 moitié ou au complet ou... Monsieur Richard me dit  
8 qu'il est dans une entreprise commerciale. O.K.

9 Alors si une entreprise... s'il est dans  
10 une entreprise commerciale, on va le traiter comme  
11 une entreprise commerciale. Et quand va venir le  
12 temps de comparer avec les entreprises commerciales  
13 du Québec, bien là son argument de dire qu'il doit  
14 se comparer aux utilisés publics pour les fonds  
15 de pension va tomber.

16 Alors j'essaie d'ouvrir un débat.  
17 L'objectif de la FCEI ici c'est de mettre une  
18 première pierre pour que l'an prochain on vous  
19 revienne pour que, ultimement, dans un an, deux  
20 ans, trois ans, on puisse avoir à la Régie un débat  
21 de fond, pleinement, pleinement, comment dire,  
22 développé sur ces questions-là et de savoir si,  
23 lors de la prochaine négociation collective, HQ  
24 pourra, sera autorisé par la Régie de l'énergie à  
25 ouvrir les vannes et à garder encore une régime à

1 prestations déterminées. Tout à l'heure mon  
2 confrère me disait : c'est pas pertinent de savoir  
3 ce qui vient avant.

4 (11 h 05)

5 Je m'excuse, quand la Régie de l'énergie regarde  
6 les dossiers d'approvisionnements ou de gaz  
7 naturel, bien qu'elle n'a pas juridiction sur  
8 l'approvisionnement en transport, elle pose des  
9 questions, elle veut comprendre quelle est la  
10 stratégie, la stratégie en matière  
11 d'approvisionnements, qu'elle soit en électricité  
12 ou en gaz, c'est un peu comme quand on prend la  
13 stratégie en matière de coûts relativement au  
14 travail et au coût de retraite. Voilà!

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Écoutez, je vais couper la poire en deux. Bien que  
17 la pertinence n'apparaisse pas clairement à cette  
18 étape-ci, peut-être que le Distributeur pourrait  
19 simplement répondre oui ou non à la question et  
20 sans apporter quelque'autres précisions.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Q. [59] Donc, Monsieur Richard, la question... Merci,  
23 Madame la Présidente. La question, est-ce qu'en  
24 préparation de ces... des offres du Distributeur ou  
25 de HQ, Hydro-Québec, le Distributeur a reçu des

1 paramètres du gouvernement du Québec et/ou d'un de  
2 ses ministères ou agences à l'égard de la  
3 préparation des offres patronales?

4 M. DANIEL RICHARD :

5 R. Écoutez, je répondrai à ça le plus... nos  
6 conventions collectives, hein, le mandat de  
7 négociations est approuvé par notre conseil  
8 d'administration, le conseil d'administration  
9 d'Hydro-Québec. Maintenant, pour toutes les autres  
10 mécaniques, de la mécanique fine, là, vous me  
11 permettez, là, j'ai pas l'information.

12 Q. **[60]** O.K. Donc, juste pour bien comprendre, quand  
13 vous dites « approuvé par le conseil  
14 d'administration », la question, je reviens : est-  
15 ce que, à votre connaissance, vous, Hydro-Québec,  
16 reçoit des paramètres de négociations de la part du  
17 gouvernement du Québec?

18 R. Je viens de mentionner que le mandat a été discuté  
19 et entériné par le conseil d'administration  
20 d'Hydro-Québec. Il va de soi que c'est un échange  
21 et il a été approuvé.

22 Q. **[61]** O.K. Et sur le... O.K. Le mandat provient du  
23 conseil d'administration, c'est ce que vous me  
24 dites?

25 R. J'ai mentionné qu'il avait été approuvé par le

1 conseil d'administration d'Hydro-Québec...

2 Q. **[62]** O.K.

3 R. ... le mandat de négociations.

4 Q. **[63]** O.K.

5 R. Bon. Maintenant, pour les autres volets, là, je  
6 vous dirais, tous les autres liens, je n'ai pas  
7 l'information.

8 Q. **[64]** O.K.

9 R. Ça va?

10 Q. **[65]** Est-ce qu'on pourrait prendre justement  
11 l'engagement? Puisque monsieur Richard n'a pas...  
12 n'a pas toute l'information, simplement de répondre  
13 à la question claire : Hydro-Québec...

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Monsieur Richard vient de répondre à la question.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Si vous me permettez, Cher Confrère. Hydro-Québec  
18 reçoit-elle, en préparation des offres patronales  
19 qu'elle a faites plus tôt cette année, qui ont mené  
20 au renouvellement des conventions collectives, a-t-  
21 elle reçu ou non, du gouvernement du Québec, des...  
22 des paramètres de négociations. Simplement pour  
23 répondre oui ou non et je m'arrêterai là. Si... on  
24 va lui donner la chance de répondre par écrit parce  
25 que peut-être qu'il doit vérifier avec ses autres



1 collègues, je n'ai pas de problème, là, mais on  
2 va... je vais m'en tenir là, Madame la Présidente.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Écoutez, Madame la Présidente, selon moi, la  
5 question a été répondue. À partir du moment où le  
6 conseil appuie les mandats ou approuve les mandats,  
7 approuve les stratégies de négociations, c'est...  
8 Comme mon confrère le sait sûrement, en droit  
9 corporatif, là, l'actionnaire, il s'exprime, pour  
10 ces questions-là, via le conseil. Alors, je ne vois  
11 pas où on peut aller plus loin parce que, là, on  
12 commence à... on commence à creuser dans un secteur  
13 qui - et vous l'avez dit tout à l'heure - qui n'est  
14 pas tout à fait pertinent et pour lequel mon  
15 confrère n'a pas démontré la pertinence. Alors,  
16 moi, je pense que la question a été répondue et on  
17 devrait passer à un autre sujet.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Je suis d'accord avec maître Fraser, donc on va  
20 passer à une autre question, s'il vous plaît,  
21 Maître Turmel.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 D'accord.

24 Q. [66] Monsieur Richard, dans le... ce matin, vous  
25 avez fait référence aux approvisionnements, bien, à

1 l'entente avec TCE et je veux revenir sur quelques  
2 échanges que vous avez eus avec mon confrère  
3 précédent. Je comprends, dans un premier temps,  
4 que, bon, les droits de transport appartiennent à  
5 TransCanada Énergie.

6 M. DANIEL RICHARD :

7 R. C'est exact.

8 Q. **[67]** Peut-être... C'est exact?

9 R. Oui.

10 Q. **[68]** D'accord. Et à votre connaissance, est-ce que  
11 TransCanada Énergie revend ses droits sur le marché  
12 secondaire? C'est ce que j'ai compris ce matin.

13 R. C'est une nuance que j'apporterais sur le  
14 commentaire que j'ai fait ce matin. Il y a une  
15 clause au contrat qui dit que TransCanada peut  
16 revendre, hein, et qu'il y a un maximum qui a été  
17 fixé, là, au niveau de trois point six (3,6 M\$), de  
18 mémoire, je vous dis ça comme ça, là, trois point  
19 six millions (3,6 M\$) comme maximum. C'est la  
20 seule... c'est le seul élément qu'il y a.

21 Q. **[69]** O.K. Donc, il y a une discrétion, il y a une  
22 discrétion, elle peut revendre et il y a une limite  
23 de quantité.

24 R. Il y a un prix maximum qui est défini au contrat  
25 qui est de trois point six millions (3,6 M\$).

1 Q. **[70]** O.K. Et dites-moi si je comprends bien. Cette  
2 revente-là par TCE de ces droits-là ou partie de  
3 ceux-ci...

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[71]** ... comme vous mentionnez...

6 R. Hum, hum.

7 Q. **[72]** ... je comprends que ça diminue la  
8 compensation versée à HQD... versée par HQD pour la  
9 suspension des activités de la centrale. C'est ça  
10 la logique.

11 R. Vous parlez du coût de transport?

12 Q. **[73]** Non, la revente par TCE de ses droits associés  
13 au transport.

14 R. TCE peut décider, oui, de vendre ou de ne pas  
15 revendre, donc...

16 Q. **[74]** Et quand... Voilà!

17 R. Oui.

18 Q. **[75]** Et quand elle le fait, si elle le fait...

19 R. Quand elle le fait.

20 Q. **[76]** ... dans sa discrétion.

21 R. Il y a un maximum.

22 Q. **[77]** Oui.

23 (11 h 09)

24 R. Hein! Autrement dit, s'il a... par exemple, qu'il a  
25 une revente qui fait qu'il totalise six millions

1 (6 M\$) et bien il y aura trois millions (3 M),  
2 trois point six millions (3,6 M) comme maximum à  
3 donner à Hydro-Québec Distribution qui viendra en  
4 réduction. Et d'ailleurs, si vous regardez - et là  
5 je dis ça de mémoire, là - les indications qu'on  
6 vous donne sur le coût de suspension, j'aime à  
7 penser que depuis les dernières années, là, ce  
8 coût-là est présent dans l'ensemble des éléments.

9 Q. **[78]** O.K. Donc ça vient, ça vient diminuer la  
10 compensation que HQD, ce montant-là qui est reversé  
11 à Hydro-Québec, ça diminue donc, ça vient donc  
12 compenser ce que HQD doit verser par ailleurs en  
13 pénalité à TransCanada. C'est-tu correct de le  
14 penser... de le voir comme ça?

15 R. Le mot « pénalité » et « compensation », là.

16 Q. **[79]** J'ai pas dit « pénalité »...

17 R. On parle d'un contrat. Donc il y a un coût qui est  
18 associé au contrat de TransCanada et lorsqu'on  
19 exerce une suspension, s'il y a revente du  
20 transport et qui est plus élevé que trois point six  
21 millions (3,6 M), le coût - non pas une pénalité  
22 ou... - le coût du contrat est réduit en  
23 conséquence. Dans le trois point six (3,6 M).

24 Q. **[80]** O.K. Parfait. Je profite de votre expérience,  
25 notamment vous avez parlé beaucoup des

1           approvisionnement et dans votre ancienne vie vous  
2           étiez dans ce domaine, simplement une question,  
3           bien, de clarification. À l'égard du dossier  
4           éolien, bon, il y a quatre cent cinquante mégawatts  
5           (450 MW), là, qui ont fait l'objet d'un décret pour  
6           lequel il y a un dossier qui est ouvert. Mais le  
7           gouvernement avait annoncé huit cents mégawatts  
8           (800 MW).

9                        À votre... ma compréhension, est-ce que...  
10           Bon, il y a cent cinquante mégawatts (150 MW) qui  
11           vont pour la Gaspésie. Les deux cents mégawatts (200  
12           MW) restant pour Hydro-Québec, est-ce que - à votre  
13           connaissance, là, puis je vous pose une question  
14           vraiment... je n'ai pas l'information, est-ce que  
15           c'est un... Est-ce que c'est Hydro-Québec elle-même  
16           qui doit développer cet éolien ou elle peut le  
17           contracter par des appels d'offres? À votre  
18           connaissance, là, si vous l'avez.

19           R. Elle pourra le contracter, mais ce deux cents  
20           mégawatts (200 MW) là est réservé à Hydro-Québec.

21           Q. **[81]** À être développé par Hydro-Québec Production.

22           R. À Hydro... par Hydro-Québec, oui. Hydro-Québec  
23           Production. Et ça fera partie toutefois,  
24           éventuellement, des coûts qui seront, de la même  
25           façon que le premier bloc qu'on avait, là, de cent

1 cinquante mégawatts (150 MW). Ça fera partie  
2 éventuellement des coûts de service du  
3 Distributeur.

4 Q. **[82]** O.K. Juste pour comprendre, donc, Hydro-Québec  
5 Production va le développer ce deux cents mégawatts  
6 (200 MW) là. Et là vous venez... peut-être que...  
7 j'ai cru comprendre que ces coûts-là seraient  
8 alloués dans le dossier du Distributeur. Est-ce que  
9 c'est ça que j'ai compris? Ou c'est peut-être pas  
10 clair, là.

11 R. Oui. C'est ce que vous avez bien compris.

12 Q. **[83]** Oui, O.K. O.K.

13 R. Oui, oui. Le cent cinquante mégawatts (150 MW),  
14 donc le bloc se comporte de trois éléments. Un  
15 premier bloc de cent cinquante mégawatts (150 MW).

16 Q. **[84]** O.K.

17 R. Un bloc de quatre cent cinquante mégawatts (450 MW)  
18 au niveau de l'appel d'offres. Et un bloc de deux  
19 cents mégawatts (200 MW) développé par Hydro-  
20 Québec.

21 Q. **[85]** O.K. Et l'ensemble, donc, de ces coûts-là -  
22 bien que notamment pour HQP - va quand même être,  
23 comment dire, versé dans le coûts de service de  
24 HQD.

25 R. Oui.

1 Q. [86] O.K. Parfait. Je vous remercie. Ça termine mes  
2 questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître Turmel. Alors nous allons poursuivre  
5 le contre-interrogatoire avec maître Paquet du  
6 GRAME. Est-ce que vous avez des questions? Pas de  
7 questions, merci. Maître Boucher Meunier? Pas de  
8 questions. Du RNCREQ, Maître Gariépy? Pas de  
9 questions. Est-ce qu'il y en a qui ont des  
10 questions? Ah, ça, ça me surprend. Maître Sicard...  
11 Ah, excusez. Donc Maître Neuman.

12 Me ÉRIC FRASER :

13 Si vous me permettez, Madame la Présidente, j'ai  
14 une demande du panel témoins de prendre un cinq  
15 minutes de pause, si c'est possible.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui, aucun problème.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Je vous remercie.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Donc de retour dans cinq minutes.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 \_\_\_\_\_

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous allons donc poursuivre avec maître Neuman pour  
3 SÉ/AQLPA.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 Q. **[87]** Rebonjour, Madame la Présidente, Mesdames les  
6 Régisseuses. Dominique Neuman pour Stratégies  
7 énergétiques et l'AQLPA. Bonjour, Messieurs, Dames.

8 M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

9 R. Bonjour, Maître Neuman.

10 M. DANIEL RICHARD :

11 R. Bonjour.

12 Q. **[88]** Monsieur Richard, d'abord je vous souhaite la  
13 bienvenue. C'est bien que vous apportiez, par votre  
14 présentation, une certaine vision un peu d'ensemble  
15 et qui inclut aussi une vision d'avenir...

16 R. Merci.

17 Q. **[89]** ... les éléments qui vont peut-être être  
18 présentés plus tard. J'aurais une question  
19 supplémentaire sur les négociations que vous êtes  
20 en train d'entreprendre avec TransCanada Énergie  
21 concernant le contrat d'approvisionnement qui est  
22 actuellement suspendu depuis quelques années. Je  
23 veux être sûr d'avoir bien compris que les... les  
24 négociations, donc, porteraient sur une éventuelle  
25 suspension qui serait d'une plus longue durée, donc



1 qui serait... qui serait convenue sur une plus  
2 longue durée qu'actuellement, qui est actuellement  
3 un an à la fois, afin de permettre à TCE d'éviter  
4 son contrat d'approvisionnement en gaz pendant la  
5 période concernée.

6 (11 h 25)

7 R. Essentiellement, au lieu de faire une demande  
8 annuelle pour une suspension d'une année, nous  
9 pourrions, et là, évidemment, ça reste à... on  
10 s'entend qu'on est en discussion, on pourrait faire  
11 une demande de suspension mais pour une période de  
12 trois ans, mais à chaque année. Pour donner,  
13 effectivement, la possibilité à TransCanada soit de  
14 revendre leur réservation de transport, soit de  
15 transférer à un autre client. Essentiellement, là,  
16 c'est un peu la mécanique qu'on peut... qu'on est  
17 en train d'explorer.

18 Q. **[90]** D'accord. C'est le mot « transférer à un autre  
19 client » qui m'avait un peu inquiété. J'avais cru  
20 comprendre de votre présentation, mais je voulais  
21 que vous validiez que j'avais mal compris, dans  
22 votre présentation, que vous envisagiez peut-être  
23 de permettre à TransCanada Énergie de produire de  
24 l'électricité et de la vendre à un autre client,  
25 quand vous parliez de transférer à un autre client.

1 R. Non, ce n'est pas le but, l'objectif.

2 Q. **[91]** C'est hors des discussions. O.K. Donc, on  
3 passe à un élément suivant. À votre acétate numéro  
4 9, qui est celle sur l'efficacité énergétique, vous  
5 mentionnez que la cible de huit térawattheures du  
6 PGEÉ est en voie d'être atteinte à l'horizon deux  
7 mille quinze (2015)... J'attends que vous trouviez  
8 la bonne page. Que la cible de huit térawattheures  
9 du PGEÉ est en voie d'être atteinte à l'horizon  
10 deux mille quinze (2015). Est-ce que je dois  
11 comprendre de cette affirmation que la cible qui est  
12 dans la politique énergétique, de onze  
13 térawattheures (11 TW), que cette cible n'est plus  
14 la vôtre, que vous la réduisez à huit  
15 térawattheures?

16 R. Je demanderais à mon collègue, du panel 3, je  
17 crois, de compléter. Mais je vais vous dire, le  
18 huit comprend la partie Hydro-Québec. À ça  
19 s'ajoutait, si on se souvient, la cible, il y a une  
20 partie de CATVAR...

21 Q. **[92]** Oui, mais CATVAR a été reporté.

22 R. Reporté de quelques années. On se souvient un peu  
23 du contexte en termes de... pour s'assurer qu'on ne  
24 ferait pas d'investissement au niveau de certains  
25 postes, à titre d'exemple, à une année et être

1 obligé d'y retourner dans l'année qui suit. Si on  
2 pense à toute la dynamique, entre autres, qui est  
3 en train d'être faite sur l'île de Montréal, qui  
4 est la conversion du niveau de voltage, comme je le  
5 disais ce matin, du douze (12) vers le vingt-cinq  
6 (25) kV, on ne pense pas que c'est un geste  
7 opportun d'aller implanter des systèmes de CATVAR  
8 dans certains postes alors qu'on sait fort bien que  
9 dans un an ou deux, TransÉnergie modifiera ces  
10 postes-là. Il faudrait, en quelque sorte, que le  
11 Distributeur revisite à nouveau ces... et c'est  
12 dans ce strict contexte là où on a ajusté la  
13 planification au niveau de CATVAR. Et mon collègue,  
14 du panel 3, vous donnera un peu l'ensemble des  
15 composantes, là, la partie du BEIE, la partie  
16 Hydro-Québec et la partie de CATVAR. Ici, je  
17 faisais référence à la partie d'Hydro-Québec, des  
18 programmes d'Hydro-Québec.

19 Q. **[93]** O.K. En ce qui concerne cette cible de huit  
20 térawattheures, comme vous savez, la... ou comme  
21 votre collègue le sait, la Régie a déjà rendu  
22 récemment un certain nombre de décisions concernant  
23 les rôles respectifs de la Régie de l'énergie et du  
24 ministère des Ressources naturelles quant à  
25 l'établissement des cibles du PGEÉ. Et ma question

1 est la suivante : Est-ce que vous avez des  
2 discussions avec le ministère des Ressources  
3 naturelles, justement, pour... quant au chiffre de  
4 cette cible? Est-ce que ce chiffre de huit  
5 térawattheures résulte de discussions que vous avez  
6 eues avec le ministère des Ressources naturelles ou  
7 est-ce que c'est Hydro-Québec elle-même qui a  
8 établi cette cible?

9 M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

10 R. Maître Neuman, je vous invite à... c'est des  
11 questions un peu plus détaillées, là, je vous  
12 invite à poser la question au panel numéro 3, là, à  
13 messieurs Dufresne et Zayat, là, qui vont y siéger.  
14 Je pense qu'ils vont être en mesure de répondre à  
15 ces questions plus... plus particulières.

16 Q. [94] D'accord. Toujours sur l'acétate « Efficacité  
17 énergétique », vous mentionnez, comme premier item,  
18 la poursuite de l'amélioration des approches de  
19 sensibilisation, d'accompagnement et de  
20 transformation des marchés. Et, plus loin,  
21 l'analyse des opportunités en gestion de la  
22 demande, la demande de puissance. Un des aspects  
23 qui a été... qu'Hydro-Québec a déjà mentionné dans  
24 ses dossiers antérieurs est la possibilité de  
25 modifier les pages clients qui se trouvent sur le

1 site WEB de la Régie. Donc, les pages par  
2 lesquelles le client peut éventuellement payer sa  
3 facture. Mais de modifier ces pages de manière à  
4 fournir une information en temps réel journalière  
5 sur l'état de la consommation. J'avais cru  
6 comprendre d'un dossier antérieur, que c'est  
7 quelque chose qui devait se réaliser en deux mille  
8 treize (2013), et je crois comprendre que ce n'est  
9 pas réalisé. Si vous aviez peut-être des  
10 éclaircissements à nous fournir à ce sujet?

11 (11 h 30)

12 M. DANIEL RICHARD :

13 R. Je vais vous ramener peut-être au dossier de la  
14 présentation du projet d'infrastructure de mesurage  
15 avancé où on avait pris certains nombres de points  
16 sur... dont notamment...

17 Q. [95] C'était dans ce cadre-là, oui.

18 R. Ça faisait partie un peu de ce qu'on illustre  
19 donc oui, dès deux mille quatorze (2014). Et je  
20 vous dirais que le Distributeur actuellement est en  
21 appel de propositions pour aller chercher des  
22 outils qui vont permettre d'aller chercher  
23 l'information au niveau de nos compteurs. Ça fait  
24 qu'on l'avait prévu dans le cadre du projet IMA et  
25 de donner, et de rendre disponible cette

1 information-là à la clientèle. Donc ça fait partie  
2 d'un projet qui est en train d'être...

3 Q. **[96]** O.K.

4 R. On est au début du projet, de réaliser cette phase-  
5 là.

6 Q. **[97]** O.K. Donc vous dites que c'est déjà en appel  
7 de propositions donc...

8 R. Oui.

9 Q. **[98]** ... en termes, vous dites deux mille quatorze  
10 (2014) parce que la dernière fois on nous avait dit  
11 que c'était pour deux mille treize (2013) et on est  
12 le...

13 R. Je serais surpris qu'on ait indiqué dans les...

14 Q. **[99]** Ah! C'est écrit, c'est écrit. Mais, en tout  
15 cas, je ne veux pas rentrer dans un débat là-dessus  
16 mais c'est écrit dans un certain document.

17 R. Regardez, en ce qui concerne les outils qui vont  
18 donner de l'information, parce que le mettre en  
19 deux mille treize (2013), encore faut-il que nos  
20 compteurs soient là. Il faut qu'on ait un nombre  
21 suffisant, donc on revisitera un peu nos  
22 échéanciers si tel est le cas mais je vous dirais  
23 que deux mille treize (2013), on comprendra que le  
24 projet a débuté, le projet d'infrastructure a  
25 débuté au mois de février, mars et, là, on commence

1 à peine à avoir un nombre suffisant, on parle tout  
2 près d'un million (1 M) en début de semaine,  
3 semaine prochaine, en termes de compteurs installés  
4 donc, là, on aura un nombre suffisant pour nous  
5 permettre de faire... Et ce projet-là, je peux vous  
6 assurer qu'il fait partie de nos priorités et je  
7 vais demander à mes collègues du panel numéro 3  
8 d'ajouter de l'information là-dessus, plus précise.

9 Q. **[100]** Oui. Vous parlez de deux mille quatorze  
10 (2014), maintenant, est-ce qu'on doit, c'est  
11 quelque chose que l'on peut entrevoir pour décembre  
12 deux mille quatorze (2014) ou plus tôt? C'est-à-  
13 dire...

14 R. Écoutez...

15 Q. **[101]** ... deux mille quatorze (2014) c'est douze  
16 (12) mois.

17 R. ... je ne vous cacherai pas... De façon précise, il  
18 m'est un peu difficile de répondre à ça mais on va  
19 s'assurer que l'information va vous être rendue  
20 disponible. L'autre point où j'insisterai c'est de  
21 reprendre la présentation qu'on avait pu faire au  
22 niveau de IMA avec les différents engagements qu'on  
23 avait pris dont de relier les, on mentionnait entre  
24 autres de relier les compteurs, nos centres  
25 d'exploitation et de distribution, s'est réalisé,

1           donc, il y a un certain nombre de points qui sont  
2           en marche et on vous donnera une mise à jour  
3           complète des engagements qu'on avait pu prendre  
4           dans le cadre du projet.

5       Q. **[102]** O.K. Mais sur le calendrier, est-ce que, par  
6           exemple, est-ce que le panel 3 pourrait être plus  
7           précis?

8       R. Ça sera le panel 3 qui vous donnera l'ensemble de  
9           ces informations-là.

10      Q. **[103]** En rapport avec l'acétate 10 qui parlait des  
11           défis deux mille quatorze (2014), vous avez parlé,  
12           en fait, ce n'est pas dans l'acétate, vous avez  
13           parlé de la possibilité de proposer des offres  
14           tarifaires ciblées. Est-ce que vous pourriez être  
15           un peu plus précis sur ce qui serait envisagé ou  
16           envisageable.

17      R. Dans le plan d'approvisionnement, je pense qu'on a  
18           déjà illustré un peu différents scénarios qui  
19           pourraient être envisagés pour utiliser la période  
20           de surplus que l'on vit actuellement. Il y a des  
21           scénarios, comme je le mentionnais tantôt, on  
22           travaille de concert avec le ministère des  
23           Richesses naturelles, le ministère des Finances et  
24           également Investissement Québec pour identifier des  
25           créneaux donc des types de projets qui pourraient



1 être intéressants d'implanter au Québec pour,  
2 justement, je vous dirais, réduire le nombre de  
3 surplus qu'on peut avoir sur l'ensemble de la  
4 période des dix (10) prochaines années.

5 C'est un peu ce qu'on est en train de  
6 regarder. Évidemment, tout ça va nous indiquer ce  
7 qui est nécessaire pour concrétiser ces projets-là.  
8 Et c'est à la lumière de toute cette information-  
9 là... Donc il est un peu tôt pour conclure les  
10 différentes modalités tarifaires qui pourraient  
11 être offertes mais ce qu'on vise, en gros, c'est de  
12 prendre ces surplus-là et tenter d'amener au Québec  
13 des nouveaux investissements et des nouvelles  
14 sources de vente avec ces appros-là, c'est ce qu'on  
15 vise. Et dès qu'on aura quelque chose de précis,  
16 j'aime à penser que début deux mille quatorze  
17 (2014) on viendra proposer à la Régie différentes  
18 modalités pour rendre tout ça concret.

19 Q. **[104]** Comme vous le savez, généralement, les tarifs  
20 tentent de s'arrimer aux coûts, c'est le principe  
21 de la réglementation.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[105]** Est-ce que dans la perspective de ces  
24 éventuelles offres tarifaires ciblées, est-ce que  
25 la direction d'Hydro-Québec souhaite continuer de

1           rechercher un arrimage de ces nouveaux tarifs à  
2           leurs coûts ou est-ce que l'orientation est plus,  
3           en raison des surplus, de viser des offres  
4           tarifaires qui seraient inférieures à leurs coûts.

5       R. Je vais essayer d'imager un peu ce qu'on cherche à  
6           l'intérieur de cette démarche-là. Présentement on a  
7           des surplus que l'on peut écouler, puis je le  
8           mentionnais tantôt, en ajustant le niveau de notre  
9           électricité patrimoniale qui nous définit d'une  
10          certaine façon un seuil et donc ce qu'on tente de  
11          voir, c'est : est-ce qu'il n'y aurait pas des  
12          créneaux porteurs en termes de nouveaux projets  
13          d'investissement qui pourraient venir à des prix  
14          supérieurs à ce cent du kilowattheure-là qui fera  
15          en sorte qu'on pourrait réduire le coût des  
16          surplus.

17          (11h35)

18                 C'est ce qu'on cherche. J'image, là, mais  
19                 vous voyez un peu la logique, donc c'est comme si  
20                 on tentait d'une certaine façon de créer des  
21                 conditions propices au Québec qui feraient en sorte  
22                 qu'au lieu, à titre d'exemple, de strictement  
23                 réduire notre électricité patrimoniale ou tenter de  
24                 revendre cette énergie-là au niveau des marchés  
25                 externes, est-ce qu'on ne peut pas en profiter pour

1 attirer et rendre ça vraiment intéressant pour  
2 l'ensemble de la clientèle, là, parce qu'on va se  
3 retrouver dans une situation où on aura une  
4 réduction de coûts plus importante que si  
5 strictement on laissait aller notre patrimonial ou  
6 on tente encore de le vendre à l'exportation, donc  
7 c'est ça qu'on tente de faire.

8           Donc, on ajustera le niveau, le tarif, de  
9 sorte à pouvoir attirer ces nouvelles sources-là,  
10 mais il va de soi que le plancher en quelque sorte  
11 sera dicté minimalement par le patrimonial ou un  
12 autre coût d'opportunité, là. Vous comprenez un peu  
13 la logique?

14 Q. **[106]** Oui mais est-ce que je... oui, en fait, il y  
15 a le patrimonial, mais c'est-à-dire les tarifs  
16 représentent actuellement l'ensemble des  
17 composantes de coûts, mais est-ce que l'orientation  
18 qui est envisagée serait de tenter, d'offrir, de  
19 faire des offres tarifaires qui pourraient être en  
20 bas de leur coût pour toutes sortes d'autres bonnes  
21 raisons, d'écouler le patrimonial... d'écouler les  
22 surplus?

23 R. Non, l'objectif qui est visé, c'est de baisser le  
24 coût de service. Donc, comme je vous dis,  
25 différentes options s'offrent à nous, période de

1 surplus, la première, ne pas utiliser l'électricité  
2 patrimoniale. Puis ça fait partie des chiffres  
3 qu'on vous présente cette année, là, fait partie du  
4 coût de service. Est-ce qu'il n'y a pas des options  
5 qui sont plus intéressantes que strictement laisser  
6 l'électricité patrimoniale alors qu'on sait, là,  
7 que pour un certain nombre d'années, on aura des  
8 surplus? Est-ce qu'il n'y a pas lieu de développer  
9 une autre stratégie tarifaire pour attirer des  
10 investissements ici, créer des emplois et qui va  
11 faire en sorte, par ailleurs, qu'on baissera le  
12 coût de service. L'objectif, là, c'est de baisser  
13 le coût de service, le premier objectif, c'est  
14 celui-là. Et donc, on ajustera les tarifs, là, de  
15 sorte à attirer des ventes, oui, mais également  
16 baisser le coût de service effectivement.

17 Q. [107] O.K. Est-ce que vous avez une idée du timing,  
18 là, du calendrier auquel on peut s'attendre pour de  
19 telles offres tarifaires ciblées?

20 R. Bien j'aime à penser qu'au début de l'année deux  
21 mille quatorze (2014), donc les premiers mois de  
22 deux mille quatorze (2014), là, on pourrait revenir  
23 à la Régie pour représenter des modalités, là, des  
24 nouvelles offres dans ce contexte-là. Donc, début  
25 de deux mille quatorze (2014).

1 Q. **[108]** À la dernière ligne de l'acétate 10, vous  
2 parlez de solution de gestion de la consommation.  
3 Ce que j'ai compris de cette ligne, c'est qu'on  
4 parle de gestion de consommation dans le temps,  
5 c'est-à-dire pour réduire la consommation en pointe  
6 afin de réduire les besoins de puissance, c'est de  
7 ça qu'on parle?

8 R. Oui, on parle de besoins de puissance parce qu'on  
9 fait référence dans notre cas, là, solutions de  
10 gestion de consommation, c'est pour la pointe  
11 hivernale.

12 Q. **[109]** Et est-ce que vous pourriez préciser un peu  
13 davantage ce qui est envisagé? Il y a une option  
14 tarifaire heure juste qui avait été testée il y a  
15 quelque temps et est-ce que c'est de ça qu'on parle  
16 ou d'un autre de type de formule?

17 R. Ce qu'on veut, dans un premier temps, c'est  
18 profiter un peu peut-être de la technologie telle  
19 qu'on la voit, là, je pense qu'on a déjà, si on  
20 fait... je pourrais donner comme exemple tout ce  
21 qui est domotique, tout ce qui est thermostat, pour  
22 des thermostats de systèmes centraux, entre autres,  
23 qui permettent aux utilisateurs de gérer à distance  
24 la consommation via un tableau de bord qui peut  
25 être aussi simple que sur un iPad, là, donc tout se

1 fait Wi-Fi, internet et autres.

2 On veut, au cours des prochains mois, de la  
3 prochaine année, aller plus loin là-dedans pour  
4 voir un peu quelles seraient les options, je dis  
5 bien, technologiques, dans un premier temps. On  
6 peut penser aux chauffe-eau, on sait déjà que la  
7 Ville de Sherbrooke, à titre d'exemple, a des  
8 systèmes pour délester les chauffe-eau, donc la  
9 technologie a grandement évolué. On avait parlé  
10 dans le cadre du projet IMA d'utiliser notre  
11 fameuse carte Zigbee pour potentiellement faire du  
12 contrôle de charges puis bon.

13 Il y a d'autres choses, maintenant, qui  
14 existent dans le marché et là-dessus, le  
15 Distributeur a un besoin, là, de se remettre, je  
16 dirais, à niveau d'un point de vue technologique  
17 puis de voir un peu c'est quoi le portefeuille qui  
18 s'offre en termes de technologie, mais ça pourrait  
19 être aussi simple que de donner de l'information à  
20 des clients pour qu'ils puissent utiliser, au  
21 moment de la pointe, différents outils pour  
22 contrôler leur charge, et on voit beaucoup de  
23 produits dans le marché présentement, là, c'est  
24 quelque chose qui est très présent puis il faut que  
25 de notre côté on fasse une mise à niveau

1           technologique, là, dire ça comme ça, là, d'un point  
2           de vue puissance. Il faut faire ça.

3           Q. **[110]** Donc c'est de l'information éventuellement  
4           peut-être des programmes d'aide, un peu comme le  
5           PGEÉ?

6           R. On n'est pas rendu à cette étape-là, je vous dirais  
7           que pour l'instant, ce qu'on vise plutôt, c'est de  
8           sensibiliser, rendre disponible, faire que le  
9           marché offre ce type de produits-là, c'est un peu  
10          l'angle qu'on veut regarder ça et rester un peu  
11          dans la démarche qu'on voyait au niveau du PGEÉ, là  
12          qui était une présence d'accompagnement et  
13          d'information. On pense qu'il y a beaucoup de  
14          potentiel là aussi.

15          (11 h 41)

16          Q. **[111]** D'accord. Et le timing pour ça, le... ce  
17          qu'on envisage.

18          R. Je n'ai pas... pour être franc, je n'ai pas  
19          vraiment d'idée précise, là, sur un échéancier,  
20          mais je peux vous assurer que nos équipes,  
21          notamment le LTEÉ qui est un notre laboratoire pour  
22          explorer l'ensemble de ces... de ces outils-là, là,  
23          est en train de travailler sur ces projets-là. Et  
24          ce devrait être quand même relativement court, là.  
25          Je ne pense pas qu'on parle de nombreuses années,

1 là. On parle de peut-être plus de nombreux mois.

2 Q. **[112]** Un dernier point. Dans le cadre du présent  
3 dossier, la Régie, comme vous le savez, va tenir  
4 une Phase II prochainement et, aux fins de cette  
5 Phase II, a demandé à Hydro-Québec de déposer une  
6 proposition de réduction des frais, des frais  
7 d'options, c'est-à-dire les frais de... soumis aux  
8 clients qui choisissent d'avoir un compteur non  
9 communicant. Est-ce que vous avez une idée de la...  
10 du moment où cette proposition pourrait être logée?

11 R. Oui. De la même façon, je vous dirais qu'au  
12 début... vous allez me dire qu'on a beaucoup de...  
13 beaucoup d'intentions pour le début de l'année.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Q. **[113]** Les vacances vont être courtes.

16 R. Mais, on pense bien, là, qu'au mois de février deux  
17 mille quatorze (2014), on devrait être en mesure de  
18 revenir avec une nouvelle estimation des frais pour  
19 l'option de retrait. Évidemment, ce qu'on veut  
20 attendre, là, c'est d'avoir, parce que tout ça  
21 prend en considération, cette révision-là prendra  
22 en considération deux phénomènes. Donc, au niveau  
23 de l'option de retrait, souvenons-nous, là, qu'on  
24 avait évidemment établi les frais à la lumière  
25 d'études et d'un peu de ce qu'on prévoyait en



1 termes de frais pour aller installer un compteur  
2 particulier, hein, qui était différent de ce qu'on  
3 faisait au niveau de l'ensemble de nos  
4 déploiements. Donc, je le mentionnais un peu... un  
5 peu ce matin, on est rendu près de neuf mois plus  
6 tard, on a tout près, là, en début de semaine  
7 prochaine, on devrait franchir le cap du million  
8 (1 M) de compteurs installés. Donc, on a une  
9 meilleure connaissance des frais qui sont associés  
10 à l'option de retrait. Et je vous dirais, c'est un  
11 peu à la lumière de ces... de ces coûts-là qu'on  
12 révisera, là, les frais de l'option de retrait. Et  
13 toutefois, j'attends, nous attendons, là, d'avoir  
14 le résultat réel de deux mille treize (2013). Et on  
15 prévoyait qu'en début d'année, là, on aurait le...  
16 un peu le... l'évaluation des coûts et c'est à  
17 partir de ce moment-là qu'on sera en mesure de  
18 déposer quelque chose de plus précis.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. **[114]** J'essaie de voir, si un tel dépôt... Oui,  
21 excusez-moi. Vous avez... Si un tel dépôt a lieu en  
22 février deux mille quatorze (2014), donc j'essaie  
23 de voir dans... dans le temps, est-ce qu'on peut  
24 viser à ce que les nouveaux frais d'option entrent  
25 en vigueur pour le premier (1er) avril deux mille

1 quatorze (2014) ou c'est un scénario que vous  
2 écartez?

3 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

4 R. On verra le déroulement du dossier, Maître Neuman,  
5 là.

6 LA PRÉSIDENTE:

7 La Régie verra à fixer un échéancier, Maître  
8 Neuman...

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 D'accord. Oui. D'accord.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 ... pour rendre une décision dans les meilleurs  
13 délais le cas échéant.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Q. **[115]** Est-ce qu'il serait envisageable, dans ce  
16 cadre-là, étant donné qu'on parle déjà... on parle  
17 encore de plusieurs mois avant que cette  
18 modification éventuellement... éventuelle puisse  
19 être apportée, à la rendre rétroactive pour les  
20 clients qui actuellement exerce... exerce l'option  
21 de retrait? Ça pourrait, par exemple, prendre la  
22 forme de déclarer provisoire les tarifs d'option de  
23 retrait qui existent actuellement.

24 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

25 R. D'abord, je ne pense pas que ça prendra plusieurs

1 mois, Maître Neuman, comme vous l'avez souligné. On  
2 pense déposer, faire suite à la décision de la  
3 Régie rapidement, on l'a mentionné en début  
4 d'année. Quant à la rétroactivité, écoutez, ça  
5 pourra faire la... l'objet d'une proposition de  
6 votre part. Quant à nous, les tarifs sont  
7 généralement prospectifs, c'est la bonne façon de  
8 faire les choses. Les tarifs reflètent généralement  
9 les coûts de l'option de retrait jusqu'à présent.  
10 Oui, on a mentionné que peut-être ces coûts-là, et  
11 on attendra les évaluations en fin d'année, auront  
12 diminué, mais il est beaucoup trop tôt pour se  
13 prononcer sur... sur ça, Maître Neuman. Puis le  
14 principe, c'est... c'est prospectif, là,  
15 évidemment.

16 Q. [116] O.K. Je vous remercie beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Merci, Maître Neuman. Nous allons donc poursuivre  
19 avec maître Sicard. Est-ce que... Vous en aviez  
20 pour quarante (40) minutes, je crois.

21 (11 h 47)

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

23 Bonjour. Moi, ce que je vous propose, j'avais  
24 annoncé trente (30), ça se peut que ce soit trente  
25 (30), ça se peut que ce soit moins. Je vous

1 proposerai de commencer et je couvre les pages de  
2 la présentation avec mes sujets, là, en suivi.  
3 Arrêtez-moi quand vous voulez prendre votre pause  
4 lunch, il n'y a aucun problème entre deux  
5 questions, puis je reprendrai le fil.

6 Q. **[117]** Alors, Hélène Sicard pour l'Union des  
7 consommateurs. Bonjour Messieurs.

8 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

9 R. Bonjour.

10 M. DANIEL RICHARD :

11 R. Bonjour.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Q. **[118]** Bonjour. Alors, le sujet du jour - et je vais  
14 vous dire que c'était aussi le sujet hier dans le  
15 cadre d'un autre dossier qui est le dossier 3837  
16 Phase 2 de Gaz Métro. Alors, je parle de TCE.  
17 Puisque Gaz Métro nous a indiqué hier en audience,  
18 dans le cadre de son plan d'approvisionnements,  
19 qu'il avait communiqué avec vous pour voir de  
20 quelle façon les quantités de TCE pouvaient peut-  
21 être lui être disponibles. C'est correct? Avez-  
22 vous...

23 M. DANIEL RICHARD :

24 R. Il y a différentes discussions, oui, qui ont eu  
25 lieu avec différents services d'intervenants.

1 Q. **[119]** Gaz Métro vous a approché pour voir s'ils  
2 pouvaient...

3 R. Oui.

4 Q. **[120]** ... si vous pouviez, en fait, libérer TCE  
5 pour des périodes plus longue pour qu'ils puissent  
6 avoir accès aux quantités de transport?

7 R. Oui, je veux juste être prudent, là, avant de...  
8 C'est une entente, je le mentionnais tantôt, qui  
9 peut avoir différents volets. Il y a un premier  
10 volet, qui est le volet qu'on a mentionné, qui est  
11 le volet du transport.

12 Q. **[121]** O.K.

13 R. Et je mentionnais tantôt qu'il y aurait... il y a  
14 différentes façons par... que la suite des choses  
15 puisse passer, ça peut être du type... oui, c'est  
16 important quand même que je le mentionne, là...

17 Q. **[122]** Oui, amis, Monsieur Richard, juste si vous  
18 voulez attendre une seconde.

19 R. Oui.

20 Q. **[123]** Je veux juste vous expliquer, là. Ce n'est  
21 pas une question piège.

22 R. Oui.

23 Q. **[124]** Je ne veux que des informations. Je serai...  
24 Union, si Gaz Métro peut profiter de transport,  
25 l'Union des consommateurs va en être très contente

1 et je pense que... Mais à l'heure actuelle, je  
2 comprends un peu la mécanique, j'ai des questions  
3 précises dans le temps...

4 R. Oui, mais vous comprendrez qu'on est en train de  
5 négocier...

6 Q. **[125]** O.K.

7 R. ... un contrat, ce n'est pas mon...

8 Q. **[126]** Et c'est pour ça que je ne veux pas les  
9 détails.

10 R. ... intention aujourd'hui de m'étendre, je vous  
11 dirais, sur l'ensemble des modalités des  
12 discussions qui sont avec TransCanada Énergie.

13 Q. **[127]** Mais je ne parlais pas de TransCanada  
14 Énergie. Moi, ce que je vous demandais c'est : Est-  
15 il vrai que Gaz Métro vous a approché? C'est tout  
16 ce que je vous demandais.

17 R. Oui.

18 Q. **[128]** Bon. Voilà. Alors, maintenant, le contrat,  
19 vous nous avez dit tout à l'heure que le contrat  
20 actuel, il y avait une possibilité de dégager, en  
21 frais de transport, jusqu'à vingt millions (20 M)  
22 par année. Est-ce que j'ai bien compris?

23 R. Le contrat actuel, non.

24 Q. **[129]** O.K. Mais la disponibilité de transport  
25 représenterait une valeur, à ce moment-là, de vingt

1 millions (20 M) et le contrat vous donne la  
2 possibilité, vous, d'en récupérer trois point six,  
3 de réduire vos coûts par trois point six.

4 R. Ce que j'ai mentionné ce matin c'est qu'on pouvait,  
5 si on regarde une année type, les dernières années,  
6 pour un volume de gaz pour la réservation que nous  
7 avons, il peut y avoir un prix de marché de l'ordre  
8 de vingt millions (20 M) par année, lorsqu'on  
9 regarde différents indicateurs. De savoir si c'est  
10 le prix que TransCanada a eu, je n'en ai aucune  
11 idée. Donc, c'est un indicateur de marché, sans  
12 plus.

13 Q. **[130]** O.K. Alors, l'indicateur de marché, pour la  
14 quantité de transport transigée annuelle? Quand  
15 vous parlez du vingt millions (20 M)...

16 R. Oui.

17 Q. **[131]** O.K. Mais vous, dans le contrat existant avec  
18 TCE présentement, si vous demandez la permission à  
19 la Régie de suspendre, par exemple, le contrat pour  
20 un trois ans fermes, selon le contrat actuel, vous  
21 ne pouvez bénéficier, là, d'une réduction de prix  
22 que de trois point six millions. C'est ce que j'ai  
23 compris des chiffres que vous avez donnés tout à  
24 l'heure?

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui, je pense que le témoin a déjà répondu à cette  
3 question-là. Madame la Présidente, je me retrouve  
4 dans une situation un peu... on conviendra que  
5 lorsque le président parle, il y a un certain  
6 nombre d'éléments qu'il aborde et qui sont faits,  
7 par respect pour le tribunal, dans un contexte de  
8 régulation, ce qui s'en vient, donc c'est par  
9 politesse, on avise, c'est... Et je pense que c'est  
10 intéressant pour tout le monde, c'est intéressant  
11 pour les intervenants d'avoir un petit « heads up »  
12 si vous me permettez l'expression anglaise.

13 Le problème que j'ai présentement c'est, je  
14 crois, que monsieur Richard a donné toute  
15 l'information pertinente, c'est-à-dire qu'on  
16 négocie avec TCE, on essaie d'aller chercher... de  
17 valoriser ce qui est le transport de gaz. Là on  
18 tente d'aller dans les détails de tout ça. Je crois  
19 que ce n'est pas pertinent, ce n'est pas pertinent  
20 d'aller dans les détails de l'entente actuelle, ce  
21 n'est pas pertinent d'aller dans les détails de la  
22 future entente, elle n'est pas... elle était encore  
23 en négociation. Donc, j'aimerais... Et je pense que  
24 tout a été dit à date, là.

25 Donc, si ma consœur a encore des questions



1 là-dessus, j'aimerais qu'on reste à ce niveau où,  
2 dans le fond... à ce niveau très général. Puis on  
3 n'oubliera pas qu'on n'est pas dans le coût de  
4 service, en plus, là, pour TCE compte tenu qu'on  
5 n'a pas encore fait approuver. Au niveau très  
6 général où le Distributeur essaie présentement de  
7 valoriser la question de la centrale de TCE, ne pas  
8 rentrer dans les détails parce qu'on n'en finira  
9 pas et la preuve n'est pas déposée. Je vous  
10 remercie.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Madame la Présidente, avec respect pour mon  
13 confrère, ce n'est pas moi qui suis rentrée dans  
14 les détails. Les chiffres... d'abord, c'était à la  
15 présentation de monsieur Richard, monsieur le  
16 président Richard. C'est lui qui, en parlant des  
17 discussions avec TCE, a mentionné cette possibilité  
18 de vingt millions (20 M) par année. C'est lui qui,  
19 en réponse à des questions des intervenants, a  
20 mentionné, par après, le contrat qui établissait un  
21 maximum de trois point six millions. Ce n'est pas  
22 moi qui les sors les chiffres, là, et ce n'est pas  
23 moi qui est allée dans... et ce n'est quand même  
24 pas un niveau de détail très fin, là, c'est un  
25 niveau de détail très global, mais ça demeure des

1 chiffres importants.

2 (11 h 54)

3 Il y a une réalité qui existe et, en tant  
4 que Régie, vous devez, avec l'article 5, concilier  
5 l'intérêt des consommateurs et des Distributeurs.  
6 Alors, on a un Distributeur de gaz d'un côté, on  
7 avait un dossier hier où il y a une problématique  
8 au niveau des approvisionnements, et on a un  
9 Distributeur d'électricité quelque part, il faut  
10 arriver à un moment donné à regarder les inter-  
11 liens qu'il y a entre les dossiers et à poser  
12 certaines questions. Je pense que je n'étais pas  
13 très loin dans le détail.

14 Mes questions vont demeurer générales par  
15 rapport à des intentions à des moments mais on a un  
16 plan d'approvisionnement dans le gaz où on peut  
17 sauver des coûts pour les consommateurs et, là, on  
18 a une possibilité au présent dossier, à la pièce  
19 HQD-1, Document 4.2, page 5, on a un bilan en  
20 énergie des besoins où le Distributeur indiquait  
21 qu'à compter de deux mille vingt et un (2021) il  
22 avait besoin de TCE pour une partie des livraisons.  
23 Par contre, si je vais dans le dossier 3864, HQD-1,  
24 Document 1, page 27, et cette pièce a été déposée  
25 par la Régie hier dans le cadre du dossier de Gaz

1 Métro 3837 Phase 2, nous avons aucun besoin parce  
2 qu'on n'a pas les chiffres jusqu'à deux mille  
3 vingt-sept (2027) sur la pièce du plan  
4 d'approvisionnement, jusqu'à deux mille vingt-trois  
5 (2023), on indique aucun besoin pour TCE.

6 Je suis toujours dans le général.  
7 Maintenant, la Régie, il y a quelques décisions,  
8 avait indiqué, demandé au Distributeur de regarder  
9 les possibilités et c'était la recommandation de UC  
10 de possiblement se trouver des partenaires pour  
11 opérer TCE et en maximiser l'utilisation, en  
12 minimiser les coûts. Alors les questions vont  
13 continuer sur : est-ce que quelque chose a été  
14 fait, est-ce que... J'en conclus puisqu'on ne nous  
15 propose rien que rien n'a été trouvé et que la  
16 seule solution qui reste c'est TCE alors j'aimerais  
17 savoir à quelle vitesse on va avancer parce que  
18 cette possibilité d'aller chercher vingt millions  
19 (20 M) par année, c'est quand même rien (sic), mais  
20 le contrat actuel c'est trois point six (3,6). Et  
21 non seulement on pourrait aller chercher vingt  
22 millions (20 M) dans le présent  
23 distributeur/consommateur, qui paie les tarifs  
24 d'électricité dans un délai possiblement très  
25 court, si Gaz Métro peut l'utiliser, pour une assez

1 longue période et ça peut réduire les coûts chez  
2 Gaz Métro aussi. Alors, écoutez...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Écoutez, Maître Sicard, je pense...

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Je suis en train de plaider mon dossier, là, mais  
7 c'est parce qu'il faut comprendre, je comprends que  
8 certaines d'entre vous n'étaient pas, heureusement,  
9 madame Gagnon était présente dans ce dossier hier,  
10 il y a cette inter... Même, je comprends que vous  
11 ne décidez pas dans l'autre dossier non plus mais  
12 il y a ce lien qu'il faut apprendre à faire  
13 maintenant, je pense, pour la Régie à travers les  
14 différents dossiers, des conséquences des décisions  
15 qui sont prises.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je comprends très bien votre point de vue, Maître  
18 Sicard, il faut juste faire le lien avec la  
19 décision que nous allons avoir à rendre dans le  
20 cadre...

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Voilà.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... du présent dossier. Donc j'aimerais que vous  
25 restiez à un niveau général et peut-être si vous

1           voulez vérifier s'il y a un impact qui pourrait  
2           être considéré dans le cadre du dossier qui est à  
3           l'étude actuellement, oui, c'est tout à fait  
4           pertinent mais restons à un niveau général et on  
5           comprend très bien, comme le souligne maître  
6           Fraser, je pense qu'il y a des perspectives plus  
7           long terme qui sont présentées par le président  
8           d'Hydro-Québec Distribution et c'est avec plaisir  
9           qu'on peut recevoir ces informations-là.

10          Me HÉLÈNE SICARD :

11          Hum, hum.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Bien qu'elles n'ont pas toutes un impact sur la  
14          décision que nous allons avoir à rendre. Mais...

15          Me HÉLÈNE SICARD :

16          O.K. Alors...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          ... demeurons à un niveau plus général.

19          Me HÉLÈNE SICARD :

20          Q. **[132]** Absolument. Alors Monsieur Richard je  
21          reviens. Pour cette année, pour deux mille quatorze  
22          (2014), je comprends que TCE est suspendu, les  
23          livraisons de TCE sont suspendues pour deux mille  
24          quatorze (2014), ça, ça a été déjà négocié et  
25          approuvé.

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

2 R. On a une décision de la Régie dans ce sens, Maître  
3 Sicard.

4 Q. **[133]** Voilà. Maintenant, malgré le fait qu'on ait  
5 cette décision, serait-il possible d'accélérer les  
6 discussions avec TCE de façon à prolonger cette  
7 suspension au-delà de deux mille quatorze (2014) le  
8 plus rapidement possible?

9 R. Je pense que tous les efforts sont faits  
10 présentement par l'entreprise pour mener à bien ces  
11 négociations-là, c'est le sens des propos que mon  
12 collègue, monsieur Richard, a mentionné tout à  
13 l'heure.

14 Q. **[134]** O.K. Avez-vous un moment en tête?

15 R. Dans les plus brefs délais, Maître Sicard.

16 Q. **[135]** Alors on va comme en début mille neuf cent,  
17 deux mille quatorze (2014) comme les autres  
18 dossiers dont on a parlé tout à l'heure? Et je  
19 souris, prenez-le pas comme un... J'aimerais ça  
20 voir ça arriver le plus vite possible.

21 R. Nous aussi.

22 Q. **[136]** O.K. Maintenant, vous allez, je présume,  
23 renégocier pour tenter d'aller chercher le maximum  
24 de la valeur de la réservation de transport?

25 R. Maître Sicard, je pense que ce n'est pas opportun

1 d'entrer dans le type de négociation...

2 Q. **[137]** O.K.

3 R. ... qu'on va faire avec TCE. Ce n'est pas le bon  
4 forum pour faire ça ici.

5 Q. **[138]** O.K. Ce que j'essaie de voir avec vous, c'est  
6 admettons que vous réussissez à votre négociation  
7 et que vous arrivez devant la Régie, est-ce qu'il  
8 serait possible, par exemple, que vous arriviez  
9 devant la Régie avec cette demande de prolongation  
10 en février deux mille quatorze (2014)?

11 M. DANIEL RICHARD :

12 R. Madame Sicard, pensez-vous qu'on négocie pour aller  
13 chercher le minimum?

14 Q. **[139]** Non.

15 R. Bon.

16 Q. **[140]** Je ne pense pas ça.

17 R. O.K. On va, je vais tenter de résumer un peu la  
18 démarche qui est en train d'être faite. On négocie  
19 avec TransCanada Énergie, on a une entente, comme  
20 je vous ai mentionné tantôt, de suspension qui est  
21 en cours, qui a été acceptée par la Régie de  
22 l'énergie pour deux mille quatorze (2014).

23 12 h

24 Faute d'entente, cette entente-là va demeurer pour  
25 deux mille quatorze (2014). On tente de faire le

1 maximum que l'on peut pour aller chercher le plus  
2 de valeur au niveau de nos négociations. Si on en  
3 vient à une entente, va de soi qu'on va revenir  
4 auprès de la Régie et on va tenter de voir si on ne  
5 peut pas, si on l'a dès deux mille quatorze (2014),  
6 amender notre demande que l'on aura faite pour deux  
7 mille quatorze (2014) pour revisiter un peu les  
8 mécanismes par lesquels on pourrait faire la  
9 suspension. J'ai mentionné peut-être plus d'un an,  
10 et caetera.

11 J'aime à penser également qu'il y aura une  
12 réduction peut-être du coût de suspension. Et ça  
13 fera partie des mécanismes prévus puis son fameux  
14 « pass-on » au niveau des appros. Donc, l'écart  
15 sera mis à l'intérieur des coûts et on revisitera  
16 le tout dans la mécanique réglementaire telle qu'on  
17 l'a depuis toujours dans le coût de service de deux  
18 mille quinze (2015). Donc, voilà, c'est ça le plan  
19 de match.

20 Maintenant, au niveau des discussions et au  
21 niveau des négociations, vous comprendrez que je  
22 voulais juste apporter le fait que le Distributeur,  
23 à plusieurs égards, fait des efforts. On a parlé  
24 d'efficience ce matin, cent cinq millions (105 M).  
25 J'y reviens. C'est important. On fait beaucoup



1 d'efforts pour réduire notre coût de service. Et,  
2 ça, je trouvais que c'est un élément qui était  
3 intéressant à noter. Mais vous comprendrez que je  
4 n'irai pas dans des éléments très fins au niveau de  
5 la discussion avec l'ensemble des joueurs qui  
6 pourraient faire partie de ces discussions-là.

7 Q. **[141]** O.K. Mais j'ai...

8 R. Ce n'est pas au coût de service deux mille quatorze  
9 (2014). Ce n'est pas au dossier tarifaire tel qu'on  
10 l'a cette année. Lorsqu'on aura quelque chose de  
11 précis, il va nous faire plaisir d'en discuter de  
12 façon très large avec vous, puis de voir les  
13 aboutissants puis l'intérêt économique de ce qu'on  
14 aura réussi à réaliser.

15 Q. **[142]** Mais à l'heure actuelle, vous prenez quand  
16 même en compte le trois point six millions (3,6 M\$)  
17 de revente de TCE?

18 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

19 R. Tout a été dit, Maître Sicard. Je pense qu'on...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Oui, mais dans les chiffres du dossier que vous  
22 avez déposés, le trois point six millions (3,6 M\$)  
23 est pris en considération, est inclus?

24 Me ÉRIC FRASER :

25 Le dossier de la suspension, c'est le dossier de la

1 suspension. Il y a une décision. Vous pouvez aller  
2 la consulter. Vous pouvez vérifier quelles sont les  
3 analyses économiques. La décision a été positive.  
4 C'est donc que les analyses économiques qui étaient  
5 en faveur de la suspension. Puis je pense que toute  
6 l'information s'y retrouve, Maître Sicard.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 C'est un contrat qui a été approuvé par la Régie.  
9 Il y a beaucoup de chiffres qui ne sont pas publics  
10 dans ces contrats-là. On a appris ce matin qu'il y  
11 a un trois point six millions (3,6 M\$) en transport  
12 que TCE peut aller chercher et qui peut venir  
13 réduire les coûts de la suspension. Je veux juste  
14 être certaine que ce trois point six millions  
15 (3,6 M\$) est intégré dans les coûts de suspension  
16 qu'on nous présente au présent dossier.

17 M. DANIEL RICHARD :

18 R. Ce que vous me dites, Madame Sicard, c'est que j'ai  
19 probablement dit un mot de trop ce matin. Donc un  
20 chiffre qui était caviardé que j'ai rendu. Je m'en  
21 excuse. Oui, il fait partie.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Q. **[143]** Merci. Je passe maintenant...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce que vous comptez aborder un autre thème?

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Oui, on change de sujet.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Donc, excellent, ça va être un bon moment pour  
5 prendre notre pause-lunch. Donc de retour à treize  
6 heures dix (13 h 10).

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Madame la Présidente, je ne sais pas si ma consoeur  
9 en a pour encore très longtemps, mais ce que je  
10 vous offre, c'est qu'Hydro-Québec serait  
11 accommodant pour terminer le panel 1, question de  
12 pouvoir libérer monsieur Richard. Et je comprends  
13 que ma consoeur n'en a pas encore pour...

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Ça dépend des réponses et des objections que me  
16 fera mon confrère. Ça peut être une heure comme ça  
17 peut être quinze (15) minutes.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Je fais rarement d'objection. Donc, je crois que...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Je m'attends à ce qu'il en fasse.

22 Me ÉRIC FRASER :

23 ... à ce sujet-là, ça sera très court. Et je pense  
24 qu'on peut laisser la chance au coureur. Vous en  
25 avez pour combien de temps?

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Je m'attends à ce que vous fassiez des objections.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Elles seront tranchées rapidement à ce moment-là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 En fait, la Régie va avoir aussi des questions.

7 Donc, peut-être il serait préférable qu'on

8 prenne...

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Qu'on prenne la pause du lunch.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 ... une pause-lunch.

13 Me ÉRIC FRASER :

14 C'est votre privilège, Madame la Présidente.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Donc de retour à treize heures dix (13 h 10).

17 Me ÉRIC FRASER :

18 Je vous remercie.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 (13 h 11)

22 REPRISE DE L'AUDIENCE

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Rebonjour. Alors, nous allons poursuivre, Maître

25 Sicard, avec votre contre-interrogatoire.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Q. **[144]** Alors, je vous amène maintenant... Rebonjour,  
3 Mesdames et bonjour, Messieurs. Je vous amène  
4 maintenant à la page... c'est très difficile de  
5 voir les numéros de page sur... enfin, c'est la  
6 page qui s'intitule « Qualité du service, une  
7 préoccupation constante ». Ce serait la page 7.  
8 Voilà. « Délai moyen de réponse téléphonique »,  
9 écoutez, si vous ne pouvez me répondre, me référer  
10 au bon panel. Quand les gens appellent, les clients  
11 vous appellent et qu'ils ne réussissent pas à avoir  
12 de ligne. Ils ne réussissent même pas à avoir la  
13 machine, là, ils ne réussissent pas à avoir de  
14 ligne, et je vous dirais que ça s'est produit cet  
15 automne. Vous me faites signe que vous êtes au  
16 courant?

17 M. DANIEL RICHARD :

18 R. Je vais même vous dire qu'il y a des chances que ça  
19 se produise à tous les jours et, de plus, c'est des  
20 pourcentages qui sont déjà balisés, là, dans  
21 l'industrie. Si vous le désirez, on pourra vous  
22 donner ces paramètres-là. Mais c'est partout dans  
23 le monde comme ça.

24 Q. **[145]** Non, mais ce que je vous demandais c'est est-  
25 ce que c'est comptabilisé quand vous calculez le

1           délai moyen de réponse, là? Le fait qu'il n'y a pas  
2           eu de réponse, est-ce que quelque part je retrouve  
3           ça?

4           R. Je vais vous donner... je vais essayer d'être court  
5           mais tout en donnant un minimum d'information. Ces  
6           indicateurs-là, si vous me permettez, je vais vous  
7           référer au bon panel.

8           Q. **[146]** Oui, oui, c'est le but. C'est le but de mes  
9           questions.

10          R. Toutefois, dites-vous qu'un peut, comme lorsqu'on  
11          arrive dans l'indice de continuité normalisé...

12          Q. **[147]** Hum, hum.

13          R. ... je le donne comme référence, juste vous dire  
14          que ce ne sont pas des indicateurs Hydro-Québec. Ce  
15          sont des indicateurs qui, la plupart du temps, sont  
16          reconnus par le marché. Hein. Autrement dit,  
17          lorsqu'on dit, indice de continuité normalisé,  
18          bien, la méthode de normalisation c'est une méthode  
19          internationale qui a été développée par Hydropolis  
20          (sic), qui fait en sorte que chacune des utilités  
21          publiques utilise la même chose. Lorsque je parle  
22          maintenant des moyens de réponse, là, je vous  
23          dirais que c'est, là aussi, habituellement, des  
24          indicateurs qui sont les mêmes pour l'ensemble des  
25          groupes, que ça soit chez Bell ou autres, là, qui

1 ont des centres d'appels.

2 Q. **[148]** O.K.

3 R. Et à la question... Je veux juste compléter, je...

4 Q. **[149]** Oui, oui.

5 Q. **[150]** Maintenant, à la question de savoir s'il y a,  
6 effectivement, des moments dans la journée ou dans  
7 des périodes de temps où on n'a pas accès au centre  
8 d'appels. Oui. Ça demeure d'ailleurs un indicateur,  
9 on appelle ça taux de rejets. Drôle de mot, me  
10 direz-vous, là, mais...

11 Q. **[151]** Taux de rejets. Non, non, je... Taux de  
12 rejets?

13 R. Oui, un drôle de mot, là, je le dis comme ça, de  
14 mémoire, là. Mais je vous dirais que ça fait partie  
15 du balisage que l'on fait lorsqu'on se compare avec  
16 d'autres utilités. Ça, on pourra vous donner, si  
17 vous voulez, là, des indicateurs là-dessus.

18 Q. **[152]** À qui je pose ces questions-là pour avoir des  
19 indicateurs?

20 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

21 R. Au panel 2, Maître Sicard.

22 Q. **[153]** O.K. Je vous remercie. Alors, je vous amène  
23 maintenant à votre page 10. Vous nous avez parlé  
24 tout à l'heure des défis deux mille quatorze  
25 (2014). Vous avez indiqué que vous auriez, en tout

1 début deux mille quatorze (2014), une demande à  
2 déposer, là, pour une grille tarifaire nouvelle  
3 pour certains...

4 M. DANIEL RICHARD :

5 R. On pourrait le présenter en disant, une stratégie  
6 de développement de certains créneaux de vente  
7 pour... les ventes additionnelles pour le Québec.

8 Q. **[154]** Maintenant, est-ce qu'il y a déjà une  
9 clientèle ou quelque chose sur la planche, là, qui  
10 serait... qui démarrerait, là, dès que ce  
11 dossier... c'est-à-dire, si le dossier est entendu  
12 début deux mille quatorze (2014), vous le déposez  
13 et il est entendu, présumons, relativement  
14 rapidement. Est-ce qu'il y a déjà une clientèle  
15 ciblée, est-ce qu'il y a déjà des volumes que vous  
16 prévoyez utiliser ou vendre dans le cadre de ce  
17 programme-là, si la demande est acceptée,  
18 évidemment, dès deux mille quatorze (2014)?

19 R. Je vous dirais que ce qu'on a entrepris comme  
20 démarche, c'est une démarche, entre autres, au  
21 niveau de l'information avec Investissement Québec  
22 qui eux ont une assez bonne idée de quels sont les  
23 créneaux qui peuvent exister d'un point de vue  
24 mondial. On peut penser aux centres de données, on  
25 peut penser à différents créneaux, là,



1 qu'Investissement Québec connaît bien. Ce qu'il  
2 faut voir maintenant c'est la réalité économique  
3 d'un point de vue compétition mondiale, qu'est-ce  
4 que ça prend pour qu'ils viennent? Est-ce qu'il y a  
5 un intérêt pour nous pour baisser notre coût de  
6 service? C'est toute cette analyse-là qu'on est en  
7 train de faire. Dès qu'on a complété ça, nos idées  
8 sont claires, on vient ici, on propose des  
9 mécaniques, des créneaux, et caetera, on verra un  
10 peu qu'est-ce qu'on... de quelle façon on  
11 structurera notre demande. Mais je vous dirais que,  
12 dès l'approbation, nous... Investissement Québec  
13 notamment, va à l'international et se met à aller  
14 faire du... de la prospection et du démarchage pour  
15 indiquer nos intentions au Québec.

16 (13 h 17)

17 Q. **[155]** O.K., mais vous devez comprendre avec moi  
18 qu'entre prospection et démarchage et vente, ma  
19 question était : est-ce que vous envisagez pouvoir  
20 effectuer des ventes à partir de ce programme  
21 spécial-là, appelons-le comme ça...

22 R. Je vous dirais que...

23 Q. **[156]** ... dès deux mille quatorze (2014) ou ça va  
24 se retrouver plus loin dans le temps?

25 R. Je vous dirais que ça dépend. Chaque secteur a son

1           délai, il faut comprendre que ça prend, si on parle  
2           d'une implantation, ça prend à tout le moins une  
3           construction, on parle d'un délai de s'implanter  
4           donc je vous dirais qu'en deux mille quatorze  
5           (2014), si on avait à la mi-année une décision, je  
6           serais surpris qu'on voit apparaître de nouvelles  
7           ventes au cours de deux mille quatorze (2014).

8           Q. **[157]** O.K.

9           R. Ne serait-ce que il faut quand même que l'industrie  
10          s'implante, là. Ça peut se faire relativement  
11          rapidement, je veux être prudent, mais je vous  
12          dirais que je serais plus porté à croire que dans  
13          les années quinze (15), seize (16), on va voir  
14          apparaître des choses.

15          Q. **[158]** O.K. Maintenant, petite question de suivi du  
16          fameux dossier LAD. Mon confrère vous a posé  
17          quelques questions, la mienne est différente : au  
18          moment où le dossier a été entendu, il y avait, on  
19          a allégué, on a vu, une entente avec Accenture qui  
20          devait ouvrir un centre d'excellence. Avez-vous  
21          fait un suivi parce que ce qui nous avait été dit  
22          pendant l'audience, c'était soixante-quinze (75)  
23          emplois au Québec.

24          R. Oui.

25          Q. **[159]** Il devait y avoir de l'entraînement sur la

1 technologie et tout et on a vu dans les médias  
2 dernièrement...

3 R. Oui.

4 Q. **[160]** ... qu'il n'y avait rien. Avez-vous fait un  
5 suivi auprès d'Accenture pour l'implantation de ce  
6 centre d'excellence et de technologie?

7 R. Le centre d'excellence, on pensait plutôt à inciter  
8 Landis+Gyr, notre fournisseur, donc c'est avec eux  
9 qu'on a travaillé ça. Si vous me demandez le nombre  
10 d'emplois au centre d'excellence, je n'ai pas ces  
11 détails-là.

12 Q. **[161]** Non, je vous demande si vous avez fait un  
13 suivi.

14 R. Ce que je vous dirais c'est qu'il y a eu une  
15 entente qui a été signée, vous l'avez peut-être vu  
16 passer...

17 Q. **[162]** Oui.

18 R. ...entre la firme Varitron et Landis+Gyr pour la  
19 mise en place d'un centre d'excellence.

20 Q. **[163]** Hum, hum.

21 R. Toutefois, je laisserai peut-être les gens plus  
22 dans le...

23 Q. **[164]** Monsieur Richard...

24 R. Oui.

25 Q. **[165]** Ma question était bien simple : avez-vous

1 fait...

2 R. Il y a un suivi.

3 Q. **[166]** ... un suivi?

4 R. Oui, il y a un suivi, mais...

5 Q. **[167]** Non? À qui est-ce que je peux, qui est-ce que  
6 je peux questionner dans vos panels pour voir quel  
7 suivi a eu lieu?

8 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

9 R. Ça n'a aucun impact sur le dossier tarifaire,  
10 Maître Sicard, à moins que la Régie y voit un  
11 intérêt. Je pense que c'est davantage un sujet qui  
12 pourrait faire l'objet de la demande qu'on a déjà  
13 déposée dans le cadre du déploiement des phases 2  
14 et 3.

15 Q. **[168]** O.K. Oui, c'est un suivi qui peut être fait  
16 dans le cadre des phases 2 et 3, mais il y a des  
17 coûts au projet LAD qu'on retrouve dans le présent  
18 dossier. Ce qui nous avait été représenté dans le  
19 cadre du projet LAD, un des avantages de ce projet  
20 pour le Québec, je comprends que ce n'est pas un  
21 impact direct pour les tarifs, mais on voit que la  
22 mission du Distributeur est un peu plus large que  
23 juste les tarifs, c'était la création de ce centre  
24 d'excellence et de soixante-quinze (75) emplois.  
25 Alors ça a une incidence sur notre économie, ça a

1 une incidence sur nos emplois, je pose la question,  
2 je pense que des représentations dans le cadre du  
3 dossier tarifaire pourraient être faites si on n'a  
4 pas fait les suivis et si on ne s'est pas assurés  
5 de mettre en place ce que l'on a promis, qui serait  
6 mis en place dans le cadre d'un dossier préalable.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Si les questions de ma consœur sont des questions  
9 de suivi, je pense qu'effectivement maître Hébert  
10 avait le bon réflexe, que c'est des questions qui  
11 devraient être adressées dans le dossier phase 2,  
12 3, qui, où tous les professionnels concernés se  
13 retrouveront d'ailleurs.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Effectivement, Maître Sicard, je pense que toutes  
16 les questions...

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... entourant le suivi de la phase 1 et de  
21 l'approbation des phases 2 et 3 du projet LAD  
22 seront abordées dans le cadre du dossier 3863.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Et... O.K. 3863. Le dossier 3863, avec respect,  
25 n'est pas le dossier tarifaire.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, c'est le dossier...

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 C'est ça. Mais...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... qui assure le suivi du projet LAD et de

7 l'approbation des phases 2 et 3...

8 Me HÉLÈNE SICARD :

9 2 et 3.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... dans le cadre, à moins que vous faites un lien

12 entre le budget qui est demandé dans le cadre du

13 présent dossier, est-ce qu'il y a un lien entre le

14 centre d'excellence et le budget qui est demandé?

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 C'est le lien que je vous fais, ce que je vous dis,

17 c'est que parmi les conditions qu'on nous avait

18 annoncées, les raisons pour laquelle ces sommes,

19 une des raisons, elle est minime, mais elle est

20 quand même là, ces budgets-là ont été autorisés et

21 pour faire la phase 1 du projet LAD, c'était que

22 nous allions avoir un centre d'excellence avec

23 soixante-quinze (75) emplois où des gens seraient

24 entraînés puis apprendraient des choses sur la

25 technologie puis les compteurs communicants et tout

1 ça. Nos informations sont, qu'à ce jour, ce centre-  
2 là n'est pas vraiment là.

3 (13 h 23)

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Si vous me permettez, ça sonne analyse économique.  
6 Autorisation analyse économique, donc ça s'inscrit  
7 tout à fait dans un contexte de suivi de la phase 1  
8 qui aura lieu dans le dossier sous les phases 2 et  
9 3.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je pense que monsieur Richard vous a dit que c'est  
12 un dossier, il y a un suivi qui se fait  
13 actuellement. Donc vous avez une réponse à l'effet  
14 que, bon, oui c'est une question qui est à l'étude,  
15 qui est à l'examen. Mais en ce qui a trait à notre  
16 dossier aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit...  
17 À moins que vous me dites que c'était le seul  
18 argument sur lequel la Régie s'était basée pour  
19 autoriser le projet...

20 Me HÉLÈNE SICARD :

21 Non, non, non. Non, non, non. Loin de là.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pas de sens, pas de projet, on coupe tout le  
24 budget.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Non, non. Je vous ai dit honnêtement, c'était un  
3 des aspects minimes, mais c'est un aspect qui a été  
4 présenté et qui a été pris en compte. Le fait  
5 que...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Il y a encore du suivi, je crois que ce serait le  
8 meilleur moment de faire vos représentations.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Q. **[169]** O.K. Je passe maintenant à... Alors, Monsieur  
11 Richard, quand vous nous avez présenté ce matin, la  
12 page 4 de votre présentation, sur les  
13 approvisionnements, j'ai cru vous entendre dire que  
14 le Distributeur avait des discussions à l'heure  
15 actuelle avec le gouvernement et un industriel, sur  
16 la réduction possible des ventes à ce client. Et  
17 que cette réduction a été reflétée dans la  
18 prévision des ventes. Est-ce que j'ai bien compris?

19 M. DANIEL RICHARD :

20 R. Bien c'est probablement moi qui a mal compris votre  
21 question. Je...

22 Q. **[170]** J'ai...

23 R. Excusez-moi.

24 Q. **[171]** Ce matin, dans votre présentation, O.K. J'ai  
25 cru comprendre que vous nous avez dit - c'est parce



1 que vous vous approchiez, puis vous vous reculiez  
2 du micro...

3 R. Je m'excuse encore.

4 Q. **[172]** ... - qu'en janvier ou février deux mille  
5 treize (2013), le Distributeur a eu des discussions  
6 avec le gouvernement du Québec et un industriel -  
7 vous n'avez pas nommé lequel, puis je ne veux pas  
8 le savoir non plus - sur la réduction possible des  
9 ventes à ce client et que cette réduction possible  
10 des ventes a été reflétée dans la prévision des  
11 ventes du Distributeur.

12 R. Ce que je... oui.

13 Q. **[173]** Alors est-ce que je vous ai...

14 R. Non, effectivement peut-être que le son... le son  
15 se rendait mal, là. Je vais tenter d'être plus  
16 précis. Ce que je mentionnais, je pense qu'on  
17 faisait référence à l'entente d'énergie différée,  
18 et au fameux térawattheure, là, qu'on avait demandé  
19 de différer. Je vais juste retrouver ma note  
20 précise, là, dans le cadre de l'année deux mille  
21 treize (2013). Et ce que je mentionnais c'est que,  
22 on en avait parlé lors de notre dernière rencontre,  
23 bon, au niveau des éléments de risque au niveau de  
24 notre demande, que l'on voyait au niveau de deux  
25 mille treize (2013).

1                   Et j'ajoutais que dès le début de l'année  
2 deux mille treize (2013), des informations  
3 additionnelles nous avaient été données, là je vais  
4 retrouver ma note, excusez-moi encore, là. Je l'ai  
5 retrouvée. Ce que je mentionnais c'est que dès  
6 janvier deux mille treize (2013), Hydro-Québec  
7 apprenait les discussions entre le gouvernement du  
8 Québec et les producteurs d'aluminium Alcoa et Rio  
9 Tinto Alcan, afin de repousser de trois ans les  
10 projets de modernisation de l'aluminerie de Baie-  
11 Comeau et de construction de la nouvelle usine au  
12 Saguenay.

13                   Ce que je mentionnais également c'est que  
14 tout ça, dans les semaines ou mois qui ont suivi,  
15 s'est traduit par un décret du gouvernement qui est  
16 venu confirmer ces reports-là. Et que dès ce  
17 moment-là le Distributeur a pris acte et est venu  
18 changer de façon, évidemment en concordance, la  
19 prévision qu'il pouvait avoir pour l'année en  
20 cours. Mais également c'était des reports de  
21 quelques années, donc ça affectait l'ensemble de la  
22 période.

23                   Ce que je mentionnais également c'est qu'au  
24 cours des semaines qui ont suivi ces premières  
25 annonces-là, il y a eu d'autres, là, je pourrais

1 vous donner, je laisserai aux gens de prévision de  
2 la demande...

3 Q. **[174]** Oui, oui.

4 R. ... amener ces éléments-là. Mais on a vite vu  
5 l'impossibilité de différer, compte tenu que notre  
6 demande venait de changer de façon importante. J'ai  
7 présenté les chiffres tantôt. Sur le même bloc de  
8 dix ans, lorsqu'on se reporte à l'année deux mille  
9 vingt-sept (2027), on a un changement de la demande  
10 industrielle de l'ordre de quatre-vingt-dix  
11 térawatts-heure (90 TW-h) vers la baisse, compensé  
12 en partie par les autres secteurs. Ce qui nous  
13 donne notre fameux soixante quelque térawattheures  
14 que j'ai à ma présentation.

15 Donc ça déjà c'est un premier indicateur,  
16 là, que l'énergie différée, on a déjà un solde de  
17 cinq. Tenter de le différer à nouveau, c'est des  
18 événements nouveaux qu'on n'avait pas lors des  
19 discussions qu'on a eues au mois de décembre, mais  
20 qui sont arrivées très tôt dans l'année. Le  
21 Distributeur en a pris... a pris acte de ça.

22 Q. **[175]** O.K. Maintenant cette réduction, là, de  
23 consommation d'Alcoa, Rio Tinto, est-ce qu'il y a  
24 eu de fait une réduction de consommation en deux  
25 mille treize (2013)? Ou c'était planifier des

1 besoins futurs?

2 (13 h 27)

3 R. On vous donnera... on vous donnera le détail, là.

4 Au niveau de la prévision de la demande, vous allez

5 avoir toute cette information-là au besoin mais ça

6 affectait évidemment les horizons plus lointains.

7 Il y a eu d'autres éléments en deux mille treize

8 (2013) qui sont venus affecter, là, une fermeture

9 de cuve puis bon, je n'ai pas tout le détail, là,

10 mais dès deux mille treize (2013), il y eu, oui,

11 des réductions.

12 Q. [176] O.K. Mais Monsieur Richard, c'est juste ma

13 question, là porte sur... vous nous parlez

14 d'industriel, Alcoa Rio Tinto qui ont fait des

15 reports de réduction de ventes. Ce que je vous

16 demande par rapport à cet élément-là auquel vous

17 faisiez référence, Gouvernement du Québec, entente

18 avec les industriels, réduction, est-ce que ça

19 touchait la réduction par rapport à cet élément que

20 vous avez avancé, est-ce qu'il y avait une

21 réduction en deux mille treize (2013), d'Alcoa ou

22 de Rio Tinto?

23 R. En ce qui concerne la logique de l'énergie

24 différée, que ce soit en deux mille treize (2013),

25 en deux mille quatorze (2014) ou en deux mille

1 quinze (2015), c'est la même chose, et l'élément  
2 que j'ai mentionné ce matin, je vais être précis,  
3 ce que j'ai mentionné ce matin ça ne touchait pas  
4 deux mille treize (2013), on parle d'expansion, si  
5 c'est des expansions, c'est que les usines ne sont  
6 pas là. S'il y a un report d'expansion, c'est que  
7 c'était prévu être là, je lance un chiffre, je vais  
8 être prudent, en deux mille quinze (2015), au lieu  
9 de les avoir en deux mille quinze (2015) sont en  
10 deux mille seize (2016), il va de soi. Au niveau de  
11 l'équilibre énergétique, quatre-vingt-dix  
12 térawatteure (90 TWH) de réduction de baisse  
13 industrielle constatée en deux mille treize (2013).

14 Q. **[177]** O.K.

15 R. Constatée en deux mille treize (2013) et dans le  
16 jeu de l'énergie différée le constaté est aussi  
17 valable qu'une baisse réelle en deux mille treize  
18 (2013).

19 Q. **[178]** O.K. Mais ce que vous avez constaté et je  
20 poserai les questions, là, au panel de prévision de  
21 la demande pour avoir les dates exactes, c'est que  
22 dans les années à venir, il y aurait cette  
23 réduction par rapport à vos prévisions?

24 R. Un report. Un bloc qui était prévu, qui est  
25 reporté, donc baisse de la demande en conséquence,

1 je vous le mentionne, quatre-vingts (80) quelques  
2 térawattheures de baisse.

3 Q. **[179]** Et est-ce que cette baisse est reflétée dans  
4 le bilan en énergie que vous nous avez soumis dans  
5 le tableau 2.1 et de la pièce B-00076, page 5?

6 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

7 R. On pourra poser la question au panel des  
8 approvisionnements, Maître Sicard, parce que c'est  
9 précis là.

10 Q. **[180]** Ah, O.K.

11 R. On l'a pris en note déjà puis on s'y adressera à ce  
12 moment-là.

13 Q. **[181]** O.K. Je vous amène maintenant à la page 1 de  
14 votre présentation et ce sera ma dernière ligne de  
15 questions, Madame la Présidente.

16 R. Et la réponse à votre question est probablement  
17 « oui », là, mais on le confirmera à ce moment-là.

18 Q. **[182]** Alors en fait, c'est la page 2, vous nous  
19 produisez des tableaux pour expliquer d'où vient la  
20 hausse et d'où vient une baisse mais qui est avalée  
21 par la hausse et vous indiquez de nouveaux  
22 approvisionnements principalement éoliens, deux  
23 point sept pour cent. Quand on parle d'éoliens, on  
24 parle des décrets du gouvernement, êtes-vous  
25 d'accord avec moi?

1 M. DANIEL RICHARD :

2 R. Oui, également les autres sources de production  
3 aussi, là, mais oui, dans ce cas-là, oui.

4 Q. **[183]** Mais en grande partie, là, ce sont les...

5 R. Oui, oui.

6 M. FRANÇOIS G. HÉBERT :

7 R. Il y a également de la biomasse, vous le savez,  
8 dans une moindre mesure et la petite hydraulique.

9 Q. **[184]** Qui sont tous par décret du gouvernement? Si  
10 vous avez acquis cette énergie, ce n'est pas suite  
11 à une analyse de vos besoins, mais parce que le  
12 gouvernement, par décret, vous a demandé de  
13 l'acquérir?

14 M. DANIEL RICHARD :

15 R. C'est bien ça.

16 Q. **[185]** Maintenant, avez-vous eu des discussions avec  
17 votre actionnaire quant à aux impacts de décisions  
18 comme celle-là sur votre clientèle et sur la  
19 gestion de vos approvisionnements?

20 R. Je vais répondre beaucoup plus large, si vous me  
21 permettez.

22 Q. **[186]** Allez-y.

23 R. Le cadre réglementaire du Distributeur est un cadre  
24 réglementaire, là, qui est connu et on oeuvre dans  
25 cet environnement-là depuis un bon nombre d'années

1 et vous savez fort bien, là, que le Distributeur,  
2 tout comme la Régie...

3 Q. [187] Monsieur Richard?

4 R. J'aimerais compléter ma réponse, c'est important  
5 pour moi.

6 Q. [188] Non, non, c'est pour vous entendre, parce que  
7 vous baissez la tête et la voix et je suis certaine  
8 que les gens en arrière ne vous entendent pas.

9 R. O.K. Je vais le faire comme ça pour vous.

10 Q. [189] Merci.

11 R. Donc, on est tenu d'appliquer les règles prescrites  
12 par la Loi de la Régie de l'énergie puis ça se  
13 traduit effectivement par des préoccupations  
14 économiques, sociales, environnementales, que le  
15 gouvernement peut édicter à l'intérieur de certains  
16 décrets. Il peut également prévoir des règlements  
17 pour une source particulière de production, on l'a  
18 vu avec la biomasse entre autres, pour différentes  
19 raisons qui ne sont pas toujours des raisons d'ordre  
20 équilibre énergétique, donc on pourrait ramener  
21 l'ensemble des préoccupations que le gouvernement  
22 peut avoir.

23 Je pourrais ajouter à ça également  
24 l'indexation du bloc patrimonial qui est une autre  
25 préoccupation que le gouvernement a eue également



1 pour protéger le secteur industriel, tarifaire  
2 industriel, donc je vous dirais, là, qu'au-delà de  
3 l'équilibre offre-demande, il y a d'autres  
4 objectifs qui peuvent être poursuivis par le  
5 gouvernement pour des raisons de stratégies  
6 industrielles, de développement ou autre et les  
7 programmes peuvent être mis en place, mis de  
8 l'avant.

9 (13 h 31)

10 Hydro-Québec respecte les préoccupations  
11 indiquées par le gouvernement et intègre dans sa  
12 planification l'ensemble des éléments qui nous ont  
13 été mentionnés. Donc, effectivement, ce n'est pas  
14 toujours pour des stricts besoins d'équilibre  
15 énergétique.

16 Q. **[190]** J'ai l'impression que vous êtes en train de  
17 lire un document quand vous me répondez.

18 R. Non, c'est des notes personnelles.

19 Q. **[191]** O.K. Mais ma question est... Je comprends le  
20 cadre réglementaire, je suis devant la Régie depuis  
21 mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998). J'ai lu  
22 les décrets du gouvernement. Mais ma question  
23 est : vous êtes le Distributeur, vous gérez les  
24 besoins en électricité et vous distribuez  
25 l'électricité à la province de Québec.

1 J'espère que vous êtes un bon gestionnaire.  
2 À titre de bon gestionnaire, quand votre  
3 actionnaire vous demande de faire quelque chose,  
4 est-ce que... Je ne vous dis pas que vous devez le  
5 faire ou ne pas le faire à ce stade-ci. Je vous  
6 demande : avez-vous parlé avec votre actionnaire  
7 afin de lui indiquer, de façon claire, les  
8 conséquences que pourraient avoir de telles  
9 décisions avant qu'il ne les prenne, les décisions?

10 R. Je vais... Ça va être une variante sur ma première  
11 (lère) réponse, pour être franc, là. Plan d'appro  
12 produit à chaque année et aux trois ans. L'état  
13 d'avancement vient de faire une mise à jour de ça.  
14 Donc, si vous le demandez, c'est : est-ce que  
15 l'information au niveau de l'équilibre énergétique  
16 est connue par le gouvernement? La réponse  
17 est : oui, c'est des documents qui sont publics et  
18 qui sont rendus publics, là, ne serait-ce que par  
19 la procédure réglementaire.

20 Donc, je reviens sur la réponse que je vous  
21 ai donnée tantôt. Le gouvernement peut avoir - et  
22 c'est prévu dans notre environnement réglementaire  
23 - des préoccupations autres que l'équilibre  
24 énergétique. Et en vertu de ça, il émet ces  
25 préoccupations-là. Vous connaissez la

1 mécanique : décrets, et cetera, et cetera. Et suite  
2 à ça, nous, on respecte ça et on intègre ça dans  
3 notre planification.

4 Q. **[192]** Sans aucune discussion?

5 R. Et de la même façon au niveau de l'approbation, je  
6 vous dirais, présentation au conseil  
7 d'administration également au niveau de  
8 l'approbation.

9 Q. **[193]** Vous voulez dire que le... Mais alors, ça va  
10 au conseil d'administration. Est-ce qu'il y a des  
11 discussions avant d'approuver ça au niveau du  
12 conseil d'administration pour faire des  
13 représentations à l'actionnaire?

14 Me ÉRIC FRASER :

15 Bien, Hydro-Québec... Bien, en fait, Hydro-Québec  
16 respecte la loi. Donc, à partir du moment où les  
17 décrets sont édictés, on les applique. C'est le  
18 sens de la réponse de monsieur Richard. Donc, je  
19 m'objecte à la ligne de questions dans laquelle  
20 veut entrer ma consoeur, qui ne donneront rien  
21 parce qu'on s'entend que peu importe les  
22 discussions qui pourraient ou ne pas y avoir, le  
23 cadre réglementaire est établi, il est là, il est  
24 respecté. Et ultimement, il a fait l'objet de  
25 signatures de contrats qui ont été approuvés.

1                   Donc, ça, c'est le cadre. Ça, c'est les  
2 chiffres et c'est les coûts qui sont au dossier.  
3 Entrer dans des discussions qui iraient au-delà de  
4 ce qui apparaît à la face même de ces documents-là  
5 et qui s'imposent à nous, ce n'est pas pertinent,  
6 ce n'est pas pertinent.

7                   À partir du moment où le législateur a  
8 parlé, à partir du moment où il y a des actes  
9 législatifs qui sont au dossier et qu'ils sont  
10 respectés, je ne vois pas de pertinence à essayer  
11 de savoir... d'avoir plus d'informations sur le  
12 contexte, le contexte pour les règlements. Il y a  
13 la Loi sur les règlements, il y a la possibilité,  
14 pour les organismes, de les commenter. Donc, je  
15 m'objecte à ce que ma consœur poursuive dans cette  
16 ligne-là.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Avec respect, il faut faire une différence entre le  
19 législateur et le gouvernement. Le législateur a  
20 adopté la Loi de la Régie. Dans la loi, il est  
21 indiqué que le gouvernement peut, par décret, aller  
22 chercher des blocs d'énergie. Il est également  
23 indiqué dans la loi qu'on doit prendre des  
24 décisions d'approvisionnement en fonction des  
25 besoins. Il y a une discussion qui pourrait avoir

1 lieu à savoir si les blocs d'énergie que peut  
2 édicter le gouvernement sont assujettis au fait  
3 qu'il y ait un besoin. C'est-à-dire, est-ce que le  
4 gouvernement peut, dans le cadre où il y a des  
5 besoins, adopter un décret et dire à Hydro-  
6 Québec : « Écoute, je ne veux pas que tu ailles  
7 chercher de l'énergie qui est produite par le gaz  
8 naturel ou Gentilly par le nucléaire. Je veux que  
9 tu ailles t'approvisionner et que tu ailles  
10 chercher des blocs d'énergie dans l'éolien, dans le  
11 solaire, dans la biomasse.

12 (13 h 38)

13 S'il y a un besoin, on n'en a pas de  
14 problème. Mais dans le contexte où il n'y a pas de  
15 besoin et dans le contexte où le gouvernement peut,  
16 seulement, et que le gouvernement, qui est  
17 également l'actionnaire, à répétition, impose des  
18 décrets qui font qu'on a une explosion des surplus,  
19 très important. Je pense qu'il est juste de poser  
20 la question au gestionnaire des approvisionnements  
21 à savoir s'il a discuté avec son actionnaire, se  
22 peut... « Tu peux le faire mais ce n'est pas une  
23 bonne idée. Ça va faire trop monter les tarifs pour  
24 les industriels, il va y avoir des problèmes. Ça va  
25 faire trop monter les tarifs après pour les petits

1 consommateurs qui, en bout de ligne, sont au bout  
2 de l'échappatoire puis collectent dans l'entonnoir  
3 le gros des augmentations. » Alors, ma question est  
4 très simple. J'ai le gestionnaire devant moi, oui,  
5 j'ai un texte de loi, mais j'ai des décrets qui  
6 sont prononcés par le gouvernement, pas par le  
7 législateur. Le législateur a dit : « Peut ». Il  
8 n'y avait aucune obligation de prononcer ces  
9 décrets-là. C'est évident qu'une fois qu'ils sont  
10 prononcés, quelque part ils doivent être mis en  
11 oeuvre.

12 Mais est-ce que, par exemple, Hydro-Québec  
13 a dit : « Écoute, là, d'accord, on va faire de  
14 l'éolien la prochaine fois qu'on a des besoins.  
15 Voyons d'abord à développer des besoins avant de  
16 mettre des décrets sur place. » Est-ce qu'il y a eu  
17 cette... Je pense que n'importe quel gestionnaire  
18 responsable, dans une société commerciale, qui  
19 serait dans le marché libre et non pas une société  
20 d'état, qui verrait son actionnaire prendre des  
21 décisions comme celles-là, avant de les implanter,  
22 poserait des questions et indiquerait où on s'en  
23 va. C'est tout ce que je cherche à savoir pour le  
24 moment. Est-ce qu'ils ont, comme gestionnaires  
25 responsables, fait ces démarches-là auprès de

1 l'actionnaire et du gouvernement? Je ne suis  
2 absolument pas à l'extérieur de la loi en posant  
3 ces questions-là. Au contraire, je suis dans le  
4 cadre.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 C'est de la démagogie. C'est de la démagogie. Parce  
7 que tout ce que ma consœur veut savoir n'est pas  
8 pertinent. Ça va lui permettre de faire un bout de  
9 chemin sur des arguments démagogiques quant à  
10 l'opportunité des décrets. Elle les plaidera ces  
11 arguments-là. Mais l'opportunité des décrets ce  
12 n'est pas au Distributeur de se prononcer là-  
13 dessus. Le Distributeur n'a pas à se prononcer, en  
14 audience publique, sur l'opportunité des règlements  
15 et des décrets qui sont pris par l'exécutif  
16 conformément et en application de la loi. C'est  
17 tout ce que j'ai à dire, Madame la Présidente, je  
18 vous demanderais de maintenir l'objection.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Et, moi, je soutiens qu'en tant que gestionnaire,  
21 Hydro-Québec, quand son actionnaire lui fait des  
22 demandes de ce genre, a une obligation face à ses  
23 clients d'au moins discuter et de faire valoir le  
24 point de vue des clients et l'intérêt des clients.  
25 Il a une obligation de desservir au meilleur coût

1 et de donner le meilleur service possible. Il doit  
2 aller au bout de son obligation et, au moins, poser  
3 des questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Sicard, je comprends votre préoccupation. Je  
6 comprends votre préoccupation mais, si ma mémoire  
7 est bonne, vous avez déposé en preuve, avec votre  
8 mémoire, des déclarations...

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 De monsieur Vandal...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 De monsieur Vandal.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 ... en deux mille neuf (2009).

15 LA PRÉSIDENTE :

16 En commission parlementaire.

17 Me HÉLÈNE SICARD :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Où il expose, assez clairement, que les décrets  
21 n'ont pas comme objectif de répondre aux besoins.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, je pense que ce que vous voulez illustrer,



1 est-ce qu'Hydro-Québec a précisé cette information-  
2 là au gouvernement? Je crois que c'est en preuve  
3 que cette information-là a été précisée. Monsieur  
4 Richard nous a... vous a même dit, tantôt : « Ces  
5 décrets-là n'ont pas comme objectif de répondre aux  
6 besoins... »

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 À des besoins.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 « ... il y a d'autres objectifs. » Maintenant il  
11 s'agit... vous pourrez faire toute la preuve et le  
12 chemin qu'il sera pertinent de faire en tenant  
13 compte de ce contexte. Mais de...

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Avec respect, Madame la Présidente, c'est parce  
16 qu'à l'heure actuelle, là, on nous a annoncé huit  
17 cent cinquante mégawatts (850 MW)... huit cents  
18 mégawatts (800 MW). Il y a quatre cent cinquante  
19 mégawatts (450 MW) pour lesquels il y a un décret  
20 qui a été... l'appel d'offres, là, s'en vient, qui  
21 est discutée devant les tribunal (sic) à l'heure  
22 actuelle...

23 Me ÉRIC FRASER :

24 Ma consoeur continue de plaider, je crois qu'il y a  
25 une décision qui a été rendue, c'est tout à fait...

1 Il y a un respect du processus, là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui, je crois qu'on va... on a... Vous avez toute  
4 l'information qui est nécessaire, l'information a  
5 été donnée. Maintenant le gouvernement a agi en  
6 tenant compte d'une information qu'il connaissait.  
7 De savoir jusqu'à quel point le Distributeur a  
8 tenté de convaincre le gouvernement de ne pas aller  
9 dans cette voie-là. Bien je pense qu'ils n'ont pas  
10 réussi puis que les décrets ont été adoptés. Donc,  
11 mais c'est une information qui était visiblement  
12 connue du gouvernement et qui est d'ailleurs en  
13 preuve dans les dossiers de la Régie en ce qui a  
14 trait au plan d'approvisionnement.

15 Me HÉLÈNE SICARD :

16 Q. **[194]** Alors j'aurai deux autres courtes questions  
17 pour monsieur Richard. Le huit cents mégawatts (800  
18 MW) qui est prévu, non pas dans un décret mais qui  
19 a été annoncé par le gouvernement, il y a deux  
20 cents mégawatts (200 MW), vous en avez parlé tout à  
21 l'heure suite aux questions de Maître Neuman, qui  
22 doit être, si j'ai bien compris, produit par HQP?

23 M. DANIEL RICHARD :

24 R. C'est bien ça.

25 Q. **[195]** Maintenant ce deux cent cinquante (250), de

1 même que le cent cinquante (150) de production  
2 autochtone, il n'y a pas encore de décret sur ces  
3 deux quantités, est-ce que je trompe?

4 R. Par prudence, je vais demander à mon collègue  
5 d'approvisionnement, si vous permettez, de  
6 répondre...

7 Q. **[196]** Il me répondra...

8 R. ... à ces questions-là de façon plus fine, là,  
9 parce que je ne veux pas annoncer les décrets qui  
10 n'ont pas été annoncés, là.

11 Q. **[197]** Non, non, mais je veux juste savoir s'il y a  
12 une obligation à date, là, s'il y a une obligation  
13 juridique d'établie pour le Distributeur de prendre  
14 livraison de ces quantités.

15 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

16 R. Panel 3, Maître Sicard.

17 Q. **[198]** Pardon?

18 R. Le panel 3, s'il vous plaît.

19 Q. **[199]** Panel 3? O.K. Ça complète mes questions, je  
20 vous remercie.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci Maître Sicard. Est-ce que Maître Lescop de  
23 l'Union des municipalités du Québec, vous avez des  
24 questions? Pas de questions. Maître Demers, de  
25 l'UPA? Pas de question. Françoise Gagnon?

1 INTERROGÉS PAR Mme FRANÇOISE GAGNON :

2 Alors Françoise Gagnon pour la Régie. Bonjour  
3 messieurs. Ma question va s'adresser à monsieur  
4 Richard.

5 Q. [200] Alors vous avez mentionné ce matin dans votre  
6 présentation que la gestion du bilan de la  
7 puissance est un enjeu important pour deux mille  
8 quatorze (2014), c'est bien ça?

9 R. Bien ce que je vous dirais déjà et on l'a constaté  
10 un peu l'année passée, je vais apporter une nuance  
11 en disant on regarde notre bilan en énergie et on  
12 conclut qu'on est en surplus. Je vous dirais qu'on  
13 ne fait pas le même constat au niveau de notre  
14 bilan de puissance, on est plus en équilibre, donc  
15 oui, en deux mille quatorze (2014), bien que je  
16 peux vous assurer, là, que nos attestations de  
17 fiabilité que l'on fait au NPCC, que tout est  
18 prévu, que nous on a, on considère qu'on a  
19 largement les réserves nécessaires pour affronter  
20 la pointe de deux mille treize-deux mille quatorze  
21 (2013-2014). Ce que je voulais juste mentionner  
22 c'est qu'on doit quand même poursuivre notre  
23 recherche de nouveaux moyens pour les années qui  
24 suivent, là; donc dès deux mille quatorze (2014),  
25 on va commencer à regarder technologiquement, là,

1 qu'est-ce qui peut être fait pour les années qui  
2 suivent. Mais si vous me posez la question pour  
3 deux mille treize (2013), la pointe qui s'annonce  
4 deux mille treize-quatorze (2013-14), c'est on a  
5 amplement, toutes les réserves sont là, une belle  
6 contribution de la part de nos clients industriels;  
7 donc on a la capacité et la puissance nécessaires  
8 pour rencontrer la prochaine pointe.

9 Q. [201] Parce que ma question était, vous disiez que  
10 c'est un enjeu important pour deux mille quatorze  
11 (2014), mais je vois que dans la preuve, dans le  
12 PGEÉ, vous vous accordez deux millions (2 M) sur un  
13 budget d'à peu près cent trente-cinq millions  
14 (135 M). Alors, je voulais vous entendre un peu là-  
15 dessus.

16 R. O.K. Ce que je mentionnais qu'en deux mille  
17 quatorze (2014), c'est qu'il faut que le  
18 Distributeur, je disais tantôt, se mette à niveau  
19 d'un point de vue technologique, au niveau des  
20 moyens. Je pense qu'on a tous eu, là, au cours des  
21 dernières années, des discussions à savoir est-ce  
22 qu'on devrait aller plus loin en gestion de la  
23 consommation, autrement dit. Présentement, on a une  
24 stratégie qui est très axée vers les importations  
25 des réseaux voisins, la contribution de notre

1 affilié Hydro-Québec Production ou de d'autres  
2 producteurs au Québec qui peuvent venir contribuer.  
3 On a également une part importante avec les clients  
4 industriels, cette année on va même dépasser le  
5 treize cent mégawatts (1300 MW), donc une  
6 contribution importante. On veut explorer d'autres  
7 moyens mais qui sont plus avec le reste de notre  
8 clientèle. Donc ça peut être les mécanismes de  
9 sensibilisation du public lors du moment de la  
10 pointe qui sont plus modernes puis qui vont  
11 rejoindre plus de monde au niveau de la  
12 sensibilisation, au niveau de l'impact qu'on aura  
13 d'une réduction de la charge. Ça peut être d'autres  
14 technologies, je mentionnais tantôt, là, le volet  
15 domotique qui prend une ampleur importante. Par  
16 domotique j'entends là tous les mécanismes par  
17 lesquels on est capable de contrôler sa gestion  
18 énergétique personnelle, là, à distance via un iPad  
19 ou via un téléphone mobile. Tout ça, nous, de ce  
20 côté-là, on veut, en deux mille quatorze (2014),  
21 investir des efforts mais c'est sûr que c'est des  
22 efforts non pas pour aller chercher des moyens mais  
23 beaucoup plus pour tenter de voir, là, vers quoi on  
24 va faire nos prochains pas, en termes de  
25 technologie.

1 Q. [202] Parfait, merci.

2 (13 h 50)

3 INTERROGÉS PAR LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [203] Je vais peut-être avoir deux, trois  
5 questions, Monsieur Richard. Dans le cadre d'une  
6 demande de renseignements de la Régie, je crois que  
7 c'est la demande numéro 3, la Régie vous a demandé  
8 si Hydro-Québec avait effectué une analyse  
9 comparative sur les salaires de base moyens dans le  
10 groupe d'emplois et coûts de retraite. Bon. Vous  
11 avez précisé que :

12                                   Aucune enquête détaillée sur ces  
13                                   aspects n'a été réalisée et déposée  
14                                   récemment.

15 On aimerait peut-être savoir à quelle fréquence  
16 vous réalisez ce genre d'enquête?

17 M. DANIEL RICHARD :

18 R. Je relis notre réponse. Bon. Comme on le mentionne,  
19 il y a une vigie, effectivement, qui est assurée  
20 par notre vice-présidence ressources humaines de  
21 façon continuelle, de comparaisons de marché pour  
22 différents secteurs et différents emplois. Mais  
23 d'enquête précise qui a été amenée au niveau du  
24 comité de direction, à titre d'exemple, ou à la  
25 haute direction, il n'y en a pas récemment. Si vous

1 me permettez, on va prendre la question et on va  
2 vous revenir avec une réponse pour voir un peu si  
3 on peut aller plus loin que ça en termes  
4 d'information. Donc, on prendrait votre, si vous me  
5 permettez, votre... Mais je n'ai pas l'information  
6 avec moi.

7 Me ÉRIC FRASER :

8 Engagement numéro 1 : Fréquence des balisages  
9 quant... balisages sur la rémunération du  
10 personnel?

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Voilà! À quelle fréquence de quels balisages  
13 sur la rémunération du personnel sont réalisés par  
14 le Distributeur ou Hydro-Québec.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Engagement numéro 1.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 Q. **[204]** Puis si jamais la Régie vous demandait de  
20 déposer un tel balisage pour le prochain dossier  
21 tarifaire, est-ce que c'est quelque chose qui  
22 serait réaliste pour le Distributeur?

23 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

24 R. Je pense que, Madame la Présidente, dans le cadre  
25 du même engagement, il faut faire des



1 vérifications. Je ne connais pas l'ampleur des  
2 travaux qui sont derrière de tels balisages, là. Je  
3 pense qu'on doit aller aux sources. Puis on pourra  
4 peut-être intégrer notre réponse au même engagement  
5 numéro 1.

6 Q. **[205]** D'accord. Donc un engagement numéro 1 avec un  
7 volet qui comporte la faisabilité du dépôt d'un tel  
8 balisage pour la prochaine cause tarifaire.

9 Mme LOUISE PELLETIER :

10 Q. **[206]** Sur le même ordre d'idée, votre réponse  
11 incluait que la vice-présidence ressources humaines  
12 fait une vigie régulière. Par vigie, est-ce qu'on  
13 peut aussi entendre balisage? Les deux mots sont-  
14 ils pris indistinctement, est-ce qu'on peut  
15 considérer que c'est la même chose? Une vigie, je  
16 cherche sur le marché ce qui se passe. Je ne me  
17 compare pas nécessairement, mais assurément qu'on  
18 va se comparer un peu. Or, si cet élément de vigie  
19 a été fait récemment pour les différents postes  
20 d'emploi dont il était question à la question, il  
21 serait fort approprié de l'avoir, sans que ce soit  
22 un balisage, entre guillemets. Balisage, vigie,  
23 pour moi, c'est pareil.

24 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

25 R. Alors, ça devient un engagement... le premier

1 engagement à trois volets. Alors, on en prend bonne  
2 note, Madame Pelletier, puis on intégrera le fruit  
3 de nos recherches à cet engagement-là, à la réponse  
4 à cet engagement-là.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Compte tenu de l'état de l'engagement, je vais  
7 quand même émettre la réserve suivante, que s'il y  
8 a des documents, ils devront faire l'examen pour  
9 vérifier s'il n'y a pas des éléments de  
10 confidentialité qui sont liés à cet examen-là, à  
11 ces documents-là. Par ailleurs, je n'ai pas les  
12 dates du conseil d'administration. Mais, bon, les  
13 conventions collectives devront passer devant le  
14 conseil. Il est fort probable que, s'il y a des  
15 documents, on fasse des dépôts sous pli  
16 confidentiel, donc...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Maître Fraser, on ne demande pas le dépôt de  
19 document. On veut juste dans le fond... Bien, en  
20 fait, je pense que je clarifie les propos de ma  
21 collègue. On ne demande pas pour ce dossier-ci, à  
22 cette étape-ci le dépôt d'un document. On veut  
23 simplement savoir à quel intervalle de tels  
24 balisages sont faits.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Et de quoi s'agit-il.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Et de quoi s'agit-il. Peut-être les distinctions  
5 entre vigie et balisage. Et s'il est faisable, s'il  
6 est réaliste qu'un tel balisage soit déposé pour la  
7 prochaine cause tarifaire. Et j'ajouterais peut-  
8 être une précision en ce qui a trait aux balisages  
9 futurs. Qu'ils soient distincts entre salaire de  
10 base et coût de retraite.

11 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

12 Alors, on va faire la vérification avec plaisir,  
13 Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parfait.

16

17 E-1 (HQD) : Indiquer les balisages et leur  
18 fréquence réalisés sur la rémunération  
19 du personnel par le Distributeur ou  
20 Hydro-Québec; vérifier la faisabilité  
21 du dépôt d'un tel balisage,  
22 distinguant salaire et retraite, pour  
23 la prochaine cause tarifaire; indiquer  
24 en quoi consiste la vigie, effectuée  
25 par HQ pour les différents postes

1 d'emploi dont il était question à la  
2 demande de renseignements numéro 3  
3 (demandé par la Régie)  
4

5 (13 h 55)

6 Q. **[207]** Donc, je reviendrais avec la préoccupation,  
7 bon, qui a déjà été énoncée par la Régie et qui est  
8 énoncée aussi par plusieurs intervenants dans leur  
9 preuve. On en a fait mention. Vous en avez fait  
10 mention, Monsieur Richard, dans votre témoignage.  
11 Évidemment, on constate, comme vous et comme...  
12 comme tous les participants, que depuis deux mille  
13 neuf (2009), le Distributeur réalise des excédents  
14 de rendement de plus de cent millions (100 M\$) par  
15 année. C'est d'ailleurs notamment la raison pour  
16 laquelle le dossier R-3842-2013 est présentement à  
17 l'étude. Alors, indépendamment du moment où la  
18 décision dans le cadre de ce dossier-là va être  
19 rendue, évidemment la présente Formation doit  
20 déterminer le revenu requis pour le Distributeur.

21 Et considérant le passé, je vous donnerais  
22 comme une autre chance de nous convaincre que vous  
23 avez effectivement mis en place certaines mesures  
24 qui vont vous permettre... en fait, qui vous  
25 permettent cette année de nous proposer des

1 prévisions qui soient peut-être plus réalistes ou  
2 qui risquent d'être plus près de la réalité.

3 Vous avez parlé de la vision différente, de  
4 l'approche différente qui existe actuellement au  
5 sein d'Hydro-Québec qui est plus centralisée et que  
6 c'est peut-être un moyen qui vous permet d'être  
7 plus précis à l'égard de vos prévisions, mais  
8 j'aimerais peut-être vous entendre un peu plus à ce  
9 sujet-là.

10 M. DANIEL RICHARD :

11 R. Donc, évidemment, lorsqu'on parle d'écart de  
12 rendement, là, il a été composé historiquement, on  
13 le sait, là, de plusieurs éléments. Je vais les  
14 prendre un à un pour tenter de décortiquer un peu  
15 la vision que j'en ai, là, au niveau de... à savoir  
16 si l'offre que l'on propose pour deux mille  
17 quatorze (2014) est centrée ou non, là.

18 Je partirai, dans un premier temps, avec la  
19 prévision de la demande. La prévision de la  
20 demande, je pense que depuis quelques années, là,  
21 il y a des efforts importants qui ont été... qui  
22 ont été faits au niveau de nos modèles. Je vais  
23 laisser les gens, là, encore plus spécialisés que  
24 moi, vous donnez les attributs de ces modèles-là.  
25 On a bien vu qu'on avait élargi de façon importante

1 le nombre de paramètres qui servent à établir les  
2 fameux kilowattheures ou gigawattheures, là, de  
3 prévision. Et je pense que l'historique récent nous  
4 montre que là-dessus il y a un net redressement qui  
5 a été fait.

6           Lorsqu'on parle évidemment de contrats,  
7 comme on a parlé tantôt, de contrats spéciaux - et  
8 là on est dans un tout autre univers, mais qui ne  
9 touche pas comme tel ce qu'on est en train de  
10 discuter en termes de coûts de services - ce sont  
11 les contrats spéciaux qui sont venus un peu de côté  
12 qui ont un comportement tout autre. On s'entend,  
13 là, qu'on...

14           Et, là, moi, quand je fais référence aux  
15 outils de prévision, je fais beaucoup plus  
16 référence aux tarifs... tarifs généraux, aux tarifs  
17 réguliers, là, que l'on connaît. Et ça, je pense  
18 que le panel... le panel 3, hein, va donner  
19 beaucoup plus de précisions.

20           L'autre point qui a constitué une marge  
21 également, c'est tout le volet « prix », donc au-  
22 delà des kilowattheures, le calcul des revenus. Et,  
23 là je vous dirais aussi, j'ai la nette assurance  
24 que deux mille quatorze (2014) est une année  
25 centrée, très centrée. Là aussi il y a eu des

1 travaux qui ont été faits, au-delà des  
2 kilowattheures, pour s'assurer que la prévision des  
3 revenus, de la même façon, soit au rendez-vous en  
4 termes de précision. Donc, ça, c'est un premier  
5 volet, mais qui est un volet quand même  
6 relativement important et je pense que le panel 3,  
7 là, va pouvoir en dire beaucoup plus que... être  
8 beaucoup plus précis là-dessus.

9 (13 h 58)

10 Au niveau des investissements, bien que je  
11 garde toujours une réserve à savoir, comme je  
12 l'exprimais tantôt, c'est quand même relativement  
13 important et je pense que le panel 3, là, va  
14 pouvoir dire beaucoup plus que... être beaucoup  
15 plus précis là-dessus. Au niveau des  
16 investissements, bien que je garde toujours une  
17 réserve à savoir, comme l'exprimait tantôt, entre  
18 le fait que si une mise en service n'a pas été  
19 faite au mois de novembre, mais qu'elle est faite  
20 au mois février, son impact sur le coût de service,  
21 finalement, est assez mineur. Ça, je pense qu'on va  
22 pouvoir l'illustrer au panel 2. Au-delà de ça, si  
23 vous regardez notre prévision d'investissement, et  
24 je pense qu'on a quelque chose excessivement  
25 centré, si on prend juste les résultats des années

1 deux mille douze (2012), deux mille treize (2013)  
2 et prévus, deux mille quatorze (2014), on est  
3 essentiellement dans les mêmes eaux. On compare des  
4 chiffres, là, de cinquante cent quatre-vingt-un  
5 (581), cinq cent cinquante et un (551) et cinq cent  
6 soixante-neuf (569) prévu pour deux mille quatorze  
7 (2014). Donc, en gros, là, à peu près dans les  
8 mêmes... dans les mêmes volumes. Et, de plus, ce  
9 que je vous dirais c'est que ces montants-là sont  
10 très... directement associés à notre capacité de  
11 faire, donc notre plan de main-d'oeuvre.

12 Et si on regarde les métiers... je vais  
13 utiliser ça, comme groupe de travail, le métier  
14 lignes et jointeurs, bien, on a environ un niveau  
15 qui est relativement stable au niveau du plan de  
16 main-d'oeuvre. Donc, j'ai bien confiance au chiffre  
17 qui est indiqué en termes d'investissement, qui est  
18 là, qui est, en passant, en net recul, vous le  
19 voyez, par rapport à celui qu'on avait indiqué en  
20 deux mille treize (2013), autorisé. Et, à notre  
21 avis, il est beaucoup plus centré. Et le fait  
22 d'avoir une vision, maintenant, qui est une  
23 vision... l'ensemble de notre organisation est une  
24 ingénierie qui est centralisée, ça change beaucoup  
25 l'aperçu et la prévision qu'on peut faire là-



1 dessus.

2 Pour le volet qui est en haut, pour avoir  
3 suivi un peu historiquement, je vous dirais que les  
4 écarts sont souvent faibles, parce qu'il y a des  
5 projets plus importants. C'est des projets qui,  
6 souvent, ont demandé l'autorisation... qui ont  
7 demandé l'autorisation, là. Et, dans ce cas-là, on  
8 retrouve une gamme de projets, je vous dirais, qui  
9 est plus stable, plus robuste en termes de  
10 prévision. On demeure toujours à l'abri... pas à  
11 l'abri, je veux dire, de variations causées par le  
12 fait que si on a quatre tempêtes d'importance puis  
13 que nos métiers sont occupés à rétablir au lieu de  
14 faire de l'expansion de réseau, bien, ça peut venir  
15 affecter... affecter la prévision. Mais je vous  
16 dirais que, si vous comparez, là, je pense qu'on se  
17 retrouve dans un univers qui est pas mal plus...  
18 pas mal plus à l'étroit, là, qu'on pouvait avoir ne  
19 serait-ce que l'année dernière.

20 L'autre point, en finissant, qui est  
21 important, puis je pense qu'il... On parle de neuf  
22 cent cinquante-huit (958) équivalents temps complet  
23 ou personnes de moins dans notre organisation. Et  
24 là donc, sept cent soixante-cinq (765), là, je  
25 pense, de mémoire, réalisés au cours de deux mille

1 douze - deux mille treize (2012-2013) et on en  
2 remet par-dessus ça environ deux cents (200), ça  
3 nous même à près de mille (1000) personnes temps  
4 complet. Je pense qu'il y a une assurance,  
5 lorsqu'on regarde le seuil où on est rendus, là,  
6 sans dire que c'est un rendement décroissant, là,  
7 ça devient de plus en plus difficile d'aller  
8 chercher, je vous dirais, des quantités  
9 d'efficacités aussi importantes que le cent cinq  
10 millions (105 M) que l'on présente comme réduction  
11 des charges d'exploitation. Le cent cinq aussi  
12 millions (105 M), je vous dirais qu'il ne provient  
13 pas strictement des emplois. Il vient également  
14 d'une série de décisions de gestion qui touchent...  
15 gestion très serrée du temps supplémentaire, une  
16 gestion très serrée des services externes, donc que  
17 ce soit les travaux d'ingénierie qu'on donne à  
18 l'extérieur, que ce soit l'utilisation de nos  
19 entrepreneurs externes. Donc, c'est une  
20 combinaison, là, et on pourra faire le détail. Il y  
21 a plusieurs éléments, là, qui ont été recentrés,  
22 resserrés pour obtenir le fameux cent cinq millions  
23 (105 M) de réduction de l'efficacité, là, qui nous  
24 donne près de dix pour cent (10 %) de réduction  
25 pour l'année deux mille treize (2013).

1                   Donc, ce qu'on propose, là, c'est...  
2                   lorsqu'on regarde deux mille quatorze (2014) par  
3                   rapport à deux mille treize (2013), c'est une  
4                   réduction de près de dix pour cent (10 %). Donc, je  
5                   vous dirais que, là-dedans, il y a un potentiel qui  
6                   sûrement existe dans le futur, là. Mais il est  
7                   beaucoup plus mince qu'il pouvait l'être, là, à  
8                   peine deux ans, on parle de près de cent soixante  
9                   millions (160 M), cent cinquante millions (150 M),  
10                  là, de mémoire, sur deux ans de réduction  
11                  d'efficience.

12                  Donc, je pense que le Distributeur est en  
13                  bonne voie de...

14                  Q. **[208]** Justement, par rapport à l'efficience, c'est  
15                  vrai qu'on parle d'un montant de cent trois (103)  
16                  ou cent cinq millions (105 M), là, pour deux mille  
17                  treize (2013). Mais, dans ce montant, il y a un  
18                  quatre-vingts millions (80 M) qui vient de  
19                  l'efficience qui a été réalisée en deux mille  
20                  treize (2013).

21                  R. Deux mille douze - deux mille treize (2012-2013).

22                  Q. **[209]** Oui, deux mille douze - deux mille treize  
23                  (2012-2013).

24                  R. Oui, c'est deux mille douze - deux mille treize  
25                  (2012-2013). Mais je pense qu'on le voit, malgré

1 tout, comme un processus continu. Au sens où  
2 lorsqu'on a déposé notre cause tarifaire deux mille  
3 treize (2013), donc il faut remonter mai deux mille  
4 douze (2012), à ce moment-là, oui, on a un plan de  
5 match. Mais c'est ce qu'on a, un plan de match.  
6 Donc, avant que la réalité prenne place puis qu'on  
7 voit qu'on est agile et qu'on est habile puis que  
8 ça porte fruit, là, je pense qu'on a plusieurs mois  
9 qui vont être nécessaires, là, je ne vous cache  
10 pas, dans les changements qu'on fait, c'est des  
11 changements qui touchent beaucoup notre  
12 organisation, notamment les métiers lignes. J'ai  
13 parlé tantôt de mise en place de GPS. On déplace  
14 des équipes d'un territoire à l'autre. On fait une  
15 gestion serrée des vacances où on veut qu'un  
16 minimum pour un besoin d'affaires soit présent, une  
17 gestion centralisée. Donc, on bouscule beaucoup de  
18 choses.

19 (14 h 04)

20 Les premiers mois se passent bien. Vous  
21 vous souvenez sûrement qu'on a rajouté un vingt  
22 millions (20 M\$) dans la cause deux mille treize  
23 (2013), parce que, là, on s'est aperçu un peu que  
24 nos résultats étaient passablement bons. Et on a  
25 continué comme ça. On a déposé un 10-2 à la

1 dernière... un cadre financier. Excusez-moi! C'est  
2 un jargon un peu fin. Dix (10) mois réels, deux  
3 mois prévisionnels pour... qui montraient un  
4 favorable d'ailleurs. Donc, c'est au dossier...  
5 notre dossier deux mille treize (2013).

6 Mais on a pris la décision de maintenir le  
7 même signal pour une simple raison, c'est qu'on  
8 n'était pas en mesure de juger si l'efficience  
9 qu'on avait constatée aux états financiers était  
10 quelque chose de récurrent.

11 L'année deux mille douze (2012) est une  
12 année difficile au niveau de nos opérations, au  
13 niveau de l'acceptation du changement, au niveau  
14 d'aller chercher chacune des pistes d'efficience.  
15 Puis aussi, disons-le, au niveau de certains  
16 indicateurs clientèle dont les délais de  
17 branchement, et caetera, ça a été une année  
18 difficile. On n'était pas en mesure en décembre  
19 deux mille douze (2012) de dire que cette  
20 récurrence... que ces résultats-là étaient  
21 récurrents pour... de les volontariser pour deux  
22 mille treize (2013).

23 On a été prudents. Et je vous dirais que,  
24 dans le premier trimestre ou la première partie de  
25 deux mille treize (2013), on a été en mesure de

1           constater que, oui, il y avait de la récurrence, et  
2           on les a volontarisés dans le dossier deux mille  
3           quatorze (2014). Et on en rajoute environ, deux  
4           cents... l'équivalent de deux cents (200) personnes  
5           maintenant.

6                        Ce que je vous dis donc, il faut voir ça  
7           comme un continuum. C'est une réingénierie  
8           importante. Penser qu'on peut... Puis l'autre point  
9           qu'il ne faut pas oublier, comme je le mentionnais  
10          ce matin, là, c'est toute l'organisation qui sert  
11          de gisement à l'efficience - je vais le dire comme  
12          ça - c'est une partie de l'organisation. Donc, si  
13          on enlève les métiers lignes, on enlève les  
14          releveurs, on enlève ceux qui font notre ingénierie  
15          et on enlève ceux qui sont au centre d'appel, on a  
16          enlevé environ la moitié de notre organisation en  
17          termes de personnes.

18                       Et je vous dirais, moi, que ce n'est pas  
19          sage de tenter de faire des réductions importantes  
20          pour ces secteurs d'emplois-là. Ces gens-là ont du  
21          travail. Ils répondent aux clients. Ils font nos  
22          travaux. Ils maintiennent la pérennité de notre  
23          système. C'est sur le reste qu'on travaille.

24                       Lorsqu'on regarde les chiffres, là, neuf  
25          cent cinquante-huit (958), il y en a... Ce que ça

1 correspond en gros, si on prend juste la moitié de  
2 l'organisation, c'est comme si on avait réduit  
3 notre support administratif de vingt-cinq pour cent  
4 (25 %). Donc c'est une personne sur quatre. Donc,  
5 ce n'est pas mineur, c'est très important.

6 Et penser qu'on peut en rajouter au-delà de  
7 ça, je vous dirais que la stratégie deux mille  
8 quatorze (2014), c'est une stratégie de  
9 consolidation. Il faut vraiment s'assurer, là,  
10 maintenant qu'on stabilise nos processus. Et donc  
11 je vous dirais qu'il y a moins de marge possible  
12 pour aller chercher encore du rendement.

13 Q. **[210]** On comprend très bien que l'efficience, il y  
14 a plusieurs mesures d'efficience qui ont été mises  
15 en place et dans le cadre des dossiers tarifaires,  
16 on tente aussi de prévoir cette efficience-là.  
17 Force est de constater que vous avez été beaucoup  
18 plus efficient que ce que nous l'avions cru à la  
19 Régie, et ce que, vous-même, vous envisagiez comme  
20 efficience. Mais pour deux mille quatorze (2014),  
21 vous maintenez quand même la cible globale  
22 d'efficience à un pour cent (1 %) pour les charges  
23 d'exploitation pour deux mille quatorze (2014).  
24 Bien qu'il soit difficile de réaliser davantage  
25 d'efficience, mais est-ce que ce n'est pas un

1           pourcentage qui est peu élevé considérant le passé?  
2       R. On peut regarder deux mille quatorze (2014) seul.  
3           Je vous invite à le regarder dans son ensemble. On  
4       parle de dix pour cent (10 %) de réduction des  
5       charges. Dix pour cent (10 %) de réduction des  
6       charges. Donc huit point cinq (8,5 %) pour quatre-  
7       vingts millions (80 M\$) auquel on ajoute un autre  
8       point quelque pour l'infrastructure de mesurage.  
9       Allez au-delà de ça, je vous dirais, là, je ne me  
10      sentirais pas sage comme gestionnaire. Et je peux  
11      vous assurer d'une chose que la réingénierie a été  
12      importante, mais elle n'est pas complétée. Elle  
13      n'est pas complétée au sens de, je l'ai mentionné  
14      tantôt, dans un défi deux mille quatorze (2014),  
15      là, il faut qu'on retourne voir un peu notre  
16      organisation aussi, nos employés, donner du sens à  
17      ça, et qu'on puisse vraiment, je dirais,  
18      « permanentiser ». C'est ça qu'est le défi. Le  
19      faire une fois, ça va. Le faire un an, ça va. Mais  
20      comment on « permanentise » ça. Là on prend... on a  
21      pris nous le pari de dire : « On volontarise et on  
22      va le permanentiser » mais je vous dirais que ce  
23      n'est pas un défi gagné dans ce sens-là, je serais  
24      excessivement prudent avant d'augmenter la cible,  
25      on parle de près de dix pour cent (10 %) en deux



1           ans, donc pour moi, ça m'apparaît costaud comme  
2           réduction.

3           (14 h 10)

4       Q. **[211]** C'est bien, je n'aurai pas d'autres  
5           questions, merci beaucoup Monsieur Richard.

6       R. Merci.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Cela va terminer votre témoignage, vous êtes  
9           libéré, mais Maître Hébert, je ne vous libère pas,  
10          ça va aller seulement dans deux semaines. Donc, on  
11          va prendre une pause de quinze (15) minutes, donc  
12          on revient à deux heures vingt-cinq (14 h 25), est-  
13          ce que vous en avez assez pour la préparation du  
14          panel numéro 2? On peut mettre ça à deux heures  
15          trente (14 h 30)?

16          Me ÉRIC FRASER :

17          Oui, oui, pour la préparation il n'y a aucun  
18          problème.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          On peut commencer quand même la présentation de la  
21          preuve quitte à ce que le contre-interrogatoire  
22          débute demain... demain, non c'est vrai.

23          Me ÉRIC FRASER :

24          Parce que moi, je ne serai pas là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Désolée, lundi. Moi j'étais partie, là.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Évidemment, on va laisser tout le monde sur leur  
5 faim parce que probablement qu'on va terminer avec  
6 un punch très fort de preuves puis là...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, c'est vrai. Oui, c'est vrai, est-ce qu'on  
9 termine ça avec ce...

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Moi je vous propose, parce que là, si on revient,  
12 on va avoir le temps d'adopter la preuve et on va  
13 avoir peu de temps pour faire l'interrogatoire de  
14 madame Desmarais, donc je vous propose qu'on  
15 ajourne dès maintenant si ça plaît à la Régie puis  
16 on va revenir très en forme lundi.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je viens de... comme je constate, là, qu'on est  
19 vendredi, finalement, c'est une très bonne idée, on  
20 va terminer ça tout de suite, donc de retour lundi  
21 à compter de neuf heures (9 h 00) avec le panel  
22 numéro 2. Ah oui, excusez, mon Dieu, ça fait  
23 comme... j'allais l'oublier. DDR numéro 6, est-ce  
24 que la réponse...

25

1 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :  
2 On y travaille. Le fait qu'on soit libéré plus tôt,  
3 on va tenter de l'envoyer aujourd'hui, là, on est  
4 conscient que le délai était aujourd'hui, mais  
5 évidemment, là, ça va très vite au moment de la  
6 préparation des derniers jours avant les audience,  
7 alors je vais faire le point mais on va essayer de  
8 vous l'envoyer aujourd'hui, sinon...

9 LA PRÉSIDENTE :  
10 Lundi matin?

11 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :  
12 ... avec votre permission, lundi matin, on pourra  
13 le faire.

14 LA PRÉSIDENTE :  
15 O.K. Donc, au plus tard lundi matin.

16 Me FRANÇOIS G. HÉBERT :  
17 Au plus tard.

18 LA PRÉSIDENTE :  
19 C'est bien alors bonne fin de semaine à tous.

20  
21 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22 \_\_\_\_\_

23

24

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,  
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au  
6 moyen du sténomasque, le tout conformément à la  
7 Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

---

Sténographe officiel. 200569-7